



**Conseil du 18^e arrondissement
Séance du lundi 22 janvier 2018**

COMMUNICATION.....	5
MAIRIE.....	6
COMMUNICATION... ..	7
FAMILLE & PETITE ENFANCE	9
VIE ASSOCIATIVE	11
POLITIQUE DE LA VILLE	12
COMMERCE & ARTISANAT.....	14
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	20
LOGEMENT & URBANISME	21
ESPACES VERTS & DE LA NATURE EN VILLE	25
VOIRIE.....	27
PROPRETE	27
QUESTION ORALE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT	29
VŒUX.....	35

Conformément à la convocation qui leur a été adressée personnellement par M. le Maire du 18^{ème} arrondissement le mardi 16 janvier 2018, les membres du Conseil se sont réunis le lundi 22 janvier 2018 en la salle des mariages du XVIIIème arrondissement, sous la présidence de M. le Maire.

Publication de la convocation et de l'ordre du jour a été faite, à ladite date, sur le panneau de la Mairie du 18^{ème} prévu à cet effet.

Étaient présents :

M. Eric LEJOINDRE, Maire du 18^e, Mme AKKARI, M. BADINA, M.BEPPOM.BRIANT, M. DAVIAUD, M. DARRIULAT, M. DURAND, Mme EL KHOMRI, M. GONZALEZ, M. LORENZINI, M. MENEDE, Mme MEZENCE, M. NEYRENEUF, Mme ROLLAND, Mme TRAJAN, Mme PROUST, **Adjoints au Maire**, Mme BOUYGUES, Mme BRIDIER, M. BROSSAT, Mme GABELOTAUD, M. GUILLOT, M. HONORE, Mme MEHAL, Mme MEES, Mme PREMEL, M. VAILLANT, **Conseillers de Paris**, Mme BELEM, Mme DEBONNEUIL, Mme DEMANGEL, Mme LASSURE, M. LISCIA, M. QUEINNEC, M. SAHIN, M. TOUZET, **Conseillers d'arrondissements**,

Étaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme DAMS à Mme AKKARI
M. DAWNY à M. DAVIAUD
Mme MARKOVIC à M. Loïc LORENZINI
M.JULIEN à M.BADINA
Mme BOYER à M.HONORE
M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL
Mme EL KHOMERY à Mme TRAJAN
M. DARRIULAT à Mme DEMANGEL

Délibération 2018.DEVE.38

Arrivée de Mme EL KHOMRI

Délibération 18.2018.02

Arrivée de M. BROSSAT

Délibération 18.2018.07

Arrivées de Mme PROUST et de M. LISCIA

Délibération 18.2018.09

Arrivée de Mme PREMEL

Délibération 18.2018.16

Départ de Mme EL KHOMRI

Délibération 18.2018.22

Départ de Mmes BRIDIER ET GABELOTAUD et de M. VAILLANT

Délibération 18.2018.23

Départ de M. DARRIULAT

Délibération 18.2018.26

Départ de M. NEYRENEUF

Délibération 18.2018.29

Départ de Mme TRAJAN

M. Gérald Briant est désigné secrétaire de séance.

Eric LEJOINDRE : Bonsoir à toutes et à tous. On est beaucoup à s'être déjà vus mais pour ceux que je n'aurais pas encore eu l'occasion de croiser, je vous souhaite individuellement une très belle année et une très belle année aussi à nous tous, chargés du 18^{ème}.

Avant d'entamer l'ordre du jour qui n'est pas si chargé même si j'ai constaté que nous avons eu beaucoup de délégations, je crois que c'est la première fois que nous avons quasiment autant de délibérations que de questions et de vœux, ce qui est sans doute une démonstration de notre engagement pour cet Arrondissement, je vous propose que nous nommions un secrétaire de séance en la personne de M. BRIANT.

Pas de difficultés ? Merci, M. BRIANT.

Je vous informe que j'ai reçu les pouvoirs suivants :

- Mme DAMS à Mme AKKARI ;
- M. DAWNY à M. DAVIAUD ;
- Mme BOYER à M. HONORE ;
- M. LANGLOIS à Mme DEBONNEUIL ;
- Mme MARKOVIC à M. LORENZINI ;
- M. JULIEN à M. BADINA SERPETTE.

S'il y en avait d'autres, n'hésitez pas à en informer l'administration.

Je voulais aussi remercier et saluer chaleureusement Corinne FOULATIER, c'est son dernier Conseil d'arrondissement à nos côtés puisqu'elle prend une autre mission à la ville.

Applaudissements

Eric LEJOINDRE : Merci, Corinne, pour ce travail auprès du Conseil et pour toutes les années de travail à la Mairie du 18^{ème} dans d'autres fonctions. Bon courage pour la suite.

J'en profite pour vous présenter David PHAM qui rejoint l'équipe de la direction générale des services auprès de Juliette et qui va s'occuper notamment des questions de finances.

Applaudissements

Eric LEJOINDRE : Je crois que Juliette HEON est très heureuse de le voir arriver pour la seconder sur des sujets importants et vous aurez l'occasion les uns et les autres de le voir régulièrement.

Je vous informe également que le vœu numéro 25, qui figure en 27^{ème} position de l'ordre du jour, a été retiré par le groupe communiste front de gauche qui l'avait déposé.

Je voulais aussi vous informer pour que nous puissions en prendre acte de la constitution au sein de ce Conseil d'arrondissement d'un nouveau groupe intitulé Démocrate progressiste et européen du 18^{ème} qui réunit trois élus de notre Arrondissement : Mme MEHAL, M. BEPPO et M. GUILLOT qui ont pris cette décision et déposé auprès de moi, comme le veut notre règlement intérieur, la constitution de ce nouveau groupe, le DPE qui n'a rien à voir avec la direction de la propreté et de l'eau mais tout à voir avec le progressisme, l'Europe et la démocratie.

Didier GUILLOT : Ce groupe réunit des élus qui viennent d'ailleurs, de la majorité municipale et de l'opposition municipale, et ils vont contribuer à maintenir le lien avec d'autres groupes qui sont créés dans plusieurs arrondissements et le groupe démocrate et progressiste qui s'est créé au dernier Conseil de Paris en cohésion et en cohérence. Il réunit les élus tout simplement qui sont adhérents de la République en marche. Je ne vais pas vous lire toute la déclaration parce qu'elle est longue, je la fais passer aux élus.

Nous nous retrouvons aujourd'hui en même temps dans la majorité municipale parisienne et du 18^{ème} et en même temps dans la majorité parlementaire et présidentielle, qui était voulu par les électeurs en France, voulu par les électeurs parisiens et voulu par les électeurs du 18^{ème} également, je voulais le rappeler.

Préciser également que nous nous retrouvons dans l'essentiel des grandes orientations qui étaient celles de la majorité municipale : la transition écologique, la création de logements sociaux, la participation citoyenne, l'attractivité économique et une ville inclusive. Pour tout cela, nous voterons évidemment encore. Par contre, nous aurons du mal et on va le voir ce soir, à nous retrouver dans les déclarations souvent très politiciennes et rarement utiles contre le gouvernement ; nous aurons un rôle de vigie par rapport à l'action. On pense que les dynamiques que nous avons engagées à Paris peuvent parfaitement se retrouver, en tout cas jusqu'en 2020, avec les deux reclassements entamés par le gouvernement d'Édouard PHILIPPE et Emmanuel MACRON. Puis pour la suite, c'est le gouvernement qui en décidera mais je pense que nous sommes aujourd'hui en même temps dans une situation permettant à la majorité municipale de s'élargir et nous sommes aussi en même temps en train de préparer une autre majorité, mais ce sera pour la suite, pour 2020.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette déclaration et la constitution de ce nouveau groupe. Je le salue puisqu'il est composé d'élus qui étaient présents sur ma liste au premier tour de l'élection municipale de 2014 et sur la liste de l'opposition actuelle. J'ai bien compris que ce groupe s'inscrivait dans ce que nous faisons ensemble pour le 18^{ème} et pour Paris, c'est pour moi l'élément essentiel.

J'ai eu l'occasion de le dire régulièrement et publiquement : mon engagement, c'est le 18^{ème}. Ce qui préside aux relations que je tiens en tant que Maire du 18^{ème} avec l'exécutif comme c'était déjà le cas d'ailleurs avec le gouvernement précédent, c'est l'intérêt du 18^{ème}, c'est la défense des projets du 18^{ème} et c'est par ailleurs ce que je perçois comme étant l'essentiel des combats et des valeurs que nous avons apportés. Cette logique de relation avec l'État qui est un partenaire pour nous, tant qu'il veut être un partenaire, qui parfois l'est moins parce qu'il peut le décider.

Nous allons continuer, en tout cas je vais continuer à fonctionner comme cela et nous aurons l'occasion au fur et à mesure des sujets, comme M. GUILLOT l'a dit, parfois de fonctionner par

rapport à des décisions prises par d'autres que nous, mais ce sera toujours de mon point de vue, en respect évidemment des principes et des valeurs qui ont guidé la constitution de cette majorité et de ce que nous percevons comme étant l'intérêt des habitants du 18^{ème}.

Je ne propose pas qu'on fasse un débat de politique générale, mais j'ai vu que M. BRIANT souhaitait prendre la parole puisque c'est quand même un évènement, c'est assez rare que soit constitué un nouveau groupe, surtout quand il réunit des personnes qui étaient sur des listes différentes au premier tour d'une élection.

Gérald BRIANT : Nous prenons acte de la création de ce groupe. De toute façon, nous allons voir, je pense dès ce soir, comme vient de dire M. GUILLOT, à quel point ce nouveau groupe a la volonté de s'inscrire dans la politique municipale, d'ailleurs sur la question des migrants, il y a quelques vœux pour cela ; il travaille avec les associations, se bat contre la circulaire Collomb. Cela va être très intéressant de voir l'apport de ce groupe singulier, qui marie la carpe et le lapin, mais chacun fait face à ses contradictions, c'est parfait. Voyons ce que cela va donner.

Eric LEJOINDRE : Merci et bienvenu au nouveau groupe démocrate progressiste et européen du 18^{ème}.

Avant de poursuivre sur l'ordre du jour, je souhaitais que M. BRIANT puisse nous faire une communication pour informer l'ensemble du Conseil sur l'initiative de la Nuit de la solidarité, qui va exiger que nous soyons capables d'aller à la recherche de bénévoles dans un temps très court pour travailler sur ces questions.

COMMUNICATION

LA NUIT DE LA SOLIDARITÉ

Gérald BRIANT : C'est quoi la Nuit de la solidarité ? En fait, on n'invente pas, on s'inspire de ce qui a été fait dans des grandes métropoles, de travailler à une expérience de comptage en temps réel un même soir sur toutes les personnes qui sont à la rue. Le 15 février, on va demander à des Parisiens, des associations, des élus, ainsi je m'adresse largement, à venir participer à une opération de comptage pour voir à un moment donné combien de personnes vivent dans les rues. Évidemment, ce sera très encadré ; c'est un travail qui se fait en collaboration avec les grandes associations qui ont l'habitude des maraudes. Ce que nous allons faire ce 15 février se fait aussi avec l'État, ce sera intéressant d'avoir du coup les mêmes chiffres. On le saura bien parce qu'on nous avait dit qu'après le 31 janvier, il n'y aurait plus personne qui dormirait à la rue. Nous allons voir de concert et avec les personnes concernées ce qu'il en est de la situation parisienne, au moins sur la nuit du 15 février.

C'est quelque chose qui va nécessiter un investissement important. Pour la petite histoire, pour être très concret, réussir cette maraude gigantesque le 15 dans le 18^{ème} correspond à une centaine de personnes. Donc, je profite d'être là au Conseil d'arrondissement pour faire un appel au volontariat, qu'ils écrivent directement à la Mairie du 18^{ème} on transmettra, de façon à tous ceux qui veulent y participer. Très concrètement, on va être sur du 10h00-minuit, minuit-01h00, on a besoin de monde.

On aura une opération pilote qui va se faire le 24 janvier dans le 10^{ème} arrondissement qui nous permettra un peu de caler le dispositif.

C'est un appel à candidatures pour venir participer à cette nuit de la solidarité. On compte sur vous, sur les associations, sur les élus, on compte aussi sur les conseils de quartier.

Eric LEJOINDRE : Je trouve que c'est une opération importante et qu'il est essentiel d'arriver à faire cela le même soir sur tout Paris. Donc, je me joins à M. BRIANT pour vous inviter, notamment les élus, à y participer. Évidemment, il est prévu un encadrement et un accompagnement par des professionnels puisqu'on ne fait pas du travail social non encadré. D'ailleurs, quand on fait du travail social non encadré, on ne fait pas toujours forcément bien. Nous serons largement encadrés pour faire ce travail qui vise à mieux connaître, à mieux objectiver la situation de tout Paris, donc à mieux dimensionner nos actions et notamment celles de l'État.

Je veux saluer les différents services de la Ville qui se mobilisent beaucoup et les différents services de la Préfecture de région aussi qui se mobilise beaucoup pour rendre cette opération possible. Il nous faut beaucoup de volontaires qui vont participer à une opération de solidarité mais qui vont sans doute aussi beaucoup apprendre pour eux de la réalité de ce que nous vivons ici. Je pense que c'est une opération compliquée mais excellente.

MAIRIE

DELIBERATION : 18.2018.01: Adoption du compte-rendu du conseil d'arrondissement du 27 novembre 2017

Eric LEJOINDRE : Nous en venons à notre ordre du jour qui consiste à approuver le compte rendu du dernier Conseil d'arrondissement.

Appelle-t-il des commentaires ? Ce n'est pas le cas.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.01 à l'unanimité

COMMUNICATION

Présentation des investissements d'intérêt Local (IIL) et des Investissements Localisés (IL)

Carine ROLLAND : Nous entrons dans le vif des intérêts du 18^{ème} avec le montant des investissements d'intérêt local et des investissements locaux issus du budget général de la Ville de Paris et dévolus au 18^{ème} arrondissement. Dans un précédent Conseil, nous avons évoqué l'état spécial d'arrondissement. Vous avez mentionné combien le montant des investissements liés au budget de l'Arrondissement était faible, 700 k€. Lorsqu'on parle des investissements réalisés dans l'Arrondissement, on parle bien de montants issus du budget général de la Ville de Paris qui font l'objet de négociations entre le maire de l'arrondissement et la Maire de Paris et ses représentants. C'est ce que je vais vous détailler.

Tout d'abord, les investissements d'intérêt local. Leur affectation est librement décidée par le maire d'arrondissement dans la limite de l'enveloppe impartie et porte sur l'entretien des équipements de proximité, dont nous avons détaillé la liste dans le précédent Conseil. Par équipements de proximité, on entend : les établissements publics municipaux, les crèches, les écoles et autres équipements sportifs, les bibliothèques. Puis, l'autre enveloppe est dédiée aux espaces publics d'intérêt local. Le mode de calcul de ces deux enveloppes, d'un côté l'espace public, de l'autre les équipements de proximité, repose sur des critères techniques : quelle surface nous avons à entretenir, quelle capacité d'occupation pour les équipements scolaires ou culturels ou de petite enfance, des critères d'usage, quelle population, quelle densité de population fréquente ces équipements et des critères de vétusté.

Pour mémoire, une partie des investissements d'intérêt local est désormais consacrée au budget participatif. Donc, les montants que nous allons détailler ce soir ne prennent pas en compte ce qui va au budget participatif puisque le dispositif est le suivant : la Maire de Paris propose à chaque maire d'arrondissement de consacrer une part de ses investissements d'intérêts locaux au budget participatif proposé au vote des Parisiens avec un mécanisme d'abondement de 2 € pour chaque euro consacré au BP par l'arrondissement.

Pour 2017 sur les IIL, le montant des travaux réalisés est de 5 316 k€ avec une répartition de la façon suivante :

- 1 496 k€ pour l'espace public. Citons par exemple le réaménagement du square Jehan-Rictus avant même qu'il nous soit demandé par des habitants de Montmartre qui souhaitaient le proposer au début de l'année suivante ou bien les aménagements de lutte contre les incivilités qui se déploient dans l'ensemble de l'Arrondissement dans les quartiers Politique de la Ville.
- Une enveloppe équipements de proximité pour 2017 sur les investissements d'intérêt local de 3 820 k€. A titre d'exemple, je mentionnerais la modernisation de la bibliothèque Robert-Sabatier et notamment, nous avons commencé en 2017 par sa mise en accessibilité.
- En 2018, toujours sur les investissements d'intérêt local, le montant dévolu à l'entretien d'espace public sera de 1 283 888 € avec une forte priorité donnée à la voirie et sur l'enveloppe d'équipements de proximité 3 820 k€. Citons des dépenses importantes : au

gymnase des Amiraux à hauteur de 450 k€ puisque l'isolation thermique sera totalement revue ainsi que la réfection de l'éclairage.

Deuxième enveloppe concernant nos investissements sur ce budget général de la ville : les investissements localisés. Il s'agit là d'investissements pour une part décidés lors de l'élaboration du PIM, plan d'investissement de la mandature. Pour d'autres investissements localisés, ils résultent d'une négociation entre le Maire d'arrondissement et la Maire de Paris via son adjoint aux finances, pour des réparations d'envergure sur des équipements de proximité.

En 2017, les investissements localisés se sont élevés à 6 200 k€ avec, à titre d'exemple, pour la DGS des travaux en vue de la future piscine Belliard à hauteur de 500 k€. Donc là, on est bien dans un équipement prévu au plan d'investissement de la mandature ou bien à hauteur de 3 700 k€ des opérations d'aménagement sur la rue Marx-Dormoy.

2017 toujours, sur ce qu'on appelle l'autorisation de programmes de type II, donc des réparations d'envergure pour les équipements existants. L'école élémentaire Rouanet a vu sa terrasse modifiée pour en améliorer l'étanchéité.

En 2018, au titre de la programmation à venir sur cette année, les autorisations de programme de type I issues du plan d'investissement de la mandature se monteront à 3 934 k€, une grande majorité sera dévolue à la restructuration du passage de la Goutte-d'Or sur lequel seront investis 3 millions d'euros. C'est bien sûr un projet de grande envergure. Citons aussi au titre des autorisations de programmes de type II des équipements, des réparations importantes, des travaux dans différents gymnases, Doudeauville, Poissonniers ou au centre sportif Poissonniers.

Je précise que cette présentation des IIL et des IL est une nouveauté, donc il nous semble important de vous la faire puisqu'il s'agit évidemment de voir comment se déploient les investissements, vous l'avez compris, dans l'ensemble de l'Arrondissement.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette présentation. Appelle-t-elle des commentaires ?

Philippe DARRIULAT : Juste pour dire, parce qu'il faut quand même dire tout ce qu'on fait, que la terrasse de l'école Rouanet, ce n'est pas uniquement l'étanchéité mais c'est un jardin qui a été construit sur l'étanchéité.

Eric LEJOINDRE : Un jardin qui est aussi un projet pédagogique puisqu'on essaie de lier investissement dans le matériel et intérêts pédagogiques pour nos enfants.

2018 DEVE 38 – Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 relatif au « Printemps des Cimetières »

Philippe DURAND : La Ville de Paris souhaite valoriser les cimetières. Les cimetières de l'Arrondissement sont dans une culture de recueillement mais il y a aussi tout un patrimoine architectural et un art funéraire dans ces cimetières.

Pour valoriser ces cimetières, il va y avoir le Printemps de cimetières qui aura lieu le samedi 26 mai. Une vingtaine de cimetières ont été pressentis pour faire partie de ce Printemps de cimetières et trois cimetières dans le 18^{ème} sont réquisitionnés :

- le cimetière du Calvaire ;
- le cimetière Saint-Vincent ;
- le cimetière Montmartre.

On aura aussi deux cimetières qui sont à proximité du 18^{ème} arrondissement, c'est :

- le cimetière de La Chapelle, un site sur le territoire de Saint-Denis, derrière la cité Valentin-Abeille ;
- le cimetière de Saint-Ouen, sur la commune de Saint-Ouen qui était avant sur le territoire de Montmartre.

Les équipes des conservateurs des cimetières ont déjà commencé à travailler sur cette journée. On a commencé à travailler par exemple sur le cimetière Montmartre, il y a des visites historiques, suivies des artistes de cinéma et de la chanson sur le cimetière de Saint-Vincent au niveau organique et aussi il y aura des gens qui vous présenteront simplement une visite du cimetière puisque, vous savez que la Ville de Paris s'est engagée sur l'abandon des produits phytosanitaires.

Cet appel à projets est pour faire appel à d'autres personnes, des associations et des gens qui veulent développer certaines particularités ou faire connaître une valeur, un savoir sur ces cimetières. Donc, on va partir mi-février et les réponses devront arriver le 5 février. La dotation est estimée à 7 k€ pour l'ensemble de Paris mais elle pourra faire plus selon les réponses qui seront données par rapport à cet appel à projets.

Eric LEJOINDRE : Les cimetières seront toujours un élément du patrimoine parisien qu'il faut respecter mais aussi mettre en valeur et c'est ce que cet appel à projets vise à faire.

FAMILLE & PETITE ENFANCE

DELIBERATION : 18.2018.02 : Soutien à la fonction parentale -Concilier vie familiale et vie professionnelle – Subvention (169.000 euros) dont une avec avenant à convention, à trois associations pour leurs actions menées en direction des enfants et des familles parisiennes dans leur vie quotidienne (9e, 10e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 20e).

DELIBERATION : 18.2018.03 : Création ou reconstruction-extension de quatre équipements de petite enfance - demande de subventions (5.716.600 euros maximum) avec conventions à la Caisse d'Allocations Familiales de Paris.

DELIBERATION : 18.2018.04 : Jardins d'enfants cogérés par la Ville de Paris et Paris Habitat Convention-cadre d'objectifs rénovée avec Paris Habitat

Violaine TRAJAN : Je vais vous parler de Môm'artre que nous connaissons tous très bien depuis le temps que c'est la première structure ouverte dans le 18^{ème}, c'était dans les années 2000. Aujourd'hui, il y a six structures à Paris, donc un réseau de collaborateurs et de familles qui travaillent ensemble.

Môm'artre organise des sorties d'école pour chercher des enfants dans les écoles primaires autour de l'antenne située en quartier Grandes-Carrières, rue de la Barrière-Blanche pour leur proposer un goûter, l'aide aux devoirs et des activités culturelles. C'est un projet avec les artistes puisqu'ils mutualisent leurs locaux. Il y a toujours un fil rouge sur chaque structure par rapport à l'ancrage territorial. Môm'artre a développé des projets avec le Hasard Ludique, une nouvelle structure, on sait qu'elle est arrivée récemment dans le 18^{ème} et aussi avec le Conseil de quartier pour notamment des programmes de végétalisation dans le quartier.

Là, il s'agit de soutenir Môm'artre pour 169 k€ pour que de nouveaux projets puissent émerger de ces structures.

Je continue avec la délibération concernant la création, reconstruction-extension d'établissements, cela concerne tout Paris. Pour nous, l'établissement concerné c'est la crèche Évangile dont on avait déjà parlé à ce Conseil, il s'agit de démolir l'établissement existant pour reconstruire deux crèches. On va avoir un gain de places dans ce secteur et aussi des logements. C'est la création, une aide de la CAF, la délibération 3, une convention avec la CAF qui soutient le plan de création de places en crèche mais aussi de modernisation et de rénovation des équipements en place. Là, il s'agit d'un projet nous concernant sur la crèche Évangile.

Je termine avec la délibération concernant les jardins d'enfants. Nous avons dans le 18^{ème} quatre jardins d'enfants : porte Montmartre, rue Eugène-Fournière, rue Jean-Varenne, rue Camille-Flammarion et rue Marcadet.

Il s'agit d'une convention-cadre d'objectifs avec Paris Habitat qui va nous parler d'investissements considérables pour développer le parc existant parce que ce sont des structures anciennes qui ont besoin d'être rénovées, aussi dans les relations avec le personnel. On propose au personnel des jardins d'enfants d'intégrer la Ville de Paris.

Affirmer aussi la place des jardins d'enfants dans le territoire ; on fait beaucoup de partenariats avec d'autres structures comme les crèches, les écoles maternelles, les PMI, donc ce sont des acteurs précieux dans le territoire. Reconnaître leurs missions et leurs valeurs ; cette convention met en avant les missions et les valeurs des jardins d'enfants. Avec M. le Maire, nous avons à cœur de mettre en avant ces modes d'accueil ; dès qu'on le peut, on va leur proposer de prendre la parole en Mairie, présentation de modes de garde. On a réalisé un document spécifique destiné aux familles pour que les familles choisissent le mode d'accueil qui est alternatif à l'école maternelle ou à la grande section des crèches, accueil des enfants de deux ans et demi à six ans. Des éducateurs encadrent les enfants en petits groupes, c'est la manière de Montessori par exemple où ce sont des enseignements alternatifs qui plaisent aux familles. J'en ai profité pour mettre en avant ce mode d'accueil ; on nous demande de mettre en valeur les parents qui sont rattachés, les professionnels et aussi les services de la ville.

Cette convention, plan de modernisation des jardins d'enfants, va améliorer la qualité d'accueil. Cela a déjà été voté, un tarif progressif mis en place, qui repose sur les dix tranches qu'on a prises pour tous les autres modes d'accueil, des nouveaux droits pour les agents de la petite enfance et une valorisation du projet pédagogique. Par ailleurs, dans le 18^{ème}, le jardin d'enfants Marcadet a déjà fait

l'objet d'une belle restructuration. Dans la mandature est prévue la restructuration du jardin d'enfants Camille-Flammarion ; les travaux vont commencer en septembre 2018.

Eric LEJOINDRE : Un mot pour saluer à mon tour le très beau travail fait par l'association Môm'artre. Nous avons pu faire acter notamment par la ministre de la Culture pour les journées du patrimoine, c'est une façon aussi de faire découvrir ce beau ministère aux jeunes et aux enfants du 18^{ème} et dire mon inquiétude – elle est partagée, il y aura un prochain Conseil de Paris un peu sur cette question – puisque Môm'artre, pas que dans le 18^{ème} mais aussi dans le 18^{ème} autour de la question des emplois aidés, leurs actions ne se limitent pas aux quartiers en Politique de la Ville. C'est important qu'ils puissent continuer à vivre et à faire vivre une forme de mixité dans les quartiers. Nous serons très attentifs à faire en sorte que cette association puisse continuer à travailler pour l'ensemble des enfants du 18^{ème} qui certes ne sont pas tous en difficulté mais qui ont tous besoin d'avoir accès à la culture, de se voir et être ensemble. J'espère que nous allons pouvoir trouver des solutions.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Il faut aider les associations qui font un véritable travail de terrain, c'est le cas de Môm'artre qui s'est bien étendu d'ailleurs depuis plusieurs années.

Je me permets de prendre la parole puisque, il y a quelques semaines, je les avais reçus et ce matin, j'ai reçu un de leurs courriers qui était assez encourageant puisqu'ils ont obtenu un certain nombre de rendez-vous suite certainement aux interventions des uns et des autres, notamment auprès de responsables de cabinet ministériel, leur permettant d'avancer sur leur dossier tout à fait concrètement, que ce soit l'Education nationale, que ce soit la Culture. Donc, je pense que des solutions vont être trouvées et c'est encourageant que tout le monde se mobilise pour répondre.

Eric LEJOINDRE : C'est aussi pour cela que j'avais proposé que la ministre de la Culture puisse recevoir des enfants à Montmartre et constater d'elle-même ce travail. Je suis optimiste par principe et j'espère avoir raison de l'être.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2017.361 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.02 /2018.DFPE.3 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.03 / 2018 DFPE 21 à l'unanimité

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.04/2018.DFPE.36 à l'unanimité

VIE ASSOCIATIVE

DELIBERATION : 18.2018.05 : Validation des inscriptions des associations auprès de la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 18e et autorisation donnée à monsieur le maire du 18e de signer les conventions d'occupation des locaux.

Jean-Philippe DAVIAUD : L'inscription de ce mois de janvier, il y a cinq nouvelles associations. Cela nous met 932 associations inscrites à la Maison des associations. Je vois qu'ils sont à des échelons chaque mois plus hauts.

Toujours des associations dans le domaine de l'art et de la culture de façon majoritaire, quatre sur ces cinq associations qui sont :

- BADOUE ;
- D'Jam Orchestra ;
- Les TITIS de la Butte d'Or ;
- La Compagnie des cendres joyeuses ;
- L'Espérance sportive parisienne, une association sportive que nous connaissons bien.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.05 à l'unanimité.

POLITIQUE DE LA VILLE

DELIBERATION : 18.2018.06 : Subventions (666 915 euros), 31 avenants à des conventions pluriannuelles d'objectifs avec 31 associations pour le financement de 80 projets sur les quartiers populaires.

Maya AKKARI : Ce soir, je vais vous proposer de voter pour des délibérations importantes puisqu'elles concernent de grandes associations structurantes dans le cadre de notre action municipale dans à peu près la moitié de l'Arrondissement, ce que représentent les territoires en Politique de la Ville.

Comme vous le savez, la Maire de Paris a une volonté de soutenir les associations, au quotidien dans leurs actions, c'est pourquoi elle a impulsé un mouvement assez puissant de CPO, c'est-à-dire de contrat pluriannuel d'objectifs. Au lieu qu'une association ait des financements morcelés direction par direction sans garantie d'avoir ces financements une année sur l'autre, nous travaillons les différentes directions main dans la main pour leur garantir des financements sur trois ans.

- La première association qui bénéficie de ce financement, c'est Accueil Laghouat à raison de 18 500 €. Accueil Laghouat agit dans le quartier de la Goutte-d'Or mais pas que, sur des questions d'accès aux droits ;
- L'association Adage qui est à la pointe sur la question de l'emploi à hauteur de 20 k€.

Souvent, on pose des questions sur l'efficacité de la Politique de la Ville. Il faut savoir que Accueil Laghouat a 80 % de sorties positives vers l'emploi. Cette association accueille des femmes qui pour beaucoup ne savent pas parler français, le lire et l'écrire ; on met en place des partenariats par exemple avec l'hôpital Bichat et à l'issue de leur formation, elles sont à hauteur de 80 % recrutées dans le cadre de CDD ou de CDI. Je salue d'ailleurs le travail que nous faisons avec Mme BOUYGUES à ce niveau-là, c'est un travail de longue haleine qui a été entamé depuis de nombreuses années.

- Ensuite, 15 500 € pour Capoeira Viola sur des sujets de cadre de vie, de culture, de jeunesse.
- 6 k€ pour le CAIREP qui agit à Nord-Chapelle sur la santé, la santé mentale, la parentalité, ce sont des sujets très importants pour nous sur ce quartier.
- 16 500 € pour Culture 2+, une association qui agit de façon très large pour le soutien aux apprentissages des enfants sur le quartier Amiraux-Simplon mais pas que.

Une autre délibération extrêmement importante à hauteur de 200 k€ pour l'association Salle Saint-Bruno, une association installée à la Goutte-d'Or mais nous l'accompagnons avec M. DAVIAUD notamment et Mme GABELOTAUD pour qu'elle élargisse son action à l'ensemble de l'Arrondissement. La Salle Saint-Bruno, sur l'emploi par exemple, a une structure l'EPE, espace proximité emploi, que nulle part ailleurs nous avons dans un quartier populaire à Paris et nous sommes très fiers d'avoir cette structure ; nous les soutenons même si la Région a retiré depuis quelques années ses financements à cette association, ce qui est quelque chose de très regrettable. En tout cas, la Ville de Paris, nous la soutenons.

Il y a également la subvention pour la Fête de la Goutte-d'Or. Pour 200 k€, il y a bien d'autres événements et d'autres actions qui sont menés par la Salle Saint-Bruno. La Fête de la Goutte-d'Or est essentiellement portée par mes collègues Mme ROLLAND de la Culture et M. DAWNY de la Jeunesse puisque c'est une fête qui a une grande qualité culturelle.

Ensuite, l'association la Sierra Prod à hauteur de 13 700 €. Nous sommes là face à un acteur culturel de très haut vol, de grands professionnels qui montent des ateliers au niveau scolaire ou dans leurs locaux pour initier les jeunes au média.

Pour finir, je voulais vous demander de délibérer pour 18 600 € pour l'association Ma Plume est à vous qui est située au nord de l'Arrondissement et qui intervient dans le cadre de l'accès aux droits. Ils soutiennent de façon même plus large que cela puisque maintenant, ils ont également une action vers l'accès à l'emploi.

Eric LEJOINDRE : Merci, Mme AKKARI, pour toutes ces informations qui marquent aussi la cohérence de ce que nous voulons faire dans le cadre de la Politique de la Ville et de l'animation locale mais qui est aussi beaucoup de l'accès à l'emploi, de l'accès à la formation donc de l'ascension positive notamment vers l'emploi et on sait à quel point c'est essentiel.

Fadila MEHAL : J'ai eu l'occasion de le dire fortement le soutien total à la politique dérogatoire et exceptionnelle qui est faite dans les quartiers populaires, qui en ont bien besoin. Je salue d'ailleurs le soutien important par la Ville de Paris, par le Maire du 18^{ème}.

J'avais des questionnements puisque vous avez évoqué la sécurisation de ces structures très fragilisées, c'est une bonne chose parce que c'est un vœu souvent demandé par les associations elles-mêmes, de ces contrats d'objectifs. J'aurais voulu savoir à l'échelle de l'Arrondissement, cela correspondait à combien de conventions pouvant être passées pour ces contrats d'objectifs pour le reste du contrat de ville et puis, les critères qui finalement permettent de choisir parce que tout le monde n'est pas éligible malheureusement pour cette contractualisation. Comment se font les critères et à partir de quelle priorité ? Je sais que beaucoup d'associations, vous avez évoqué des champs d'intervention tellement multiples, sont importantes, mais juste l'information qui pourrait être donnée lors d'un prochain Conseil parce que je pense que cela demande de recueil de données.

Maya AKKARI : Le nombre n'est pas encore arrêté ; nous en avons quinze en Politique de la Ville mais cette année, on va en avoir encore beaucoup plus et nous y travaillons chaque semaine, des rendez-vous, M. DAVIAUD également avec des associations pour ces conventions.

Les critères, il faut avoir plus de 15 k€, en tout cas au niveau de la DDCT de subventions, cela est un premier critère. Ensuite, le deuxième critère, c'est que l'action s'inscrive dans le cadre de notre projet de territoire qui court de 2015 à 2020. On peut parfois soutenir une action qui nous semble intéressante mais intéressante à l'instant t et qu'on ne voit pas forcément reconduire d'année en année. Cette action-là ne sera pas intégrée à une convention. Par exemple, il y a des associations qui ont des actions dans la nouvelle CPO, d'autres qui ne le sont pas. Les actions qui nous semblent pérennes, intéressantes, s'inscrivent dans la durée, seront mises dans notre CPO, les autres pas. La pertinence de l'action, c'est vraiment le premier critère.

Eric LEJOINDRE : CPO veut dire convention pluriannuelle d'objectifs, comme son nom l'indique, qui engage plusieurs années, puisque ce n'est pas toujours totalement compréhensible notre charabia municipal.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.06/2018.DDCT.3 à l'unanimité

COMMERCE & ARTISANAT

DELIBERATION : 18.2018.07 : Carré aux artistes de la Place du Tertre (18e) - création de 8 emplacements d'artistes peintres rue Norvins

Afaf GABELOTAUD : L'objet de cette délibération, c'est la création de huit emplacements 1, rue Norvins qui suit une logique que l'on mène depuis plusieurs années pour redonner plus d'espaces au sein du Carré aux artistes parce qu'ils ont un mètre carré qu'ils partagent avec un autre coéquipier, donc deux artistes, non pas en même temps mais qu'ils alternent sur un même emplacement. L'idée depuis quelques années, c'était de retrouver plus d'espaces pour agrandir ces carrés et offrir plus de confort aux artistes, cela va avec un certain nombre de réflexions qui étaient déjà en cours lors des attributions des emplacements. On ne réattribue pas automatiquement un emplacement vacant puisque c'était à la demande des artistes, je le répète. Les artistes ont demandé à ce qu'il n'y ait pas forcément une attribution systématique dans les remplacements. On a fait un concours d'ailleurs pour occuper ces emplacements mais lorsqu'il y avait des catégories qui étaient surreprésentées, où il y avait beaucoup trop d'artistes, on ne remplaçait pas forcément. Donc, on essayait de libérer pour créer des poches de respiration au sein même du carré et permettre ainsi le déploiement des artistes sur quelque chose de plus spacieux.

Sachant que cela ne suffisait pas, cela durait beaucoup trop longtemps, cette réflexion a aussi porté sur reprendre un peu d'espace sur les terrasses. On a eu une négociation avec les restaurateurs de la place du Tertre sur leurs contre-terrasses saisonnières parce qu'on ne les occupe pas toute l'année, mais sur la partie qu'ils occupent, de pouvoir réorganiser de façon à ce que dans la concertation, on puisse récupérer un mètre en profondeur et permettre aussi ce déploiement en largeur et en profondeur. Nous irons ajouter huit emplacements qui se situent au 1, rue Norvins, qui étaient souvent d'ailleurs occupés par des artistes volants ou des artistes sauvette qui, du coup, polluaient cette activité d'artistes réglementée. On a préféré occuper cet espace, créer huit emplacements supplémentaires et ainsi libérer encore des espaces supplémentaires, libérer des personnes qui sont

déjà sur le carré. Ces poches de respiration vont nous permettre d'ici la fin de l'année de revoir les emplacements du Carré aux artistes et de pouvoir proposer à chaque artiste de se déployer sur plus d'un mètre carré, sur 1m40, 1m30, et de voir si on peut faire encore plus.

Ces emplacements étaient d'abord testés en 2016 pour voir si on arrive à avoir une coordination sur les emplacements des peintres, ce ne sont pas des caricaturistes mais des peintres. Cela marche, ils sont plutôt contents, l'expérimentation a plutôt porté ses fruits. Donc, nous avons, en relation avec le Comité, souhaité créer ces emplacements et les officialiser. On aura huit emplacements supplémentaires. Cela va dans la logique de redonner aux artistes plus d'espace et plus de confort de travail.

Catherine BELEM : Sur cette place du Tertre de Norvins, le Carré aux artistes va donc s'agrandir et cela après cette expérimentation menée depuis 2016 avec succès.

Même si nous nous réjouissons fortement de la création de huit nouveaux emplacements réservés aux peintres, nous aurons souhaité plus de concertations incluant les habitants. En effet, il n'y a pas que des artistes et des touristes qui fréquentent cette place du Tertre et cette rue Norvins, il y a aussi des habitants qui y vivent.

Fadila MEHAL : La question que je me posais, évidemment on ne peut que souscrire, on est des ambassadeurs de la culture art pose, il faut faire en sorte qu'elle puisse s'élargir dans l'espace public de façon plus importante. Vous avez dit un maître-mot qui est la concertation et la concertation, c'est vrai que j'ai vu passer comme cela dans la presse, ce n'est pas une polémique mais en tout cas une crispation par rapport aux commerçants et par rapport notamment à leurs droits élémentaires, puisque j'ai vu aussi que le Tribunal de Paris avait annulé les tests demandés par la Municipalité à 17 restaurateurs pour l'usage des terrasses. Je voulais savoir si les terrasses de Montmartre étaient concernées et que cette concertation qui est appelée de nos vœux, elle s'est engagée, est-ce que cela a abouti à un accord puisque la convention va être signée si j'ai bien compris, si nous la portons. En amont, cet accord a-t-il prévalu, auquel cas il a fallu arbitrer, ce que je peux comprendre tout à fait.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voudrais d'abord réitérer ma proposition qui émane d'ailleurs des artistes. C'est un problème administratif mais depuis des années d'être plutôt sous la tutelle de la culture puisque leur engagement au quotidien, c'est de la culture plutôt que de dépendre administrativement de la direction du commerce.

J'en profite aussi pour avancer l'idée, j'avais déposé il y a quelques années ici un vœu qui a été voté à l'unanimité je crois grâce à M. VAILLANT qui était alors maire, de créer un label Montmartre. Il portait ce vœu pour lutter contre la contrefaçon et permettre la distinction entre les vrais artistes de ceux évidemment qui achètent très loin de France des œuvres reprographiés. Je crois que ce serait bon de le relancer parce que les artistes sont victimes d'une forme de concurrence extrêmement déloyale.

Je voudrais en venir à la place du Tertre. Il y a eu un projet d'aménagement de cette place, je voudrais savoir où l'on en est puisqu'il semblerait qu'il y ait un recul. Je voudrais savoir quelle est la méthode de concertation de la Mairie du 18^{ème} sur un tel sujet avec les habitants d'abord du quartier, avec des artistes et avec des commerçants et quelle est la stratégie aujourd'hui de la Mairie du 18^{ème} pour la suite ? Y a-t-il toujours un projet et si oui de quelle façon allez-vous construire ce projet qui permet de fédérer celles et ceux qui souhaitent participer évidemment à la co-construction d'une qualité de vie pour eux comme habitants, pour eux comme artistes, pour eux comme commerçants et puis pour un accueil digne de ce nom pour nos touristes ?

Eric LEJOINDRE : Je vais donner quelques éléments de réponse sur toutes ces questions.

Il y a toujours bien sûr un projet de réaménagement et d'amélioration de la place du Tertre et comme nous le faisons toujours à la Mairie du 18^{ème}, ce projet est concerté avec les uns et avec les autres.

Premier élément de cette concertation et j'espère qu'aujourd'hui, l'ensemble des acteurs en sont convaincus, il est de ne pas opposer les uns aux autres. Je le redis comme je l'ai dit publiquement plusieurs fois, il n'est pas question pour moi d'opposer les artistes aux restaurateurs, les restaurateurs aux habitants, les habitants aux artistes, parce que c'est la pire méthode pour avancer. D'ailleurs pour conduire les oppositions entre les uns et les autres, ceux qui souhaitent conduire ces oppositions sont souvent amenés, et cela a été le cas, à dire des choses fausses, mensongères, vraiment absurdes pour nous. Les dernières réunions qui ont eu lieu à la Mairie du 18^{ème} en présence aussi bien de Mme ROLLAND que de Mme GABELOTAUD, que de M. DAVIAUD, que de M. BEPPO, ont permis de démonter un certain nombre de ces mythes absurdes colportés par les uns avec les autres avec un seul objectif qui était de délégitimer la présence des uns ou des autres sur la place du Tertre.

Cela va me permettre de dire un mot sur la question de Mme MEHAL. On peut regretter de trouver que la présence de ces terrasses est embêtante pour la place du Tertre, mais il n'est pas question pour moi d'aller dans une direction qui consisterait à les supprimer. D'abord, parce que je suis convaincu qu'il y a de la place pour tout le monde et qu'on est capable de mieux gérer, et c'est la proposition qu'a faite Mme GABELOTAUD, tout en maintenant la présence de ces terrasses, puis parce qu'il y a aussi le respect du droit et qu'effectivement, il m'apparaîtrait plus que dangereux d'imaginer retirer ces droits de terrasse à des gens qui les ont depuis très longtemps et qui ont fait valoir devant la justice à plusieurs occasions les droits qu'ils avaient acquis en étant là.

Donc je le redis, je comprends que certains le regrettent mais la place du Tertre n'est à personne, elle est à tout le monde, elle n'appartient pas, ni aux commerçants, ni aux artistes, ni à personne, elle appartient à l'ensemble des Parisiens et chacun pourra y trouver sa place.

J'ai été moi-même destinataire à plusieurs reprises de cette idée qui conviendrait à ce que je change dans mon dispositif, ce que j'ai maintenu dans le dispositif précédent c'est-à-dire que la gestion du Carré aux artistes revienne pour ce qui est des élus à Mme GABELOTAUD et pour ce qui est des directions à la DAE.

Je veux à nouveau, parce que je n'admets pas une mise en cause personnelle – M. BOURNAZEL le ne faisait pas – redire deux choses :

D'abord, la première des choses, c'est que dans mon équipe municipale, il n'y a qu'une seule équipe et nous portons collectivement et ensemble les décisions que nous prenons ; donc il n'y a pas de divergence ou de différend entre ce que proposerait Mme ROLLAND et ce que propose Mme GABELOTAUD dans la gestion du Carré des artistes, nous sommes une équipe, donc nous fonctionnons ensemble.

Le deuxième élément que je veux quand même rappeler, c'est que, un certain nombre d'artistes vont à la commission des fêtes, donc nous rappellent à longueur de réunion qu'ils ont tous des SIRET et que ce sont avant tout des commerçants. Il n'y a pas d'unanimité parmi les artistes pour souhaiter un changement. C'est la direction des affaires économiques de la ville qui suit ce sujet parce que les artistes de la place du Tertre sont certes des artistes mais ils occupent l'espace public. C'est cette direction-là qui gère les relations dans l'espace public, ce n'est pas la direction des affaires culturelles

qui serait amenée à prélever les droits afférents au fait d'avoir des artistes. Donc, il y aurait une incongruité dans notre travail avec les directions si nous faisons autrement et cela ne pouvait entraîner que des difficultés supplémentaires de compréhension entre mon équipe représentée par Mme GABELOTAUD ou par Mme ROLLAND et les directions qui sont amenées à gérer cette situation.

Je le redis : ce n'est pas une demande unanime des artistes, c'est une demande qui existe, qui a sa légitimité mais qui de toute façon ne changerait rien à la façon dont nous faisons des propositions sur la gestion de ce carré dont je veux redire qu'il a été, et je n'étais pas maire à l'époque, donc saluer et Mme PREMEL et Mme GABELOTAUD, très largement transformé et positivement. La situation que connaissaient les artistes il y a quelques années n'est plus celle qu'ils connaissent aujourd'hui. Je crois qu'ils nous savent gré de cette évolution, de l'amélioration, de la transparence avec lesquelles les places du Carré des artistes sont attribuées et le sérieux avec lequel notamment les commissions sont amenées à prendre des décisions, ce qui permet d'éviter les conflits entre les uns et les autres.

Il y a bien sûr un projet sur la place du Tertre, pourquoi ? Tout d'abord, parce qu'il faut que nous refaisons cette place puisque comme toute place publique, elle s'anime. Si nous voulons accueillir les artistes mais aussi les touristes, mais aussi les Parisiens, il faut que nous puissions avoir un espace public qui soit de bonne facture. Nous avons bien sûr aussi un sujet de travaux sur la place du Tertre puisque – et les habitants notamment de Montmartre s'étaient exprimés dans le cadre du budget participatif – il est souhaité à Montmartre que nous améliorons l'accessibilité de la Butte Montmartre. Donc, nous avons déjà sous la houlette de Mme BELEM fait un certain nombre de travaux qui permettent d'améliorer l'accessibilité de la Butte pour les personnes âgées, pour les personnes avec des poussettes et nous avons vocation à continuer ce travail. Il y a d'ailleurs dans le cadre du réaménagement de la place du Tertre un certain nombre de travaux qui font une forme d'unanimité entre tous ceux qui ont pu être consultés. Parallèlement à ce chantier important existe un chantier porté notamment financièrement par les commerçants, qui consiste à faire en sorte que les commerçants, dans leur propre responsabilité, et parce qu'ils y ont été incités notamment par Mme GABELOTAUD, souhaitent améliorer la qualité de leurs terrasses et de leurs contre-terrasses. Ce travail, il revient aux commerçants de le faire ; évidemment, il n'y a pas d'argent public qui soit proposé aux commerçants pour améliorer leurs étalages et leurs terrasses ; ce serait de toute façon totalement illégal.

Les commerçants, les restaurateurs de la place du Tertre ont accepté de faire ce travail avec nous, ils n'étaient pas obligés de le faire et ils auraient tout à fait pu le faire chacun indépendamment. Ils ont souhaité prendre un architecte, prendre langue avec l'Architecte des bâtiments de France. Ils ont fait un projet, le leur, en nous le soumettant et en travaillant avec nous pour qu'il soit le plus adapté possible à la place du Tertre. Ce travail continue, il n'est pas abouti parce qu'il relève de l'initiative privée et parce que nous souhaitons faire en sorte qu'il soit le plus unanime possible.

Je le redis à l'ensemble des acteurs de ce dossier, s'ils le font c'est avec leur argent. Donc ce sont eux qui prennent la responsabilité et rien ne les oblige à s'engager avec nous dans un rendu plus qualitatif de la place du Tertre et je ne veux pas négliger la conscience qu'il y a un certain nombre de restaurateurs, de la nécessité qu'ils ont eux aussi à améliorer les choses, à faire en sorte que leur restaurant accueille bien sûr toujours les touristes mais soit encore plus ouvert aux Parisiens puisque la place du Tertre pourrait, devrait et sera j'en suis sûr un des lieux de vie importants aussi pour les Parisiens. C'est cela l'enjeu de la place du Tertre.

L'enjeu de la place du Tertre, c'est de continuer à accueillir des touristes mais aussi de faire en sorte de faire revenir les Parisiens. C'est l'engagement que nous menons avec les commerçants. Je salue Frédérique LOUP et l'ensemble des commerçants qui sont critiquables comme nous le sommes tous,

mais enfin qui font plus d'efforts qu'ils ne l'ont jamais fait sans doute ; l'engagement de Mme GABELOTAUD, de Mme ROLLAND, de M. BEPPO, de M. DAVIAUD, de l'ensemble de mon équipe ; l'engagement aussi du Conseil de quartier qui a été dans la boucle de cette concertation. Même si les conseils de quartier ont moins souvent recours à la presse que d'autres, cela ne les empêche pas de travailler, de donner leurs idées, de faire des propositions constructives et de faire en sorte que nous puissions arriver à avoir un beau projet.

Nous avons souhaité prendre encore plus de temps pour cette concertation, d'ailleurs tout d'abord parce que quand la concertation n'est pas vécue comme l'étant, il vaut mieux prendre du temps et perdre un peu de temps mais faire en sorte de réunir tous ceux qui peut-être ne l'étaient pas autour de ce projet où des réunions sont encore prévues au courant du mois de février pour aboutir. Nous avons l'intention de mener ces travaux sur la place du Tertre parce que c'est essentiel pour la place. Nous n'allons pas laisser une place en mauvais état pour les années qui viennent et nous avons l'intention de le faire avec tout le monde. J'invite tous les acteurs de ce dossier à sortir de la logique d'opposition des uns aux autres et à considérer qu'ils ont leur place. Je sais que ce n'est pas la position unanime mais y a-t-il une position unanime à Montmartre ? Je ne le crois pas.

En tout cas, je ne m'imagine pas que nous puissions dire aux restaurateurs de la place du Tertre qu'ils n'y ont plus leur place. Ils doivent être encore plus attractifs, on peut leur faire bien des reproches comme d'ailleurs on peut faire des reproches aux artistes. Ils ont acquis cette place. Donc, nous allons continuer, nous allons faire ces travaux parce que la place du Tertre n'appartient à personne d'autre qu'à ses usagers et nous avons le devoir de faire en sorte qu'elle soit de bonne facture. C'est essentiel pour un des beaux endroits de Paris par ailleurs.

Afaf GABELOTAUD : Juste deux éléments de date. D'une part ces terrasses existent depuis 1984, je pense qu'il est important de rappeler que nous ne les avons pas mises en place mais l'usage, 1984 c'est l'existence de ces contre-terrasses. Il n'a jamais été question depuis qu'on est en concertation avec les restaurateurs depuis 2011 de remettre en question, puisque ce n'était pas le sujet, il n'était pas acceptable de laisser les contre-terrasses dans l'état dans lequel elles étaient. Donc, on a réussi à travailler avec les restaurateurs pour une amélioration significative et rentrer dans une logique d'amélioration pour l'ensemble. Comme le rappelait justement le Maire, ils n'étaient pas obligés de faire ce travail, ils pouvaient faire des changements, changer leurs contre-terrasses, ne pas demander notre avis, passer par la direction de l'urbanisme. Nous avons profité de ce travail avec eux pour récupérer de l'espace pour les peintres, ce qu'ils n'étaient pas obligés de faire non plus parce qu'ils ont très bien pu rester tel quel. Cela été quand même un travail assez lourd et assez ardu.

Concernant la tutelle, je veux rappeler que cette demande de tutelle qui serait culturelle née à l'époque, je n'y étais pas à cette époque-là, à qui revenait la tutelle de la DAE administrativement parlant, les artistes eux-mêmes s'étaient prononcés pour qu'ils soient sous la tutelle de la DAE, à l'époque de la DES, parce qu'ils voulaient que leur statut soit reconnu commercialement, qu'ils aient un emplacement officiel et qu'ils soient reconnus dans la possibilité d'exercer de façon commerciale. Cela était une demande de leur part à l'époque, ils ne voulaient pas être sous la tutelle culturelle. Je sais qu'il y a beaucoup de discussions comme cela, j'ai fait un peu d'historique, mais c'était ainsi qu'ils voyaient les choses, d'abord cadre et soutien réglementaire de commercer sur l'espace public ; ils passent par anciennement la DES, donc ne relèvent pas de la culture, ils sont des artistes, des peintres, des caricaturistes etc. mais qui ont une activité commerciale et qui ont envie d'être dans le cadre légal réglementaire qui leur permet d'exercer cette activité-là.

Sur l'usage des terrasses, Montmartre n'est pas concerné sur les retraits de terrasses dont parlait Mme MEHAL.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Je voulais poser une question. J'avais aussi déposé un vœu en Conseil de Paris en octobre dernier sur la sécurisation de la place du Tertre. Lorsque le ministre de l'Intérieur était venu au mois de juillet, je lui avais parlé de ce sujet de la sécurisation de la place du Tertre et il avait dit qu'effectivement, il y a un sujet. Il a demandé à l'époque à ses services de se mettre en lien avec la Ville de Paris. Je voulais savoir où l'on en est.

Il y a deux raisons : il y a la raison de sécurité évidente sur un lieu touristique à la fois pour les touristes, pour ceux qui y travaillent, pour ceux qui y vivent. L'accès aujourd'hui est facilité. Chacun peut passer, un camion de livraison mais un autre camion peut aussi passer. N'importe quel véhicule qui n'est pourtant pas autorisé peut y passer. C'est pour cela que j'avais proposé peut-être qu'il y ait un travail, une étude, il y a quelques mois sur la sécurisation du lieu. Aux services d'y travailler ; j'avais par exemple proposé mais ce n'est pas obligatoire d'avoir d'autres innovations, des ponts amovibles et qu'en fait, ce soient seuls ceux qui y travaillent et qui y vivent puissent passer par la place du Tertre, pour des raisons encore une fois de sécurité et de tranquillité.

Ma question est très simple, je voudrais savoir où est-ce qu'on en est, si on a avancé, si les services ont fait des propositions.

Eric LEJOINDRE : M. BEPPO pourra vous donner des informations plus précises. C'est un travail qu'on a entamé dès le lendemain des attentats, qu'on a accéléré après les attentats de Nice qui ont été pour la place du Tertre l'élément supplémentaire.

Félix BEPPO : Comme vous disiez, M. le Maire, nous n'avons pas attendu que le ministre de l'Intérieur visite Montmartre pour intégrer ces questions de sécurité et effectivement depuis Nice, nous avons d'abord à Paris et en particulier sur le 18^{ème} attiré l'attention sur ce qui devait se passer sur la place de Tertre.

Dans le cadre de l'aménagement tel qu'étudié par la direction de la voirie, il est prévu que les rues Dormoy et ... débordent pour nous permettre effectivement de sécuriser la place du Tertre et la rue Dormoy. C'est une des raisons pour lesquelles nous souhaitons que ce projet aboutisse parce qu'il n'y a pas uniquement la problématique des artistes, il y a aussi cette question de sécurisation qui fait partie intégrante du projet et normalement lorsqu'il y a concertation qui nous permettra de réaliser ce projet, ce problème de sécurité sera réglé.

Eric LEJOINDRE : Merci, M. BEPPO, pour ces éléments. Je veux juste rappeler par ailleurs même si je l'ai indiqué dans mon intervention que nous avons obtenu de la Ville de Paris des budgets conséquents pour réhabiliter la place du Tertre. Cela faisait longtemps qu'on a demandé cette inscription budgétaire, donc je ne souhaite pas que nous lâchions les crédits alloués à la place du Tertre au motif de vouloir faire encore mieux ou différemment. Il faut que les projets avancent, qu'on a les moyens de les faire avancer et en l'occurrence nous les avons.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.07/2018.DAE.87 à l'unanimité.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

DELIBERATION : 18.2018.08 : Relogement du restaurant universitaire Croisset (18e) - convention d'occupation du domaine public avec le CROUS.

Didier GUILLOT : Il s'agit de reloger le restaurant universitaire de Croisset qui était situé à côté de l'université Rabelais et qui va donc rester dans l'enceinte de ce qu'on appelle l'îlot Croisset et qui se rapprochera d'ailleurs du campus de Paris IV Sorbonne.

La convention est une convention d'occupation du domaine public à titre gratuit pour 12 ans, pour une surface de 1 395 m² avec une petite particularité intéressante, c'est qu'il est proposé d'autoriser le CROUS à développer des activités événementielles, occasionnelles ou temporaires, sans lien direct avec le service public ou génératrices de revenu, après accord préalable de la Ville de Paris. En contrepartie des avantages ainsi procurés au CROUS, une redevance égale à 15 % des recettes générées au bénéfice du CROUS serait due à la Ville de Paris.

Cela peut paraître un peu technique mais cela permettrait en tout cas de faire de ce lieu un lieu aussi de convivialité et d'événements et pas seulement un lieu de service, de restauration classique. Comme c'est déjà le cas d'un certain nombre d'autres restaurants universitaires, je pense à celui qui est située dans le 13^{ème} arrondissement qui a un très grand soutien de ce point de vue-là. Cela peut être un élément très intéressant d'animation sur ce quartier qui est tout à fait nouveau.

Je rappelle également puisque nous avons une concertation ici dans le cadre du futur campus Condorcet que ce restaurant a vocation à desservir le pôle universitaire qui est déjà de Paris IV ou Paris Sorbonne qui est juste en face. Mais évidemment, le futur campus Condorcet ainsi que les nombreuses résidences étudiantes qui commencent à être très nombreuses dans ce secteur, et devraient peut-être même terminer à frôler les mille logements étudiants, c'est sans doute le secteur à plus forte concentration dans tout Paris en dehors de la Cité internationale. Donc, je réitère vraiment nos vœux ici pour plus tard et peut-être qu'on fera un vœu dans un autre contexte une fois quand tout cela sera ouvert.

Rappeler également que dans cette salle d'en faire un restaurant et également ouvrir le soir pour les nombreux étudiants qui vivent tout autour. En tout cas, ce sera un très bel équipement utile pour faire ce qu'on fait jusqu'à maintenant, un campus ouvert sur la ville.

Eric LEJOINDRE : Merci, M. GUILLOT. J'en profite pour rappeler que le 18^{ème} est devenu l'un des principaux arrondissements universitaires de Paris au-dessus, en tout cas plus nombreux mais il me semble plus grand que le 5^{ème}. Nous allons continuer cette mutation urbaine qui nous permet d'accueillir plus d'étudiants notamment avec l'ouverture, le début cette année des travaux du campus Condorcet à la porte de La Chapelle. Nous aurons donc dans le 18^{ème} la possibilité d'étudier la quasi-totalité des domaines que représente l'université en France puisque si l'on ajoute la fac de médecine de Claude-Bernard, Paris IV à la porte de Clignancourt, Paris I et puis rue des départements d'IUT je n'oublie pas La FEMIS, nous avons un choix très large de formations supérieures dans le 18^{ème}. Nous avons pu au fil du temps faire en sorte que de plus nombreux étudiants puissent être hébergés ici, nous allons continuer à le faire parce que c'est un des outils très utiles et très efficaces de nos cités sociales et de faire en sorte que chacun trouve sa place.

Donc, je me réjouis non seulement de cette délibération mais surtout de ce mouvement, de cette mutation, de cette transformation sur le 18^{ème} pour en faire un des principaux arrondissements étudiants. Nous allons bientôt disputer avec le 13^{ème} et le 14^{ème} pour savoir qui a le plus de chambres d'étudiants, qui a le plus d'étudiants le jour, qui a le plus d'étudiants la nuit ; mais nous sommes dans cette compétition et je m'en réjouis. Compétition positive, c'est uniquement afin de satisfaire tout le monde.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.08/2018.DAE.54 à l'unanimité.

LOGEMENT ET URBANISME

DELIBERATION : 18.2018.09 : Réalisation 6, rue Caplat (18e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Énergie par la RIVP.

DELIBERATION : 18.2018.10 : Composition de la conférence du logement.

DELIBERATION : 18.2018.11 : 9 rue Saint-Bruno (18e) – Rénovation de la salle polyvalente - Autorisations d'urbanisme.

DELIBERATION : 18.2018.12 : Secteur Chapelle Charbon / PNE (18e). Bilan de la concertation. Périmètre d'intervention. Programme et bilan financier prévisionnel. Concession à la SPLA PBA, Protocole foncier Ville/SNCF.

Michel NEYRENEUF : La première délibération consiste en la réalisation, que se propose de faire la RIVP, d'un programme de réhabilitation Plan climat énergie sur un des vieux immeubles de la rue Caplat qu'elle a hérité de je ne sais plus quel promoteur privé avant.

Il s'agit de 16 logements qui sont déjà conventionnés dans le PLAI et c'est vrai que cet immeuble en avait bien besoin.

La deuxième délibération, il s'agit de valider la composition de la conférence du logement. C'est la loi relative à l'égalité et à la citoyenneté dans son titre 2 intitulé « mixité sociale et égalité des chances dans l'habitat » qui comprend parmi un certain nombre de mesures prises la création de cette conférence du logement, qui a pour but de regarder la convention d'attribution faite par les bailleurs, par la Ville ; qui a pour but aussi de regarder le plan partenarial de gestion de la demande de logement social et des systèmes de cotation mis en place et là nous savons bien, c'est le système mis en place par la Ville de Paris.

Cette conférence du logement est composée de trois collègues :

- le collège des représentants des collectivités territoriales, entre autre Mairie de Paris ;

- le collège des représentants des réservataires, c'est-à-dire tous ceux qui ont la possibilité, parce qu'ils ont financé le logement social, de le réserver et de pouvoir l'attribuer ;
- le collège des représentants des usagers et des associations de défense des personnes en situation d'exclusion par le logement.

Je profite d'ailleurs pour vous dire les chiffres des attributions qui ont eu lieu l'année dernière, le contingent Hôtel de Ville, donc par la Mairie du 18^{ème}. Il y a eu en tout 365 logements qui étaient orientés Mairie du 18^{ème} ; parmi ces 365 logements, il y en avait 139 de neufs, donc c'est quand même un point important. Pour ces 365 logements, 111 ont été retirés et prélevés pour d'un côté les mutations puisque maintenant avec la Ville de Paris et les mairies d'arrondissement, nous participons aussi avec d'autres contingents pour faciliter les mutations, notamment chez les bailleurs qui ont peu de patrimoine chez nous. Quand vous habitez dans le 18^{ème} à Antin Résidences pour avoir une mutation de Antin Résidences ailleurs dans Paris, comme ils ont très peu de logements, ils n'y arrivent pas. Donc, il y a 52 qui ont été prélevés pour les mutations et 59 qui ont été prélevés pour des relogements de droit ou pour l'accord départemental. Les logements de droit, ce sont les logements qui sont obligatoires, par exemple, quand on exproprie un bâtiment et que la Ville doit reloger les habitants.

Cela nous donne en tout 254 logements qui ont pu être attribués par la Mairie du 18^{ème} l'année dernière, en 2017, dont à peu près deux tiers de plus et assimilés, c'est-à-dire PLUS, PLAI et un tiers de PLS, voire PLI mais il y a très peu de PLI maintenant pour le moment.

Une troisième délibération qui nous fait un peu plaisir parce que la salle Saint-Bruno, j'étais un peu l'origine de cette création quand j'étais à ce moment-là pas élu mais associatif, il a fallu négocier avec le Maire du 18^{ème} de l'époque qui était Alain JUPPE , il a fallu négocier avec l'association diocésaine donc avec l'Archevêché pour faire que ce bien qui était affecté au culte puisse être désaffecté du culte et affecté à un autre but qui finalement a fait son chemin et qui maintenant se révèle quand même être un des lieux importants du 18^{ème}.

La délibération n'est pas fondamentale, ce qu'il faut remercier ici, c'est le budget participatif, notamment la décision prise de faire qu'une partie soit consacrée au quartier et qui a pu être votée de façon différente ; c'est avec cet argent que la salle Saint-Bruno a pu gagner le vote qui va lui permettre de se rénover. Donc, il faut autoriser la salle Saint-Bruno puisque c'est un bien municipal de demander les autorisations d'urbanisme.

Dernière délibération, la plus importante, c'est une longue délibération qui nous parle de l'opération d'aménagement Chapelle Charbon dans Paris nord-est. Nous avons franchi jusqu'à présent plusieurs étapes. Nous avons travaillé d'abord sur un volet qui correspond au parc lui-même ; la concertation a eu lieu, a été longue et a été très riche.

Nous avons commencé la concertation sur la partie aménagement du projet urbain, c'est-à-dire les logements qui vont venir finir la ZAC de l'Évangile qui n'a jamais été finie et l'école que l'on voit finalement installée là à la place de l'école qui était prévue dans la ZAC Hébert. Finalement, la décision a été prise de faire une école plus grosse et de la faire plutôt à la place de logements pour éviter de densifier et de faire qu'il y ait trop de logements dans ce secteur.

Toute cette concertation aboutit maintenant au lancement réel de l'opération, c'est-à-dire il s'agit à la fois d'approuver le bilan de la concertation préalable. Ce bilan, c'est le bilan de la concertation préalable réglementaire, ce qui ne veut pas dire du tout que la concertation est finie, elle doit se prolonger et notamment sur la question du projet urbain et sur la question aussi du parc. Elle vise aussi à approuver l'objectif et les enjeux, le périmètre d'intervention du programme et le bilan

financier. C'est un projet qui tourne autour de 81 millions en tout avec évidemment une partie d'une façon ou d'une autre que la Ville devra abonder. Mais évidemment la construction de logement permettra de financer en partie la réalisation de cette ZAC.

Il s'agit aussi d'accepter le contrat de concession par anticipation à conclure avec le futur aménageur, Paris Batignolles Aménagement. Il s'agit aussi de valider le protocole foncier Ville/SNCF pour l'acquisition des terrains, la ZAC se faisant en partie sur les terrains SNCF et en partie sur des terrains autres.

Enfin, il faut accepter les modalités de mise à disposition du public par voie électronique du dossier relatif au projet d'aménagement du secteur Chapelle Charbon comprenant le projet de création comme nous le permet maintenant la loi et ceci se fera entre le 11 avril et le 22 mai 2018 par un lancement d'abord d'un site électronique sur lequel tout le monde doit consulter tous les documents qu'il souhaite et pouvoir interagir et, en même temps, ce dossier sera accessible en Mairie comme c'est le cas souvent dans le cadre des enquêtes publiques.

Voilà le gros projet que je vous invite aussi à voter avec enthousiasme.

Laurent QUEINNEC : J'interviendrais sur cette dernière délibération qui concerne le secteur Chapelle Charbon. C'est un projet ambitieux, vous l'avez dit M. NEYRENEUF, que d'avoir un parc de 6,5 ha – vous ne l'avez pas précisé ici, peut-être pour cause, la dimension de ce parc ambitieux – d'espaces verts à cet endroit de la capitale. Sauf que, il y a donc deux tranches : première tranche, qui concerne ce soir qui est de 4,5 ha, je crois, et une deuxième tranche qui est à faire plus tard. Vous vous êtes engagés au Conseil de Paris à faire 6,5 ha et notamment après une intervention de notre ami et collègue M. HONORE au Conseil de Paris.

Croyez qu'ils sont vigilants pour que ce soit 6,5 ha qui soient réalisés pour le parc et non pas moins. Cette deuxième tranche dont vous n'avez pas parlé ce soir d'ailleurs étant positionnée aux solutions que vous trouverez à la relocalisation des activités professionnelles de CAP 18, sujet sur lequel on aimerait bien au passage vous entendre.

Par ailleurs, la concertation, elle a souligné quelques appréhensions tout à fait légitimes de la part des habitants – vous en avez d'ailleurs parlé – notamment celle de la densité qui est très importante et j'ajouterais également les accès à cette zone.

Enfin, c'est un sujet important le projet en termes de logement ne prévoit que 30 % de logement libre, c'est-à-dire 70 % de logement social et intermédiaire. Alors après, on voit les choses comme on veut, mais à notre sens, la mixité sociale n'est ici pas votre souci prioritaire dans ce projet.

Eric LEJOINDRE : On ne va pas refaire le débat qu'on a eu dix fois autour de cette table sur ce sujet mais je crois que vous étiez présent à la dernière réunion de concertation qui s'est tenue avant les vacances de Noël en salle des mariages ce qui a permis de tirer les conclusions d'un certain nombre de débats et notamment constater qu'en tout cas, les personnes présentes à cette réunion, les plus engagées autour de ce projet, ont considéré et nous ont dit que nous avons bien avancé sur cette première phase. Notamment, la proposition que j'avais faite de faire en sorte que nous puissions installer l'école sur la partie ouest de la parcelle, école qui est par ailleurs indispensable compte tenu du nombre de logements plus près, notamment sur Hébert et pour faire en sorte que l'entrée du parc soit occupée par un équipement public valorisant et que pour les enfants de cette future école, ils aient accès directement au parc, a été entendue, je crois assez positivement parce qu'elle répondait à l'attente d'un certain nombre d'habitants, qui n'est pas une densité en soi, il n'y a pas de bonne ou mauvaise densité en soi.

L'enjeu est de faire en sorte que ce quartier vive bien. C'est pour cela d'ailleurs que nous avons souhaité accélérer sur le parc de Chapelle Charbon, pas seulement pour obtenir plus vite plus d'espaces verts, c'est central, mais aussi pour permettre que, aujourd'hui le cul-de-sac de la ZAC de l'Évangile puisse être ouvert vers le nord, ouvert vers l'ouest, à terme ouvert vers l'est et donc donne cette respiration à ce quartier qui, à ce stade ne l'a pas, et nous pourrions parler de la passerelle, tout ce qui va faire que les habitants pourront avoir plus de traversée, plus de transparence et donc plus de qualité de vie mais aussi plus de sécurité. C'est aussi l'enjeu de cette ZAC.

Oui, nous avons préféré avancer tout de suite sur la première moitié du parc plutôt que d'attendre, d'être sûr et certain à 100 % d'avoir tout voté sur 100 % de truc pour commencer les 50 % qui ont pu être déjà commencé parce que, il y a la question centrale de la relocalisation du CAP 18 qui est conditionnée, d'ailleurs pas tellement à la deuxième tranche du parc, ce qui me rend assez optimiste pour la suite, qui est liée beaucoup plus aux perturbations qui seront liées aux travaux s'ils ont eu lieu, qui va rendre quasi impossible la poursuite d'un certain nombre des activités de CAP 18 compte tenu des vibrations potentielles et des nuisances qu'il y aura à cet endroit.

J'ai pleine confiance en notre capacité à avancer mais je préfère en tout état de cause faire le premier pas avant cette première partie et d'ailleurs, c'était un peu absurde de considérer que sous prétexte qu'on n'est pas certain, absolument certain de tout faire, cela se passe plutôt bien. Je crois que la bonne politique consiste à prendre les avancées quand on peut les avoir et c'est le cas sur ce projet.

Voilà pourquoi je vous invite à voter avec beaucoup d'optimisme pour cette délibération DU 65.

DLH 67 sur la salle Saint-Bruno, une non-participation aux votes pour des raisons qu'on connaît tous bien de M. BADINA-SERPETTE.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.09/2018.DLH.43 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Christian HONORÉ)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.10/2018.DLH.47 à l'unanimité et 2 voix ne participant pas au vote (Christian HONORE ; Danièle PREMEL)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.11/2018.DLH.67 à l'unanimité et 5 voix ne participant au vote (Ian BROSSAT ; Claudine BOUYGUES. ; Violaine TRAJAN ; Pierre-Yves BOURNAZEL ; Sandrine MESS)

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.12/2018.DU.65 à l'unanimité et 1 voix ne participant pas au vote (Frédéric BADINA)

ESPACES VERTS ET DE LA NATURE EN VILLE

DELIBERATION : 18.2018.13 : Lancement d'un appel à projets ruchers dans les jardins et les cimetières- autorisation de signer les demandes d'autorisation d'urbanisme/ Budget participatif 2016 « + de nature en ville ».

Philippe DURAND : Cette délibération a pour objet le lancement d'un appel à projets d'implantation de ruchers dans les jardins et les cimetières parisiens. Comme pour la salle Saint-Bruno, le budget vient du budget participatif 2016 dans le cadre de « + de nature en ville ».

L'objectif de ce plan vise à recréer un milieu favorable aux espèces sauvages, que personnellement j'appelle, naturels, en contribuant à leur retour et à leur maintien dans la capitale.

L'arrêt des pesticides, l'implantation de plantes indigènes, la gestion des fauches, etc. qui ont commencé en 2001 avec l'arrivée de Bertrand DELANOË a contribué au retour de l'implantation des ruchers. Actuellement, le nombre des ruchers à Paris est estimé à 700, il y avait sûrement plus, il en a certains qui vont même jusqu'à 1 000.

Dans cet appel, 17 sites sont proposés : 14 dans des jardins et 3 dans les cimetières : le cimetière du Père-Lachaise, le cimetière des Batignolles à la porte de Clichy et le cimetière d'Ivry extra muros.

Dans le 18^{ème}, le site retenu est le square Charles-Hermite. Personnellement, j'avais aussi proposé le cimetière de La Chapelle, qui est juste derrière le site Valentin-Abeille. Ces sites ont été choisis en tenant compte des ressources nectarifères, c'est-à-dire le pollen et l'alimentation pour les pollinisateurs, et l'installation connue des ruches actuelles et de la présence de nombreux pollinisateurs naturels parties prenantes de la biodiversité. Il a ainsi été prévu d'implanter une cinquantaine de ruches, soit environ 8 % des ruches actuellement estimées car l'installation des ruches en ville participe également .

Il faut être prudent et respectueux de la biodiversité afin que tous les pollinisateurs trouvent à manger et que les abeilles domestiques, même avec l'implantation des ruches, ne contribuent pas à l'appauvrissement de la biodiversité. Pour continuer à développer les ruches, nous devons continuer à étendre et développer la végétalisation. Ainsi, aucun site n'est proposé dans les neufs premiers arrondissements de Paris car au vu des ruches déjà installées dans ces arrondissements, que ce soit par la Ville ou sur le domaine municipal ou par d'autres acteurs privés ou associatifs, il n'est pas opportun d'accueillir de nouvelles populations d'abeilles domestiques afin de ne pas créer une concurrence entre celles-ci et les autres pollinisateurs. La biodiversité, ce n'est pas le meilleur ou le plus fort qui gagne mais des ressources partagées par tous.

Les abeilles dans cet appel à projets devront être issues de l'espèce *Apis mellifera* communément appelée l'abeille noire. C'est la population locale naturelle d'abeilles à Paris et en Île-de-France qui a été développée et sélectionnée par des générations d'agriculteurs et qui est adaptée à notre environnement.

En raison de la mode des ruches, la commercialité des nombreuses ruches se font avec des abeilles hybrides importées, soit de l'Europe centrale, soit certaines de Chine sans aucun contrôle sanitaire.

Encore plus grave, soit avec l'hybride absolu, l'abeille parfaite, le rêve du frère Adam, cette abeille était nommée la buckfast qui est totalement inadaptée au milieu urbain. La buckfast est une super machine à produire du miel comme la holstein pour les vaches mais elle a été élaborée pour se multiplier en population pure et protégée dans des régions vidées de toutes les autres abeilles. Quand on plante une buckfast et particulièrement à Paris parce que les ruchers doivent être très proches les uns des autres, cela rend impossible toute fécondation des reines lors des vols nuptiaux. Il y a nécessité absolue qu'une nouvelle ruche se fasse avec l'abeille noire.

L'appel à projets sera lancé en mi-février pour se clôturer fin mars, un jury associant les maires d'arrondissement désignera le projet lauréat pour chaque site. Les lauréats signeront une convention d'occupation ; ils pourront apposer le visuel Miel de Paris sur leurs pots et leurs supports de communication.

En amont, la Ville réalisera des travaux d'aménagement principalement pour isoler les ruchers et orienter la trajectoire d'envol des abeilles afin de protéger les usagers des sites.

Les travaux sont estimés environ à 6 k€ par site, soit une enveloppe globale de 102 k€ TTC.

Je vous rappelle qu'à la fin du XIX^{ème} siècle, il y avait énormément de ruchers à Paris. Le préfet LEPINE les estimait entre 1 500 et 1 800. Tous ces ruchers étaient faits par les ouvriers parisiens qui travaillent dans les usines, les petits ateliers. Pourquoi ? Parce qu'effectivement les transports étaient développés notamment le chemin de fer mais pas assez pour amener l'alimentation à Paris. Donc l'alimentation maraîchage était faite principalement par des marchés dans Paris et tout autour de Paris. Tous ces jardins ouvriers et autres étaient remplis de ruchers. Il y avait à cette époque, à la fin du XIX^{ème} siècle, à peu près 1 800 ruchers dans Paris. Bien sûr que ces ruchers étaient naturels. Tous les ouvriers de l'époque n'utilisaient pas les pesticides. Les pesticides sont venus après avec la Guerre 14, après le célèbre gaz moutarde. Peu à peu, avec l'industrialisation etc. la modernisation et l'urbanisation extrême de la Ville, on est arrivé sous l'ère politique, à environ 200 ruchers où il ne restait plus que des ruchers institutionnels très connus comme ceux de Luxembourg.

C'est à partir des années 90-2000 sous l'impulsion des écologistes que peu à peu les ruches sont revenues s'implanter dans notre ville.

Je remercie Gilles ROUX pour toutes ces informations sur l'histoire des abeilles de Paris.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup. Je pense qu'on est très nombreux à avoir su beaucoup de choses ce soir sur la gestion des colonies d'abeilles. C'est tout à fait informatif et précis.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.13/2018.DEVE.24 à l'unanimité

VOIRIE

DELIBERATION : 18.2018.14 : Parc de stationnement Marcadet (18e) - Avenant n°2 à la convention de concession

Félix BEPPO : Mes chers collègues, la délibération que je vous propose est celle qui porte sur un avenant à la convention de concession du parking du 142, rue Marcadet. Il y a un parking à cet endroit dont la concession était confiée à la SAEMS (société d'économie mixte de stationnement ville).

L'accès à ce parking était situé dans une impasse, cela posait beaucoup de problèmes de sécurité, il a fallu faire des travaux et installer un portail et dans le même temps où on installait le portail, sécuriser la chose en la reliant au centre de commandement de la SAEMS et au PC sécurité. Les travaux ont été effectués par la SAEMS pour un montant de 62 695 €.

Il s'agit d'autoriser la Maire à signer un avenant à cette convention pour restituer la somme à la SAEMS puisque la modification substantielle du contrat pour ce parking-là a été modifiée. Je vous demande de voter favorablement l'autorisation pour la Maire de Paris de signer cet avenant. Merci.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup.

Je vous invite bien sûr à voter cette délibération, j'en profite pour informer le Conseil que j'ai à nouveau écrit au directeur de la SAEMS parce que c'est une société d'économie mixte de la ville certes mais ils ont un rapport à la réalisation des demandes qu'on leur fait parfois un peu lointain et je voudrais que nous puissions sur d'autres parking de la SAEMS du 18^{ème} avancer beaucoup plus fort et beaucoup plus vite parce que là, nous annonçons combien d'effort, combien de réunions, combien d'heures de travail pour un résultat certes mais utile mais que nous aurions pu obtenir bien plus tôt.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.14/2018.DVD.1 à l'unanimité

PROPRETE

DELIBERATION : 18.2018.15 : Modification des modalités d'organisation de travail des personnels ouvriers et techniques du service technique de la propreté de Paris travaillant au roulement en cycle de travail saisonnier.

Gilles MENEDE : Mes chers collègues, cette délibération vise à modifier les modalités d'organisation de travail des personnels ouvriers et techniques du STPP de Paris travaillant au roulement en cycle de travail saisonnier.

Dans le cadre d'une convention à la propreté présentée lors la séance du février 2016 au Conseil de Paris, dont l'un des objectifs est de mieux adapter l'organisation et le fonctionnement des services de propreté aux réalités du terrain. Un nouveau cycle de travail saisonnier a été fait pour certains personnels du STPP. Il s'agissait alors d'adapter les horaires de certains ouvriers et techniciens des services opérationnels du nettoyage afin de permettre des interventions sur certaines zones à forte fréquentation touristique estivale dans onze arrondissements de Paris en fin d'après-midi et en soirée et entre le 15 juin et le 15 septembre.

Durant cette période, l'horaire de travail de soirée des équipes d'après-midi est donc devenu de 15h48 à 23h30.

A l'issue de cette mise en œuvre de ce nouveau rythme à l'été 2017, un bilan positif en a été dressé sur l'ensemble du territoire parisien, aussi bien en termes de propreté que de satisfaction des usagers et ce en accord avec les agents volontaires pour adopter ce nouveau rythme.

Afin cette année de mieux couvrir les belles soirées dès les premiers jours de l'été 2018 ou en arrière-saison, il est pertinent d'étendre ces horaires saisonniers d'une durée d'un mois supplémentaire, en les faisant commencer à partir du 1^{er} juin et en terminant cela au 1^{er} octobre.

Ce point a déjà fait l'objet d'une présentation lors du comité technique de la direction de la propreté et de l'eau lors de sa séance du 7 novembre. Tel est l'objet du projet qui vous est ainsi soumis.

Eric LEJOINDRE : Merci, M. MENEDE, pour cette présentation courte et dense mais utile.

Gérald BRIANT : Évidemment, si l'objectif est de voir comment mieux travailler à mieux nettoyer nos arrondissements de la Ville de Paris, il y a quand même quelques soucis au niveau des personnels. En ce moment, il y a une négociation en cours avec les syndicats et cette négociation est pour l'instant bloquée. Le groupe front de gauche est une position de tous les arrondissements, donc nous allons nous prononcer contre.

Eric LEJOINDRE : On aura l'occasion d'y revenir au Conseil de Paris où une séquence importante sera liée aux questions de propreté puisque nous aurons aussi l'occasion de présenter le rapport de la mission d'information et d'étude du Conseil de Paris qui a été fort alimenté par les élus du 18^{ème} puisque M. BROS et M. HONORE ont travaillé aux côtés de Florence BERTHOUT et à mes côtés puisque le rapporteur a fait un certain nombre de propositions qui visent notamment, mais peut-être que toutes ne seront pas retenues, à adapter les horaires du travail à la modification du rythme de vie des Parisiens.

On aura l'occasion, je crois, d'y revenir largement au Conseil de Paris mais en attendant je vous propose que nous adoptions cette délibération parce qu'elle est importante et elle répond à un vrai besoin. D'ailleurs, dans le 18^{ème} avec la difficulté que nous avons eue l'année dernière à trouver des volontaires pour exercer en horaire décalé notamment autour de la Butte Montmartre et je crois que la situation était meilleure cet été si nous avons eu cette possibilité mais on verra bien ce qu'il en sera des négociations fort légitimes par ailleurs avec les syndicats.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au projet n°18.2018.15/2018.DPE.2 à la majorité soit 37 voix pour dont 6 pouvoirs (PS/Apparenté/EELV/LR-CI/DPE), 6 voix contre (PC-FdeG)

QUESTION ORALE AU MAIRE D'ARRONDISSEMENT

Eric LEJOINDRE : On en vient aux très nombreuses questions et aux tout aussi nombreux vœux que nous avons à étudier

Q 18.2018.16 : Question orale posée par les élu(e)s du Groupe Communiste et Front de gauche au maire du 18^{ème} relative à la bibliothèque Vaclav Havel suite aux incidents et aux actes de violence du 3 janvier

Danièle PREMEL : Notre question fait suite aux incidents du 3 janvier à la bibliothèque Vaclav Havel et aux actes de violence contre le personnel.

Nous savons tous que cette agression n'est pas un événement isolé mais un processus de dégradation qui dure depuis plusieurs mois tant pour la bibliothèque, avec une présence de jeunes sans demande de participation aux offres des ateliers que pour la halle comme espace public, pour les commerçants et pour les autres.

Le personnel, dont tout le monde souligne l'application et la compétence, a besoin d'un soutien ou des réponses précises à ces demandes pour que la bibliothèque puisse mettre en œuvre son projet et que ses activités au bénéfice de la population puissent de nouveau fonctionner normalement. L'arrêt des cours d'espagnol, par exemple, qui ne se fait plus. Nous pourrions donc envisager peut-être la présence d'un médiateur ou du personnel supplémentaire.

Toutefois, nous aimerions aussi avoir un point sur l'ensemble du site pour lequel un comité de suivi s'est réuni le 21 novembre et a fait un certain nombre de propositions. Des problèmes auxquels est confrontée la bibliothèque Vaclav Havel peuvent aussi être réfléchis avec d'autres bibliothèques.

Je vous remercie pour toutes les informations que vous pouvez nous donner, les perspectives que vous pouvez apporter pour cette bibliothèque à laquelle nous tenons, pour l'ensemble du site aussi qui est pour nous un marqueur positif du quartier.

Q 18.2018.17: Question orale posée par les élus du groupe Les Républicains et Citoyens Indépendants relative aux incivilités commises à la bibliothèque Vaclav Havel

Christian HONORE : La bibliothèque Vaclav Havel ouverte en 2013 est un établissement municipal qui fournit un service culturel de proximité et de qualité aux habitants du quartier de La Chapelle. C'est l'occasion pour nous de saluer le travail du personnel et de lui adresser un message de solidarité. Je suis persuadé d'ailleurs que ce message est partagé par l'ensemble des membres de ce Conseil.

La bibliothèque Vaclav Havel a fait l'objet d'un certain nombre de dégradations et un nombre croissant d'actes d'incivilités à l'égard du personnel et des usagers est à déplorer : vols, insultes, agressions... Cette série d'événements créent une situation de tension pour les personnels et nuit fortement à leurs conditions de travail et dégrade les conditions d'accueil des usagers. Il s'avère ainsi nécessaire de prendre des initiatives pour assurer le maintien du bon fonctionnement de cette structure.

Nous voudrions entendre, M. le Maire, quelles initiatives ont été prises et quelles mesures la Mairie du 18^{ème} arrondissement compte prendre afin d'améliorer la situation à la bibliothèque Vaclav Havel pour la sérénité à la fois du personnel et des usagers.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup à l'une et à l'autre pour ces questions.

Carine ROLLAND : Je commencerais par m'associer aux mots de soutien aux personnels de la médiathèque Vaclav Havel, non seulement du fait de ce qui s'est passé le 3 janvier mais beaucoup plus largement parce qu'il s'agit là d'une équipe sur laquelle nous savons tous pouvoir compter, qui fait un travail exceptionnel – et je pèse mes mots – un travail qui s'adresse à différents publics. Il y a bien sûr les habitants du quartier de La Chapelle de tous âges et de toutes conditions mais aussi les jeunes qui peuvent être dans le quartier ou venir d'ailleurs. Avant que n'arrive ce regrettable événement, l'équipe s'était vraiment mobilisée pour essayer d'intégrer ceux qui venaient parfois en semeurs de troubles sans jamais faillir et sans jamais renoncer. Puis, un troisième public et ce n'est pas si fréquent, la médiathèque Vaclav Havel est un lieu d'accueil de jour pour les migrants dont nous savons qu'ils sont nombreux dans le quartier. Ils ont été parmi les premiers à organiser, non seulement des postes d'accès à internet, on sait combien les connexions sont importantes dans la situation de ces réfugiés, mais aussi des ateliers, des cours de français. Bref, un établissement avec lequel nous travaillons beaucoup, sur lequel on sait pouvoir compter et les événements du 3 janvier sont d'autant plus regrettables.

Je me suis rendue au nom du Maire à la médiathèque, suivie en cela par Bruno JULLIARD. En termes de sécurité et pour répondre à ce qui s'est passé le 3 janvier, les passages de la DPSP, la direction de la prévention, de la sécurité et de la protection de la Ville de Paris ont été renforcés. C'était déjà le cas depuis plusieurs semaines mais désormais la DPSP est présente systématiquement au moment de la fermeture de l'établissement. Par ailleurs, la commissaire GOETZ, elle aussi très mobilisée sur le quartier fait preuve d'une extrême vigilance et a renforcé la présence de ses équipages sur le secteur.

Voilà pour ce que nous avons sollicité et mis en place, l'équipe municipale avec la police encore une fois suite à ce qui s'est passé le 3 janvier. Mais cela ne suffit pas puisqu'on parle là d'une équipe qui a été choquée, voire traumatisée dans son travail.

En termes d'accompagnement de l'équipe de Vaclav Havel, un plan d'action contre les incivilités était déjà en cours, en réflexion et associe 16 bibliothèques parisiennes ; ce travail se poursuit. Une réunion exceptionnelle des instances de dialogue social prendra place aussi cette semaine. Il y sera question de ce que vous évoquez Mme PREMEL, à savoir quelle réponse en termes de médiation. La question des ressources humaines, de la manière de les déployer dans cet établissement spécifiquement sera évoquée cette semaine. Nous ne pouvons évidemment à cette heure prendre aucun engagement. D'après les informations qui nous ont été transmises, il s'agirait moins de création de postes supplémentaires que de redéploiement, mais en tout cas, avec une attention particulière pour la médiation.

Puis de manière plus large, sur l'esplanade Nathalie-Sarraute, cela fait plusieurs mois que nous avons été alertés qu'il s'agisse du Maire directement, de Mme PROUST, de M. VAILLANT en tant que responsable du comité de suivi de l'esplanade Pajol, de ce qui se passe là-bas.

Nous l'avons évoqué longuement lors du dernier comité de suivi de l'esplanade présidé par M. VAILLANT auquel Mme PROUST et moi étions aussi présentes ; il a été décidé lors de ce comité de renforcer le passage de la DPSP. L'adjointe de la commissaire GOETZ, la commissaire AZALBERT était présente ce soir-là aussi. Se met en place un travail partenarial tout à fait ciblé et renforcé pour identifier les personnes fauteuses de troubles qui sont pour la plupart des mineurs, qui ne résident pas sur le quartier d'où la difficulté accrue pour les identifier, pour mener aussi le travail de prévention qui est fait habituellement par les clubs dévolus à cette activité. En tout cas, attention à tous les renforts de sécurité.

Puis, Mme GABELOTAUD et moi avons rencontré les commerçants de l'esplanade très récemment pour entendre au mieux les difficultés qui sont celles des commerces qui font vivre l'esplanade, les commerces et en 2018 verra le jour un plan d'animation au sens large du terme de l'esplanade qui prendra en compte le besoin de soutien à la commercialité.

Je finirais mon propos par saluer le travail de la direction générale des services puisque les équipes de Juliette HEON se sont rendus sur place et ont effectué un travail bâtiminaire qui touche là aussi et à la commercialité et à la sécurité, qui va nous permettre dans les prochaines semaines, on espère dans les prochains jours mais en tout cas très rapidement, de résoudre les problèmes d'intrusion de la halle Pajol et de considérer en fait comme passage entre l'esplanade, le jardin ou s'y passe des activités qui nuisent à tous.

Donc, la réponse que nous apportons, elle est en train de produire ses fruits et elle concerne tous ces aspects que nous menons de fond.

Eric LEJOINDRE : Merci beaucoup pour tous ces éléments de réponse. On aura compte tenu de l'avancée rapide et la prise d'un certain nombre de décisions, une capacité à réunir le Comité de suivi dans une échéance relativement brève, en appui avec M. VAILLANT vendredi dernier pour faire un point avec l'ensemble des services sur cette question. Donc, je pense que nous pourrions y revenir assez rapidement et faire le bilan de toutes les opérations.

Je veux m'associer aux remerciements qui ont été faits à l'équipe de la bibliothèque dont je rappelais qu'ils ont tout de suite ouvert et ils ont souhaité rester le plus ouvert possible, ce qui est aussi une volonté de porter le service public au plus haut et ils n'ont pas cherché bien au contraire à s'enfermer dans leur bibliothèque mais bien à trouver les bonnes solutions. C'est suffisamment rare pour être salué. Merci beaucoup à toutes et à tous et surtout, nous continuons le travail sur ce secteur comme sur bien d'autres.

Q 18.2018.18 – Question orale posée par les élus du groupe Les Républicains et Citoyens Indépendants relative à la valorisation des commerces de proximité dans les immeubles gérés par les bailleurs sociaux

Christian HONORE : M. le Maire, de nombreux habitants du 18^{ème} arrondissement demandent depuis des années de bénéficier de commerces de proximité diversifiés et de qualité. Le constat est simple :

la revalorisation des commerces participe à la revalorisation des quartiers dont le tissu commercial est dégradé ou monolithique et ne répond plus aux besoins des habitants.

C'est pour répondre à cette demande forte des habitants et qui me paraît juste et servir l'intérêt général qu'à plusieurs reprises, nous avons demandé avec M. BOURNAZEL la mise en œuvre du dispositif Vital'Quartier ou du contrat de revitalisation artisanale et commerciale qui aujourd'hui le remplace. Le principe est de favoriser l'ouverture pour tous les habitants des commerces de qualité les plus diversifiés possible qui répondent à leurs besoins. De plus, les commerces de proximité contribuent à améliorer le lien social, la tranquillité publique et la qualité de vie des habitants.

Il n'est pas surprenant que les riverains de la rue Marcadet ont été très surpris pour ne pas dire scandalisés de constater l'ouverture au 36 de la rue d'un commerce de restauration rapide dans un immeuble récent, construit il y a un an environ, géré par 3F, bailleur social. Cette situation est d'autant plus incompréhensible que les habitants, individuellement ou à travers leur association que je veux saluer ici, se mobilisent depuis des années pour améliorer l'environnement dans lequel ils vivent.

Je voudrais ici faire une parenthèse liée à l'actualité récente. Vendredi 12 janvier, les habitants et les associatifs ont invité la commissaire de police à se rendre avec eux dans leur quartier ; ils m'ont invité à me joindre à eux, nous sommes allés dans le métro. Je saisis donc cette occasion pour dire que lorsqu'on voit ce qui se passe, on comprend que les employés de la RATP expriment leur inquiétude et je veux saluer ici le travail remarquable de la police tel que nous avons pu le vérifier ce soir-là.

Il est aisé de comprendre l'amertume des habitants alors qu'ils font des propositions concrètes d'aménagement urbain pour améliorer leur qualité de vie, qu'ils militent pour une activité commerciale diversifiée et de qualité, ils ont le sentiment de ne pas être aidés et nous avons là une preuve tangible.

Au-delà des déclarations d'intention et alors que je le rappelle le Conseil de Paris s'est doté en mai 2017 du dispositif Paris Commerce et qui était destiné à favoriser le commerce de proximité, nous demandons au Maire d'arrondissement comment expliquer l'ouverture d'un commerce de restauration rapide dans un immeuble neuf géré par un bailleur social, même s'il ne dépend pas de la Ville de Paris, dans un secteur en pénurie de commerce de proximité et de qualité. Ensuite, comment justifier l'absence d'initiative de concertation de la Mairie d'arrondissement avec le bailleur social et les habitants et les associatifs qui s'investissent énormément pour leur quartier, qui aurait permis de mettre en évidence le besoin et la demande d'ouverture de commerce de proximité et de qualité.

Je vous remercie.

Afaf GABELOTAUD : Je tenais à me joindre à l'étonnement des riverains puisque nous avons été choqués nous aussi de cette ouverture. Je vais faire un petit rappel de calendrier puisque le 6 janvier, le collectif Marcadet qu'on connaît très bien puisqu'on l'entend régulièrement et que nous avons de nombreux échanges sur la commercialité des quartiers et à la façon dont on pourrait intervenir sur des changements de destination puisque nous connaissons la problématique de certaines rues de ce secteur-là, donc nous avons de nombreux échanges, nous l'avons toujours fait régulièrement. On ne peut pas dire que nos échanges sont infructueux puisque dès que nous le pouvons, nous essayons de mettre en place une politique de commercialisation diversifiée et de qualité, chose qui n'est pas aisée. Mais en tout cas dans le cadre de nos commissions pied d'immeuble puisque nous avons dans le 18^{ème} arrondissement initié ces commissions pied d'immeuble qui réunissent les bailleurs sociaux, la Ville de Paris est dans le capital du moins, nous invitons également les autres bailleurs mais ils ne siègent pas ces bailleurs puisque nous avons régulièrement invité 3F, nous avons régulièrement

invité Batigère qui est venu quelquefois. Ils ne jouent pas le même jeu puisqu'effectivement, comme ils ne sont pas dans le capital de ces structures-là, ils estiment certainement que nous n'avons pas notre mot à dire sur leur politique de commercialisation entre autres.

Nous avons été interpellés le 6 janvier. Le 9 janvier, nous avons fait une alerte parce que nous avons demandé à 3F de nous donner des précisions sur ce qui a pu se passer, comment on a pu en arriver là sachant qu'ils étaient tout à fait au courant que nous étions extrêmement vigilants sur ce secteur pour l'implantation commerciale dans leurs locaux. Nous avons eu comme réponse que nous aurions été sollicités en avril 2016, donc avant la livraison de ce bâtiment, pour que la société 3F puisse prendre en usage le local pour un usage de restauration traditionnelle. Un bail aurait été signé le 27 mai 2016, toujours avec mention « restauration traditionnelle avec possibilité de vente à emporter », chose que nous n'avions pas signalée lors du signalement.

Nous avons consulté donc nos archives, nous n'avons pas trouvé trace de ce courrier, cela avait été envoyé ou pas ; on peut toujours se dire qu'on aurait peut-être loupé le coche mais fait plus intrigant, c'est que l'immeuble a été inauguré le 15 novembre en présence du Maire et que lors d'une rencontre le 2 décembre, M. le Maire a stipulé et bien précisé qu'il était très attentif à la destination de ce local commercial et avait demandé à ce que le plus grand soin soit apporté sur la destination de ce local. Nous avons un immeuble neuf, nous avons un local important, enfin visible du moins. Il était important que ce commerce puisse devenir quelque chose d'attrayant, attractif pour le quartier et qualitatif, chose à laquelle on a répondu à M. le Maire que cela s'est fait.

Nous sommes aujourd'hui très étonnés puisque deux ans après, nous découvrons cette installation. Il n'a jamais été mention dans aucune lettre, dans aucun courrier de cette installation, nous n'avons pas été mis au courant. Cela est d'autant plus grave que nous avons toujours réitéré auprès des bailleurs, tous les bailleurs, pas que les bailleurs parisiens, RIVP SIEMP ELOGIE, Paris Habitat avec qui nous travaillons main dans la main ; nous avons toujours sollicité les autres bailleurs qui sont présents sur l'arrondissement pour qu'ils viennent à nos conditions et qu'ils nous sollicitent en amont. Donc aujourd'hui, nous sommes tout aussi étonnés, en colère aussi. Mais nous avons fait ces alertes auprès des 3F, le Maire a envoyé un courrier la semaine dernière adressé à la direction de 3F pour demander un rendez-vous urgent pour expliquer la situation, la façon dont 3F commercialisait, du moins la politique de commercialisation. Ce rendez-vous va être bientôt monté.

Je rappelle par ailleurs que nous avons aussi interpellé la Maire de Paris pour que nous soyons vraiment en amont sur les locaux commerciaux, très en amont pour que l'on puisse avoir aussi un regard dans le cahier des charges parce qu'aujourd'hui, nous avons des immeubles qui ne sont pas forcément des biens sociaux de la Ville, qui interviennent sur l'arrondissement. Nous souhaitons que les cahiers des charges puissent stipuler très précisément que les locaux commerciaux doivent être aussi au regard des avancements ou du moins du GIE, M. le Maire et vice-président, que nous puissions avoir ce regard-là, pour que l'on puisse avoir une politique commerciale générale, plus homogène, parce qu'il suffit effectivement d'une ou deux enseignes pour absolument dégrader une rue.

Je fais aussi note que M. NEYRENEUF a aussi joint les 3F pour demander des explications. Donc, nous avons absolument tout mis en œuvre pour avoir et des explications et comprendre ce qui a bien pu se passer. Ce n'est pas la première fois qu'on découvre, lorsqu'il s'agit de bailleurs non parisiens, d'une autre ville du moins, puisque comme vous le savez certainement sur les secteurs avec le collectif Marcadet, nous rencontrons aussi d'autres problématiques avec d'autres bailleurs que j'ai cité tout à l'heure. Effectivement, continuer la discussion avec Batigère pour avoir des précisions sur leur politique et la façon dont on peut travailler avec eux pour éviter des installations qui ne correspondent pas aux souhaits des habitants, puisque les habitants nous sollicitent très clairement

sur leurs souhaits, sur leurs envies et sur la façon dont ils voient un peu les choses évoluer dans le quartier.

Quant au contrat de revitalisation commerciale de Paris Commerce, il a été voté et mis en place, la SEMAEST repère aujourd'hui les locaux commerciaux vacants. Mais je répète qu'il ne s'agit pas que de flux de commerces puisque sur Paris, nous sommes sur les murs, nous sommes obligés d'acheter des murs. Nous ne pouvons pas racheter des fonds, nous achetons des murs. La problématique, c'est pour trouver, quand on voit passer des ventes de murs, ce qui est beaucoup plus rare pour des cessions de fonds. La problématique c'est qu'aujourd'hui, on n'a pas une pléthore de locaux qui soient intéressants ou qui soient assez stratégiques pour qu'on en puisse voir un résultat rapide.

Nous sommes auprès de la SEMAEST très présents et très oppressants même pour ne pas dire qu'on la sollicite très régulièrement, pour voir s'ils ont de locaux, du moins via les DIA, pour vraiment ne pas louper le coche et pouvoir très rapidement mettre en place des commerces. Nous avons des candidatures intéressantes, nous avons des gens qui sont intéressés pour venir s'installer dans le 18^{ème} arrondissement. On en parlait à l'instant avec M. BROSSAT, on a une très grande fierté avec la laiterie qui s'est installée récemment. On a des gens qui veulent s'installer dans le 18^{ème} arrondissement, ce n'est pas le problème. Il nous manque les locaux et des locaux à vendre pour mettre en place et pour pouvoir démarrer ce contrat de revitalisation commerciale.

Voilà aujourd'hui les éléments de réponse que je peux vous apporter quant à ce cas-là. J'en profite pour faire un petit point sur la boulangerie Norvins-Lepic, qui a aussi subi un certain nombre d'émois et qui nous a également extrêmement choqués, puisque pareil, ce n'est pas une vente mais une cession, enfin des choses un peu compliquées plutôt sur la rue Montmartre ; l'enseigne a été totalement dégradée. Nous avons fait intervenir la direction de l'urbanisme à plusieurs reprises. Aujourd'hui, la direction de l'urbanisme a demandé une remise en état. Le propriétaire a envoyé les plans d'architecte qui remet un peu plus en état. Les travaux n'ont pas encore commencé, nous attendons que les travaux commencent et ils sont très régulièrement verbalisés. De toute façon, une astreinte devrait se mettre en place si les travaux ne sont pas faits à une date limite qui serait de 8 k€ par manquement régulier. Nous sommes aussi très vigilants quant à leur étalage puisqu'il s'agit de magasins de souvenirs puisque nous engageons systématiquement des contrôleurs sur les enseignes de cette personne-là. Il y a quelques magasins de souvenirs sur Montmartre.

Eric LEJOINDRE : Merci pour cette information utile sur la rue Norvins par ailleurs qui est un autre sujet de stupéfaction de cette dernière semaine.

Je vais réinsister sur ce qu'a dit Mme GABELOTAUD. J'ai non seulement écrit au bailleur pour faire part de ma colère et de mon étonnement mais aussi, je vais dire des choses assez claires. Si nous ne sommes pas capables d'avoir un travail partenarial avec ces bailleurs, je demanderais à la Ville de Paris de ne plus les titrer dans le 18^{ème} parce que quand on a la responsabilité d'avoir un bâtiment, et nombreux sont les bailleurs qui ne sont pas des bailleurs directement de la Ville qui souhaitent être titrés dans notre arrondissement, il faut qu'on s'engage dans ce travail partenarial avec nous. La question des ..., la question des commerces est pour moi un élément absolument central. On passe suffisamment de temps à travailler avec nos bailleurs, avec les copropriétés pour améliorer la qualité de l'offre commerciale dans nos quartiers pour ne pas voir ce travail mis en cause par une forme de négligence. Peut-être on a une part de responsabilité, en l'occurrence sur ce sujet-là et sur ce dossier-là, seulement je ne crois pas puisque j'ai moi-même participé à plusieurs réunions où cela a été évoqué. Mais en tout état de cause, il n'est pas normal qu'un bailleur ne participe pas à ce travail. Après les explications que nous aurons dans les jours qui viennent avec le bailleur, s'il était avéré un manque de volonté de travailler avec nous sur le sujet de commerce, j'écrirais à la Maire de Paris pour lui faire savoir que je considère que ces bailleurs-là n'ont plus à être titrés dans notre

arrondissement, pas parce qu'on ne les aimerait pas, mais parce que ce serait la démonstration qu'ils n'ont pas compris la logique dans laquelle nous nous sommes engagés ici dans le 18^{ème}.

Mais j'ai toute confiance sur 3F, je pense que nous allons trouver des solutions avec eux, en tout cas des explications. Enfin une fois que le bail est loué, c'est assez difficile de revenir en arrière. On voit par exemple avec Batigère sur la problématique là encore rue Marcadet mais dans un autre bout de la rue Marcadet, on voit bien qu'une fois que le coup est parti et que le bail est signé, revenir en arrière est particulièrement difficile. Donc, rien ne justifie l'absence de concertation du bailleur avec la Mairie d'arrondissement qui l'a demandée, souhaitée et mise en œuvre. A la lumière de ce triste fait, je prendrais les décisions qu'il faut, notamment en matière de titrage parce que c'est quand même le seul élément sur lequel on puisse vraiment intervenir. Si on veut avoir la capacité de construire du logement social dans le 18^{ème}, il faudra s'engager très clairement à travailler avec nous. On a tellement de belles histoires dans le 18^{ème} grâce à notre ..., c'est vrai de la laiterie. C'est tant et tant de projets, de la recyclerie même si c'est un projet privé mais on l'a beaucoup accompagnée, de la Brasserie Mira, enfin de la cantine Myrha.

On a tant de belles histoires qu'on peut raconter dans cet Arrondissement et cela fonctionne. On a tant de porteurs de projets qui viennent nous voir, qui viennent voir Mme GABELOTAUD, qui viennent voir M. NEYRENEUF pour dire : on a un beau projet ; où peut-on s'installer pour qu'on ne les laisse pas s'installer dans des petits immeubles qui certes ne nous appartiennent pas et sur lesquels certes légalement nous n'avons aucun moyen d'action puisqu'on n'a aucun moyen d'action légal sur cette question pour que nous ne soyons pas conduits à regretter trop souvent ce type de fait. Il y a par ailleurs, j'ai compris, des changements de direction à la tête des 3F, en tout cas c'est peut-être une explication mais ce n'est pas une excuse. Je vous informerai au prochain Conseil d'arrondissement des discussions que nous aurons directement avec 3F et de la décision qui sera la nôtre quant à cette question du titrage pour les bailleurs parce qu'au fond, c'est un élément de conversation le plus important que nous puissions avoir.

S'il n'y a pas d'autres demandes de prise de parole, nous allons passer aux vœux.

VOEUX

DELIBERATION : 18.2018.19 : Vœu déposé par les élu-e-s de la majorité municipale à l'attention de Monsieur Philippe WAHL, PDG du groupe La POSTE relatif à la dégradation du service du courrier dans l'arrondissement.

Michel NEYRENEUF : Je pense que beaucoup d'entre vous ont remarqué, depuis novembre 2017, de nombreux disfonctionnements au service public assuré par la Poste dans la distribution du courrier dans le 18^{ème} parmi lesquels, pour exemple :

- courriers envoyés des arrondissements à l'arrondissement arrivant plus d'une semaine après l'envoi : où est le respect de J+2 ?

- courriers déposés en tas sur les batteries des boîtes aux lettres des copropriétés sans distribution du courrier dans les boîtes aux lettres, avec dans le tas des courriers pour des adresses riveraines ;
- arrivée des abonnements, de magazines notamment, décalée de deux à quatre jours, voire plus. Quand vous êtes abonné à un magazine de cinéma et de télévision par exemple, qui arrive depuis 20 ans le mercredi parce que c'est le mercredi que le film sort et que vous ne le touchez maintenant plus que le lundi ou le mardi, déjà tout votre weekend est foutu parce que vous n'avez pas pu lire les films que vous vouliez voir ;
- distribution des colis de façon intermittente, parfois portés ou posés par terre, parfois renvoyés à l'expéditeur sans explication ;
- avis de passage non remis ou remis plusieurs jours après la date mentionnée ;
- gestion des accusés de réception très aléatoire, non remis ou transmis au bout d'un mois.

Cela, c'est ce que j'ai pu constater moi-même chez moi. J'ai interrogé d'autres gens dans l'Arrondissement qui m'ont dit : « Oui, c'est cela qui m'est arrivé » et tout le monde fixe la même date : novembre 2017. J'ai été pris à partie par tous les gardiens de Paris Habitat et je me suis dit : « C'est peut-être un problème Goutte-d'Or » ; j'habite à la Goutte-d'Or. J'ai interrogé tous mes collègues ici et j'ai eu dans les quelques minutes qui suivaient un certain nombre de retours qui disaient : « Moi à La Chapelle, c'est pareil », « Moi à Montmartre, c'est pareil », etc.

Donc, il s'est passé quelque chose en novembre 2017 et sur laquelle il va falloir que la direction de la Poste s'explique et surtout qu'elle revienne au professionnalisme qu'on nous avait habitué à connaître jusqu'en novembre 2017.

Eric LEJOINDRE : La présentation de ce vœu est très claire et ne nécessite pas plus de commentaires si ce n'est de dire qu'en tant que Maire, je vous invite à l'adopter et vous informer que suite au dépôt de ce vœu, nous avons déjà interrogé la Poste qui s'est engagée à ce que nous ayons une réunion là-dessus et à nous donner à tout le moins des explications sur les causes de la dégradation du service de la fin de l'année dernière. Je ne sais pas si elles seront suffisantes mais il n'est pas inutile que nous puissions nous exprimer collectivement là-dessus.

Pierre-Yves BOURNAZEL : J'espère que nous allons voter à l'unanimité ce vœu, cela lui donnera plus de force et plus de portée. Je partage à la fois les considérants et la proposition portée par M. NEYRENEUF pour un meilleur service de qualité pour les habitants, notamment de notre Arrondissement.

Ian BROSSAT : Les élus communistes front de gauche voteront également ce vœu. J'ai été, comme beaucoup d'autres, sollicité par des habitants, y compris au 24-26 Queneau à Charles-Hermite qui ont des difficultés dans la distribution du courrier. J'ai aussi pris attache, en attendant, avec un certain nombre de syndicats qui m'indique qu'il y a eu une série de réorganisations qui peuvent expliquer cette situation. Ce qui est sûr, c'est qu'il est important que nous puissions nous exprimer de manière unanime sur un sujet comme celui-là qui concerne l'intérêt des habitants de notre Arrondissement.

Daniel VAILLANT : J'ai le même point de vue, donc je ne vais pas rajouter mais ce qui est du ressort peut-être des suppressions de bureaux de poste puisque nous-mêmes déjà au Conseil, on montre telle ou telle fermeture, remplacement par un commerçant de référence. Mais il y a aussi des dispositions sur lesquelles on n'est pas nécessairement concerté, j'en parlais au Maire tout à l'heure ; des gens m'ont alerté sur par exemple suite à la fermeture de la Poste de la rue Lamarck qui était un bureau financier, qui manifestement n'a pas de gros problème la fermeture puisqu'il n'y a plus beaucoup de gens qui s'y présentent.

En revanche, la suppression de la boîte aux lettres pose d'énormes problèmes à des riverains, les anciens notamment qui ont un problème par rapport à ce qu'une boîte postale, tout cela est renforcé par ailleurs par le problème du métro Lamarck avec les ascenseurs en réfection, ce qui n'arrange rien.

Enfin, il y a quand même des choses sur lesquelles la Poste doit rendre des comptes. Donc, ce vœu, nous le voterons.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2018.19 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2018.20 : Vœu déposé par les élu-e-s du groupe socialiste à l'attention de Madame la maire de Paris relatif à la prolifération de rongeurs dans les écoles publiques de l'arrondissement

Philippe DARRIULAT : Je crois que nous sommes tous avertis sur cette problématique, problématique d'ailleurs qui n'est pas que scolaire, mais le vœu que je présente aujourd'hui concerne les écoles. Il s'agit de la reconnaissance de la présence de rongeurs à Paris, notamment la présence de rongeurs dans les écoles qui pose d'évidentes questions : des questions d'hygiène et de sécurité pour les enfants dans les écoles où ces rongeurs se multiplient, d'autant plus que s'il y a une présence forte de souris, il y a notamment dans des quartiers et dans les écoles qui sont contiguës ou à grande proximité de travaux, de plus en plus de rats, ce qui pose là aussi d'évidents problèmes.

Cette question encore une fois est générale, il y a plusieurs alertes par différents biais venues ces temps-ci mais on a une véritable inquiétude depuis la rentrée de septembre, c'est chaque semaine cinq, six écoles nouvelles qui nous font des signalements et demandent des interventions.

Si ce vœu intervient, c'est parce que depuis le début de l'année, nous avons essayé de mobiliser les services de la Ville, c'est-à-dire en l'occurrence des services qui ne sont pas des services décentralisés mais des services centraux, pour des interventions fortes dans les écoles, de façon à éliminer ces nuisibles et garantir l'hygiène et la sécurité des écoles.

Nous avons été appuyés en cela par une lettre du Maire de l'arrondissement à l'adjointe à la Maire de Paris en charge de ces questions. Force est de constater qu'aujourd'hui, les réponses apportées ne sont pas à la hauteur des besoins dans ce domaine, pour des raisons qu'on n'a peut-être pas certitude d'expliquer, question de personnel, question de moyens, je veux dire par là de type de raticide, de souricide utilisé pour combattre. Il est clair que nous sommes dans une situation où nous avons du mal – quand je dis que nous avons du mal, c'est un euphémisme – à répondre à la demande et aux attentes des habitants sur cette question.

Évidemment, les enseignants, les parents sont très mobilisés, très inquiets, très interrogatifs ; nous sommes toutes les semaines interpellés sur cette question.

C'est pour cela qu'il me semble utile de présenter un vœu qui s'adresse à la Maire de Paris, de façon à alerter l'ensemble des responsables sur cette question pour qu'une meilleure mobilisation, une meilleure réponse puisse avoir lieu après tous les efforts qu'avec la Maire, nous avons fait depuis la rentrée.

Je vous appelle à adopter ce vœu à l'unanimité des membres de notre Conseil.

Eric LEJOINDRE : Ce que nous allons vérifier. Je voulais insister sur le fait que si M. DARRIULAT présente aujourd'hui un vœu, c'est que beaucoup de travail a déjà été fait pour essayer de trouver des solutions. On est face à un problème complexe, je ne suis pas du genre à rebasculer vers d'autres responsabilités mais cela touche tout Paris et pas que les équipements scolaires ; les équipements scolaires sont plus souvent touchés parce que dans les écoles, on mange, on pique-nique, donc c'est encore plus difficile qu'ailleurs. Nous avons pu constater une amélioration réelle de la situation dans les parcs du 18^{ème}. Pourtant, il me semble que dans les écoles, nous n'avons pas encore atteint cet objectif et qu'à ce stade, un vœu est peut-être utile.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Ce vœu est plein de bon sens mais malheureusement, le problème des rats à Paris devient structurel. J'ai fait aussi un vœu au Conseil de Paris il y a maintenant deux ans. Les engagements ont été pris par la Maire de Paris sur ce sujet, c'est un sujet extrêmement lourd, extrêmement compliqué mais cela ne peut plus durer parce que la qualité de vie des Parisiens et des Parisiennes, quels que soient leur quartier et leur condition sociale, se dégrade. J'ai été alerté encore ce matin sur une nouvelle école du 18^{ème} ; il y a des logements, des squares où des choses sont réglées mais malheureusement pas toujours, puisque j'ai été interpellé il y a quelques jours sur les problèmes de rats dans les squares, dans les rues.

On a un vrai problème sur la qualité de vie. C'est aussi l'attractivité parce que c'est l'image de la capitale qui compte. Là, il est vraiment plus qu'urgent, vous le dites, de prendre des décisions, des véritables campagnes, des services de dératisation de notre capitale parce qu'il y a des enjeux de santé publique derrière. Je souhaite que la vitesse supérieure soit passée pour que les Parisiennes et les Parisiens puissent retrouver de la qualité de vie. Il n'est pas normal que des enfants puissent rentrer de l'école, se plaignant d'avoir croisé des souris ou des rats dans les écoles ou dans les équipements municipaux. C'est vrai dans les autres domaines.

Donc, je voterai ce vœu mais je souhaite qu'il puisse permettre à la Ville de Paris d'accélérer un certain nombre d'actions.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2018.20 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2018.21 : Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif à la volonté du gouvernement de trier les personnes migrantes dans les centres d'hébergement d'urgence.

Ian BROSSAT : Ce vœu est relatif à la volonté du gouvernement de trier les personnes migrantes dans les centres d'hébergement d'urgence. Il y a une circulaire le 12 décembre dernier du ministère de l'Intérieur demandant la création d'équipes mobiles pour contrôler les papiers des personnes hébergées.

Or, si une telle disposition était mise en œuvre, c'est tout le fonctionnement de nos centres d'hébergement d'urgence qui serait remis en cause puisque l'un des principes qui préside à leur fonctionnement, c'est l'inconditionnalité de l'accueil. Lorsque vous entrez dans un centre d'hébergement d'urgence, on ne vous demande pas vos papiers, on vous permet simplement, comme une personne humaine, d'avoir un abri, d'avoir un toit sur la tête.

C'est d'ailleurs ce qui a fait que bon nombre d'associations, je pense au Secours catholique, à Médecin sans frontières, à Emmaüs, à la fondation Abbé-Pierre, 20 associations en tout ont protesté contre cette mesure et ont exprimé des positions extrêmement fortes sur ce sujet. Plus récemment encore, Jacques TOUBON, défenseur des droits, a lui aussi demandé au Gouvernement de revoir sa copie sur le sujet.

Un élément qui ajoute à nos inquiétudes, c'est que si un certain nombre de migrants se disent qu'ils seront contrôlés une fois en centre d'hébergement, le risque c'est qu'ils n'aillent plus en centre d'hébergement et que du même coup, le nombre de campements de rue finisse par augmenter, ce qui serait une très mauvaise chose, notamment dans un arrondissement comme le nôtre.

C'est la raison pour laquelle les élus du groupe communiste et front de gauche présentent ce vœu qui vise à demander au gouvernement de revoir sa copie sur le sujet et de réaffirmer l'inconditionnalité de l'accueil dans les centres d'hébergement.

Eric LEJOINDRE : Vous aurez sur table une version amendée de ce vœu qui est celle que je propose à votre vote, qui vise d'une part à retirer dans les considérants un certain nombre d'éléments inutiles, voire excessifs, notamment les références au front national. Non pas que j'ai un problème avec le front national mais en général, ce n'est pas en référence à ce que eux disent que je me forge une opinion ; notamment ce n'est pas l'avis de ce parti politique sur les dispositions proposées par les uns ou par les autres qui conduisent notre réflexion.

Vous le verrez dans les attendus, on garde le sens qui avait été celui que nous partageons du vœu déposé par le groupe communiste et front de gauche mais on en a proposé un certain nombre de modifications.

D'abord, pour ce qui concerne la circulaire du 12 décembre, pour que nous maintenions un certain nombre de propositions positives dans cette circulaire parce que dans la circulaire Collomb, il y a des éléments avec lesquels nous sommes en profond désaccord. Ce sont les éléments qui, d'une certaine façon, portent atteinte à l'éthique du travail social, à la réalité et la nécessité de la réflexion du public vulnérable. Il y a d'autres éléments qui visent à apporter plus de garanties et cela mérite d'être dit, parce qu'il faut être le plus juste possible dans nos sentiments ou nos réflexions et pour veiller à ce que l'exclusion de tel ou tel dispositif que nous considérons négatifs dans la circulaire n'induisse pas à l'exclusion de tel ou tel élément qui nous semble positif.

Je fais la proposition d'une précision d'un certain nombre de choses, notamment la répartition sur le territoire des places d'hébergement qui est le sujet d'un second vœu mais qui mérite d'être rappelé aussi. Nous avons fait le choix dans le 18^{ème} de prendre courageusement notre part mais je dois dire qu'il ne peut pas y avoir de zone blanche de l'hébergement sur notre territoire. C'est l'objet du vœu suivant mais je crois que cela mérite d'être porté dans celui-là.

Voilà pourquoi je vous propose que nous adoptions cette version amendée un peu sur la forme mais qui permet à chacun d'être plus à l'aise et amendée un peu aussi sur le fond.

Je voulais redire la philosophie générale qui, à mon sens, doit guider cette question de l'accueil en France des réfugiés avec un élément central, c'est qu'aucun travail d'aucune sorte, ni de nature sociale, ni même de nature administrative ne peut être fait en maintenant ou en poussant des gens à être à la rue. L'inconditionnalité de l'accueil, c'est un enjeu de moral sans doute, cela l'est parce que ce sont les valeurs que nous partageons au sein de la République mais c'est aussi un enjeu de mise en œuvre de notre politique publique, quelle qu'elle soit d'ailleurs. On peut juger comme on veut juger les décisions qui seront prises par ailleurs mais à la rue, il ne peut y avoir aucun travail.

Il y a d'ailleurs une contradiction à avancer sur un certain nombre de points de façon positive dans l'insertion des personnes réfugiées, à accélérer un certain nombre de démarches et en même temps, à pousser un certain nombre d'autres à rester à la rue. Vous avez peut-être été frappés comme moi par certains moments de la visite du président de la République à Calais, qui s'étonnait que les CAES qui ont été créés n'aient pas été pleins. Il indiquait d'ailleurs penser que c'étaient les associations qui poussaient les migrants à ne pas y aller.

Nous l'avons aussi vécu dans le 18^{ème}. Cela arrive bien sûr qu'un certain nombre, d'ailleurs pas trop d'associations mais de passeurs poussent les gens à rester à la rue. On l'a vu rues Pajol et Philippe-de-Girard, pas les associations, un certain nombre de passeurs. Mais ils ne convainquent que très peu de monde. Tous les autres, l'extrême majorité des autres, indépendamment du discours qui peut être porté par telle ou telle association un peu plus extrémiste, cherchaient des solutions d'hébergement et les rapports numériques sont très forts : des milliers cherchaient de l'hébergement ; une petite dizaine, un peu plus, restaient à la rue accrochés par les passeurs. D'ailleurs, l'hébergement inconditionnel est la meilleure façon de rompre le lien entre les passeurs et les migrants.

S'il y a aussi peu de monde aujourd'hui dans les CAES de Calais alors qu'il y a beaucoup de monde dans les campements autour de Calais, ce n'est pas parce que les associations – peut-être y en a-t-il – pousseraient les uns ou les autres à ne pas y aller, c'est parce que les migrants eux-mêmes s'inquiètent du sort qui pourrait leur être réservé là-bas.

Ce qu'il y avait à Calais, je crains que ce ne soit aussi apparu. Je ne souhaite pas, ni pour les personnes migrantes ni pour les riverains du quartier que nous revivions ces périodes. Je constate que nous sommes sur le fil du rasoir, plutôt du côté négatif. Pour le moment, ceux qui fréquentent aussi régulièrement que moi le nord de la rue des Poissonniers et la porte des Poissonniers et la porte de Clignancourt, vous voyez très bien à quoi je veux faire référence et c'est cela qu'il faut combattre. Tous, il faut mettre tout le monde à l'abri. Ensuite, que l'Etat prenne ses décisions, cela le regarde et chacun peut avoir son avis de citoyen mais il ne fera rien tant que les gens seront à la rue. Les gens ne sortiront pas de la rue s'il n'y a pas un minimum de confiance. Ce minimum de confiance, il est porté par les associations.

On aura l'occasion d'y revenir un peu plus tard sur un autre vœu, mais je crains le risque d'implantation. S'il n'y a pas l'inconditionnalité, il y aura des campements. S'il y a des campements, il n'y aura évidemment pas d'intégration. Mais il n'y aura même pas de capacité à renvoyer en réalité pour ceux qui penseraient que c'était utile de renvoyer.

Voilà pourquoi sous cette nouvelle version, le vœu à mon sens correspond à ce que moi-même, je porte depuis un certain temps. Si les élus du groupe communiste en étaient d'accord, je proposerais que nous mettions cette deuxième version au vote mais j'imagine que nous allons d'abord avoir un débat.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Nous avons des débats réguliers sur ce sujet depuis plusieurs années. Je crois qu'il est toujours bon de réaffirmer les principes auxquels on croit, je l'ai déjà dit mais je vais le refaire parce que je crois que c'est important pour donner du sens au soutien que l'on peut apporter à telle ou telle politique de ville.

D'abord, c'est vrai que la question de dignité est une question essentielle. Des hommes, des femmes, des enfants sont livrés à eux-mêmes et il est normal de les accueillir avec dignité parce qu'il n'y a rien de pire que des hommes, des femmes et les enfants livrés à eux-mêmes dans la rue. C'est la raison pour laquelle j'ai soutenu le projet de la Maire de Paris il y a un peu plus d'un an, d'un centre

d'accueil humanitaire, contre l'avis d'ailleurs de mon groupe politique et de mon parti, parce qu'il faut essayer de trouver des solutions et que la dignité, cela commence par pouvoir se poser, se reposer après des parcours chaotiques, de boire, de manger, d'avoir un accompagnement et de pouvoir se préparer à proposer un dossier, notamment le dossier de demande d'asile.

Cette dignité vis-à-vis de ces personnes, c'est aussi la dignité que l'on doit aux riverains. Ils doivent avoir la tranquillité car ils ont été dans nos quartiers du nord et de l'est de Paris en première ligne, dans des situations extrêmement difficiles puisque se greffent souvent sur cette présence de migrants livrés à eux-mêmes dans la rue d'autres problèmes parce qu'évidemment, il y a des passeurs, des réseaux et des mafias qui essaient de profiter de la situation. En première ligne, les riverains ont beaucoup souffert. Ils peuvent encore parfois souffrir. Nous avons besoin d'être vigilants pour que cette dignité qui est offerte à ces personnes migrantes soit aussi la dignité offerte aux riverains pour assurer la tranquillité dans le quartier.

J'ai dit la fermeté vis-à-vis des réseaux de passeurs et des mafias, il faut accentuer la politique publique pour les empêcher de nuire parce que ce sont des personnes qui se font de l'argent sur la misère humaine.

Nous pouvons avoir des sensibilités différentes ; nous pouvons vouloir mettre le curseur à des endroits différents sur le degré d'accueil sur l'asile. Cela fait partie du débat républicain. Notre Pays doit être fier de pouvoir faire bénéficier à des hommes et des femmes qui fuient par exemple des conflits, la guerre, la mort et leur faire bénéficier de l'asile. Il faut absolument qu'ils puissent rentrer le plus vite possible dans le droit commun. Donc, il faut accélérer les procédures de droit d'asile. D'ailleurs, on avance bien et je crois qu'on peut encore mieux faire, plus tôt on donne une réponse, mieux c'est.

Il faudra se poser la question de l'intégration de ces personnes parce qu'on est aussi faible sur la politique d'intégration et là, on doit se reposer des questions de politique publique pour mieux intégrer ces personnes qui bénéficient du droit d'asile : l'accès à la langue, l'accès au travail, l'accès au logement. Ce sont des questions extrêmement importantes et décisives. Cet outil d'intégration, cet outil d'adhésion est aussi une priorité pour moi.

J'ai d'ailleurs interrogé la semaine dernière à l'Assemblée nationale le ministre de l'Intérieur sur les conditions de rétention. Aujourd'hui, les associations que nous rencontrons : la Cimade, France Terre d'Asile nous expliquent tout, que c'est toujours généralement la moyenne pour sortir du centre de rétention, le Gouvernement souhaite allonger la durée possible de rétention.

J'ai interrogé le ministre pour savoir pourquoi finalement, on rallongeait la durée de rétention alors que les décisions étaient prises plutôt à court terme. Il m'a été répondu que c'était vrai pour 90 % des cas mais que pour une autre partie des cas, il y avait une nécessité de prolonger cette rétention. Je lui ai dit que je restais assez dubitatif quand même parce que je crois que la rétention, ce n'est pas le moment et le lieu le plus idéal pour y rester longtemps.

Mais cette question, pardonnez-moi de revenir là-dessus, c'est que l'état de droit c'est ceux qui bénéficient du droit d'asile doivent être intégrés, puis ceux qui n'en bénéficient pas et qui ne rentrent pas dans les critères doivent être rendus dans leur pays d'origine. Cela doit nous interroger sur la politique de coopération et de développement. C'est très important la politique de coopération et de développement.

Là aussi, il y a quelques lacunes dans les politiques publiques, que ce soit à l'échelle de notre Pays ou à l'échelle de l'Europe et je crois que collectivement, on doit se poser la question, comment

permettre à un certain nombre de pays de se développer par eux-mêmes, sur l'accès à l'eau, sur l'accès à l'alimentation de qualité durable, sur l'accès à la formation, sur l'accès à l'école. Ce sont des sujets importants.

Tous ceux qui se désintéressent aujourd'hui de l'évolution de ces nations, de ces pays, de ces peuples se désintéressent du sort de l'humanité en réalité parce que nous vivons tous sur la même planète et nous avons tous un destin commun. Donc, la coopération et la politique de développement est une politique qui doit nous intéresser au premier chef.

En conclusion, je dirais qu'à partir de ces principes, il faut qu'on puisse trouver des solutions. La première solution est d'avoir des centres d'accueil et le nombre de places suffisantes sur les collectivités, sur la route des migrants et d'assumer cette politique d'accueil pour ces hommes, ces femmes et ces enfants ; leur assurer cette dignité, leur permettre de pouvoir défendre leur droit et ensuite que l'état de droit s'affirme vis-à-vis de celles et ceux qui pourront bénéficier du droit d'asile ou pas. Mais tant qu'on est sur le territoire, dans la patrie des droits de l'homme, à Paris, qui plus est la ville lumière, on doit assumer cette dignité vis-à-vis des personnes.

Sur le vœu proposé, la deuxième version est un peu mieux que la première – je dois le dire – parce que la première était très agressive, pour moi en tout cas, puisqu'elle comparait le Gouvernement à la politique du front national, ce n'est pas le cas, ce n'est pas vrai. Je le dis, le président Emmanuel MACRON, le premier ministre Edouard PHILIPPE et le ministre de l'Intérieur, M. COLLOMB sont des républicains. Même le président de la République a battu Mme LE PEN, heureusement qu'on l'avait. Donc, je crois qu'il faut aussi sortir des caricatures.

En revanche, il y a des questions posées par ce vœu qui sont très importantes, il y a des principes intéressants qui sont aussi portés. Il y a des politiques qui sont souhaitées et que j'ai d'ailleurs soutenues, je l'ai dit tout à l'heure sur la question des centres humanitaires et que la Ville de Paris a portée, elle avait raison de le faire. Mais ce que je souhaite, c'est qu'on ait un débat national qui soit serein, où on écoute le point de vue des uns et des autres mais qu'il n'y ait pas de tentation de vouloir dire que d'un côté, il y aurait les bons, ceux qui voudraient peut-être faire plus encore bénéficier du droit d'asile les personnes et ceux qui seraient méchants parce qu'ils auraient une politique un peu différente ou différente sur ce sujet.

Je ne voterai pas ce vœu, je ne m'opposerai pas de manière frontale à ce vœu d'ailleurs parce qu'il y a des choses que je pourrais reprendre. Donc, je pense qu'une abstention personnelle est tout à fait possible de la deuxième version parce que la première, je vais voter contre la version parce que le considérant sur le front national n'est pas acceptable.

C'est une question qui va nous préoccuper encore très longtemps. Il faudra le courage et la lucidité de dire à nos concitoyens que la question des migrations est une question du 21^{ème} siècle et que cela ne va pas s'arrêter aujourd'hui. Dans les mois qui viennent, c'est une question à long terme qui mérite aussi des actions publiques durables, c'est pour cela qu'il faut un débat serein.

Eric LEJOINDRE : Je crois qu'il faut aussi poser le débat dans des termes concrets, je suis d'accord pour dire qu'il faut travailler sur la lutte contre les filières, sur le développement dans les pays source, sur le combat absolu qui doit être mené contre la question des passeurs, y compris, je suis bien sûr, comme républicain, conscient de la légitimité qu'a le gouvernement à faire ses choix en matière de politique d'asile, qui a le droit de rester et qui n'a pas le droit. Mais il faut être aussi un peu – pour reprendre l'expression de ma collègue Florence BERTHOUT– pratico-pratique.

La réalité, c'est qu'aucune politique ne peut être déployée si l'on oublie qu'il y a, dans la question de l'accueil, deux moments. Le premier de ces moments que j'appelle le primo-accueil ou premier accueil, consiste à faire en sorte de voir la réalité telle qu'elle est, c'est-à-dire les gens qui sont là, de les sortir de la rue, pour eux et pour les éviter les campements. Ensuite, il est toujours loisible à chacun d'avoir des avis différents, je suis pour le respect de la loi et je suis pour des lois équilibrées et respectueuses des principes que nous portons.

Le vœu tel qu'il est reformulé, il vise ce premier temps. Tout le reste est une question hyper importante, portée d'ailleurs à l'Assemblée nationale, notamment par quelqu'un qui était sur ma liste aux élections municipales en 2014, ici dans le 18^{ème}, il fait un certain nombre de propositions qui ont du sens sur la question de l'intégration, sur la question de l'apprentissage du français. Mais tout cela n'a aucun sens si l'on ne pense pas ce premier temps et c'est de ce premier temps qu'il s'agit maintenant. C'est pour cela qu'au-delà de tous les débats légitimes, il faut parler clairement de ce premier accueil.

De mon point de vue, les choses sont claires, l'universalité de ce premier accueil est une condition de la réussite de n'importe quelle politique publique en la matière.

Pierre-Yves BOURNAZEL : J'ai fait une erreur parce que je n'ai rien prévu en besogne. Dans le vœu, je pensais qu'il y avait eu beaucoup plus de modificatifs et notamment, je pensais que avaient été aussi enlevés mais je vois que non, il y avait deux considérants, il a été maintenu : les valeurs inaliénables de la République, qui porte atteinte. Donc, je ne peux pas m'abstenir, je voterai contre parce qu'on peut être contre la circulaire, je l'admets tout à fait, mais on ne peut pas dire que cela porte atteinte aux valeurs inaliénables de la République, ce qui nous rassemble et nous réunit est quand même beaucoup plus fort.

Je croyais que le groupe communiste et front de gauche allait plus loin dans la correction de son premier vœu, donc je suis désolé, même si je partage un certain nombre de points, notamment la nécessité de l'accueil, la nécessité des réponses plus rapides, les droits fondamentaux rappelés par la défense des droits notamment, je ne peux pas cautionner cette partie sur le gouvernement qui se veut être défenseur d'une circulaire qui serait contraire aux valeurs inaliénables de la République française.

Eric LEJOINDRE : Mais vous parlez de la partie qui est entre guillemets, qui est dans la bouche de Louis GALLOIS. Mais on va regarder de près ce que vous dites.

Fadila MEHAL : Évidemment, vous l'avez compris, les propos doivent être extrêmement pesés et qu'en l'occurrence, sur cette question extrêmement sensible, puisque le rappelait M. BOURNAZEL, il s'agit d'humanité, il ne s'agit pas simplement de bras qui arrivent pour travailler, il s'agit d'hommes, de femmes et d'enfants. Donc, la démagogie, la caricature ne peut pas prévaloir sur ces sujets. C'est un propos que j'ai toujours défendu dans toutes les enceintes où j'ai pu intervenir.

Je remercie M. le Maire de dire combien la question est complexe, combien il faut avoir un jugement équilibré et combien cette circulaire tant décriée s'inscrit dans une démarche beaucoup plus large. Je reviendrais tout à l'heure sur la circulaire.

Le vœu tel qu'il a été présenté dans sa première mouture m'a extrêmement choquée, je ne me suis pas reconnue dans les termes puisqu'était mise en évidence une accusation extrêmement forte contre le gouvernement et notamment avec des raccourcis extrêmement préjudiciables et mettant en cause même l'engagement – je dirais même l'honneur – de personnes telles qu'Emmanuel MACRON, Edouard PHILIPPE et aussi le ministre, M. COLLOMB, qui sont des

républicains face à une question qui est fondamentale. Et c'est une descendante de l'immigration qui vous en parle, c'est une héritière de cette immigration, c'est arrivé dans les années 50. De quoi parle-t-on ? De ceux qui aujourd'hui demandent l'asile et c'est un droit inaliénable. Malheureusement, cette politique n'a jamais eu le courage de ces ambitions qui fait que des demandeurs d'asile, victimes de violence, victimes de dictature que nous avons parfois nous-mêmes portés, eh bien, ne peuvent pas accéder à leur droit parce que le dispositif est complètement embolisé, puisque les délais d'attente sont extrêmement longs et que parfois, des enfants naissent et qu'ils ne sont ni intégrables ni expulsables.

Donc, il fallait résoudre ce problème. La convention de Genève nous conjure de faire en sorte de rester ce pays des droits de l'homme. Comment rester dans ce pays de droit de l'homme quand les délais sont si longs ? Aujourd'hui, le gouvernement veut entamer la réforme du droit d'asile. La réforme du droit d'asile, c'est bien évidemment arriver à des délais qui soient acceptables pour que le flou, finalement cette difficulté majeure pour les demandeurs d'asile de ne pas savoir s'ils peuvent rester dans ce pays.

Pour cela, le gouvernement, il faut le dire parce qu'il y a des choses qui sont quand même positives, a créé énormément, beaucoup plus que l'auraient fait certains en fonction en effet de centres qui ont été créés, qui sont très importants puisque le renforcement budgétaire pour l'asile a été augmenté de 26 % dans le projet de loi de finances en 2018, 7 500 places supplémentaires prévues en 2018 ainsi que 5 000 nouvelles places dans des centres provisoires d'hébergement. Donc, on ne peut pas dire que l'on ne fait rien. Quantitativement, c'est une mesure courageuse parce qu'on s'attaque véritablement à la réforme, c'est une réforme juste puisqu'on a protégé le droit d'asile qui est complètement dévoyé, je le redis, embolisé et en même temps, c'est un sujet où il faut parler d'équilibre puisqu'il faut à la fois parler du traitement mais aussi de la fermeté puisque vous savez bien que le sous-bassement d'une migration aujourd'hui clandestine est porté par le trafic de tout genre, je n'y reviendrais pas, cela a été évoqué.

Vous le dites et je suis d'accord avec M. le Maire, les gens rentrent, l'inconditionnalité n'est pas remise en cause, je le dis parce que beaucoup de choses ont été dites pendant la période hivernale. Les gens rentrent mais après, qu'est-ce qu'on fait ? Que fait-on si nous voulons résoudre leurs problèmes ? Il faut bien qu'à un moment, nous puissions avoir un accueil personnalisé adapté aux situations, pour que les réfugiés puissent prendre de véritables logements, pour que les demandeurs d'asile soient orientés vers des véritables structures, pas simplement à Paris, mais dans toute la France. Pour cela, il faut nommer, il faut gérer administrativement, sinon comment faire ? On avance les yeux fermés et on continue à faire en sorte que le droit d'asile ne soit jamais réformé.

Je soutiens, autant il y a des choses sur lesquelles j'étais extrêmement circonspecte mais autant je soutiens qu'il le faut absolument, parce que ce qui est dit que les équipes mobiles qui interviendront dans les centres d'hébergement n'ont pas de pouvoir coercitifs, elles n'ont pas le droit d'interpeller, cela n'a jamais été dit dans la circulaire, comme il n'a jamais été dit que ce sont les associations qui doivent mener ces examens de situation. Il y a des personnes compétentes pour le faire, il faut qu'elles le fassent si vous voulez résoudre le problème des demandeurs d'asile.

La question est posée ; il y a peut-être des réflexions, des inflexions à faire. Un groupe de travail a été créé le 21 décembre qui va permettre d'accompagner cette question. Je suis tout à fait frappée par la volonté de certains souvent très engagés dans les terrains associatifs qui veulent le bien de ces immigrants, de ces réfugiés, mais en même temps, qui ne veulent pas se donner les moyens de les nommer, de les identifier. Quand vous allez le faire, quand vous nous proposez de le faire pour tous les exclus aujourd'hui avec la maraude qui aura lieu au mois de février, nous pouvons améliorer le dispositif, mais la politique d'asile doit être résolue, les délais doivent être raccourcis.

Après, il y a une autre question posée, que tout le monde se pose, ce sont les autres, ceux qui viennent parce qu'ils ont faim, parce qu'il y a la sécheresse, parce que ce sont des réfugiés politiques, je faisais partie de ceux-là. Aujourd'hui, peut-on les accueillir dignement sans s'inquiéter de savoir s'ils pourront être intégrés ? Comment accueillir ces personnes qui fuient la misère, la pauvreté, la sécheresse, quand dans nos quartiers parfois, il y a 40 % de taux de chômage. C'est une question que nous avons à prendre en responsabilité, ce n'est pas une question qu'on peut balayer à la légère. Je suis de ceux qui pensent qu'aujourd'hui, la France peut accueillir dignement ceux pour lesquels il y a la possibilité, parce que c'est trop facile de dire « entrez tous » et de fermer les yeux quand ils n'ont pas de logement, quand ils n'ont pas de scolarisation.

Je pense que la politique d'immigration doit être pesée à l'aune du droit d'asile, de l'immigration et surtout de l'intégration. C'est pour cela que sur la circulaire, j'avais aussi des questionnements pour lesquels il y a eu des réponses. Un comité de suivi s'est mis en place avec les associations ; près de 40 associations ont été consultées, plus de 100 parlementaires ont été sur le terrain, des gens de terrain qui sont venus et pas simplement des gens proches de la majorité pour dire leur conception et surtout, la capacité qu'ils auront à résoudre ce problème parce que ce problème n'est pas derrière, il n'est pas maintenant, il est devant nous.

Pour toutes ces raisons, de façon assez solennelle, je m'exprime en mon nom et je crois m'exprimer au nom de mon groupe, je ne peux pas voter ce vœu dans sa première version comme dans sa deuxième version parce que je crois aujourd'hui que tout ce qui est avancé, les critiques qui sont faites, certaines peuvent être prises en compte mais sur la réalité de l'inconditionnalité sur laquelle repose la critique, je ne peux pas y souscrire, c'est pour cela que je ne voterai pas ce vœu en conscience.

Eric LEJOINDRE : On est sur un débat qui forcément passionne tous les Français et qui passionne aussi les élus du 18^{ème} que nous sommes. Je suis pour la passion mais je suis aussi pour la raison.

Sur un sujet aussi important pour nous territorialement et pour les Français en général, l'essentiel est de savoir de quoi on parle. Le pays a été confronté à cet accroissement de la nécessité d'accueillir ces dernières années mais sur une réalité qui préexistait.

Je veux redonner, juste pour la clarté du débat, quelques éléments, d'abord sur la question de l'hébergement d'urgence. Nous recevions à la Mairie du 18^{ème} avec M. BRIANT, le Samu social ici, il y a dans l'hébergement d'urgence à Paris géré par le Samu social, les hôtels sociaux, ceux qui sont, à ma connaissance, visés notamment par la circulaire signée par le ministre de l'Intérieur, 36 000 personnes. Sur ces 36 000 personnes, il y a 16 000 enfants. Ils sont là depuis un certain temps. Il y a donc plus de 10 000 femmes qui accompagnent ces enfants.

La réalité de l'hébergement d'urgence, elle préexiste à la crise migratoire que nous connaissons et elle doit inciter le pouvoir exécutif, ceux que j'ai soutenus, ceux que je n'ai pas soutenus préalablement, ceux d'aujourd'hui, à avoir une vision ouverte à ces questions.

Quelle a été la bonne politique, la seule bonne politique ces dernières années ? C'est celle qui a été menée par le Gouvernement Lionel JOSPIN en l'occurrence qui a visé, c'est vrai et il l'a assumé, à régulariser de très nombreuses personnes qui aujourd'hui sont dans l'hébergement d'urgence et qui sont dans cette situation absurde qui est de constater qu'ils ne peuvent pas être encore régularisés parce qu'ils ne sont là que depuis deux, trois ans, mais ils ne sont évidemment pas expulsables. J'imagine que personne ici autour de la table n'envisage que nous proposons l'expulsion d'enfants scolarisés dans les écoles du 18^{ème} avec leur papa ou leur maman qui, pour beaucoup d'ailleurs travaillent, illégalement puisqu'ils ne sont pas régularisés, mais qui travaillent. C'est là la vraie fin à

l'intégration telle qu'évoquait Mme MEHAL. Tout autre est la question de la crise migratoire que nous connaissons aujourd'hui.

Je veux rappeler là encore quelques éléments concrets. Une demande d'asile il y a quelques années, c'était deux ans. Aujourd'hui, c'est neuf mois. Peut-on faire encore mieux ? Sûrement et si le gouvernement s'y engage, je crois que personne ici ne sera opposé à ce que nous arrivions à donner plus vite la réponse aux migrants. Est-ce qu'ils peuvent rester ? Est-ce qu'ils ne peuvent pas rester ? S'ils ne peuvent pas rester, dans quelle condition peuvent-ils être reconduits ?

Mais encore une fois, de quoi parle-t-on ? On parle de la période qui précède cet examen. Avant cet examen, cela ne peut pas être à la rue. Avant cet examen, qu'il dure neuf mois, six, trois, un mois, cela ne peut pas et ce ne sera de toute façon pas à la rue, parce qu'aucune démarche administrative ne peut être faite tant que les gens sont à la rue. Même si c'est pour les renvoyer en respectant à la lettre le règlement, cela ne se fera pas à la rue. On ne peut pas demander aux acteurs du champ associatif de faire le rôle de l'Etat. Donc, on ne peut pas demander aux acteurs du champ associatif de sortir de leur rôle et d'être des opérateurs de l'Etat puisque c'est l'Etat qui paie l'hébergement d'urgence, mais ils ne peuvent pas être des opérateurs des démarches administratives et cela ne peut pas se faire chez eux parce que sinon, ils n'iront pas ; s'ils ne vont pas, ce sont les campements. Tout le reste, c'est hyper important et il y aura plein de choses à dire.

Mais il y a l'expression de pour parler du 18^{ème}, qui préexiste encore et c'est une chose, et il y a la crise migratoire qui en est une autre. De toute façon, que l'on parle de l'un ou que l'on parle de l'autre, les deux ne sont pas pareils. On ne peut pas imaginer qu'une quelconque solution soit trouvée et quoi qu'on puisse espérer pour ne pas reprendre ces personnes commence en laissant les gens plus longtemps à la rue. Ce n'est pas bon pour eux, ce n'est pas bon pour les riverains. Je suis tout à fait prêt à ce qu'on regarde les questions de rédaction, on pourra améliorer encore les choses mais je crois que le message qui doit passer, c'est qu'on ne fait pas ces choses à la rue. Je pense que pour le coup, il nous réunit mais on a encore à le vérifier.

Gérald BRIANT : Je suis particulièrement content ce soir que ce débat soit filmé parce que l'intervention que j'ai entendue de Mme MEHAL est tissée de contrevérités, de faux procès d'intention. Je vous propose de regarder ce que vous avez dit devant une vidéo et d'écouter parce que franchement, c'est trop. En plus, c'est choquant parce qu'en essayant de dire : « J'ai tout compris, etc. je sais comment il faut faire » excusez-nous, c'est un peu plus compliqué que cela.

Aujourd'hui, on est sur un vœu qui dit : est-ce qu'on accepte ou non la circulaire ? M. le Maire vient de tendre la main, je n'ai pas de problème ; si la question sur la République et les valeurs inaliénables de la République, etc. si c'est choquant, on peut enlever ce considérant, je n'ai aucun souci là-dessus. Ce que je veux, c'est qu'on ait un vrai débat sur – M. le Maire l'a très bien dit – est-ce qu'on est pour ou est-ce qu'on est contre ? Après, on peut toujours s'abstenir.

Aujourd'hui, je vous dis – après, prenez comme vous voulez, ce n'est pas une expertise d'un mandat et demi sur les affaires sociales et sur la lutte contre l'exclusion – on va dégrader le processus, c'est cela qu'on va faire. On va mettre en difficulté toutes les associations, l'union des associations et il y a des débats parce qu'entre la Cimade, Emmaüs, etc. qui sont capables de s'unir pour dire : « Nous pratiquons cela au quotidien et on vous dit que ça va poser un énorme problème », excusez-nous mais il faut l'entendre parce que ces associations, contrairement à ce que j'ai entendu tout à l'heure, elles sont sur le terrain tous les jours et elles se prennent les questions. Je peux vous dire que c'est difficile et les contradictions sont immenses mais elles se prennent et elles travaillent. Elles vivent cela, elles voient quand elles vont devant le Conseil d'État, on va voir ce que le Conseil d'État va dire

d'ailleurs parce que cela va être intéressant mais aujourd'hui, cela nous met dans d'immenses difficultés.

Ce qu'il faut entendre, c'est qu'on travaille avec beaucoup de gens déconnectés parce qu'il y a des associations, mais il y a aussi des collectifs, il y a aussi des individus et c'est très compliqué. Spontanément, ils ne nous font pas confiance, ils ne font pas confiance au pouvoir public parce que c'est tout mélangé, c'est un droite gauche, cela n'existe pas. Il y a un pouvoir et il y a nous qui aidons à la solidarité au quotidien. Ils ont l'impression de ne pas être compris, qu'on fait mal notre travail et ils confondent tout, Etat, ville, pour eux, c'est la même chose. Sauf qu'en faisant cela, qu'est-ce qui va se passer ? Ils vont dire : « Mais surtout, n'allez pas dans les centres ». Il y a des gens déjà quand on a voulu installer le centre humanitaire de porte de La Chapelle, contre quoi on s'est battu d'abord sur tout un réseau ? Il n'y avait pas que l'ultra gauche, il y avait tout un tas de gens qui disaient : « N'allez pas dans le centre de HIDALGO, etc. » avec les jolis mots qui étaient faits sur le centre de rétention de Mme HIDALGO, j'ai tout entendu là-dessus : « N'y allez pas ». Il y avait des migrants qui ont rencontré cela, ceux qui donnaient à manger, mais ils écoutaient, ils disaient : « Oui, il ne faut pas y aller, c'est dangereux ».

Maintenant, si on se retrouve en plus avec le bouche-à-oreille qui va faire qu'aujourd'hui, on leur dit : « Attendez, si vous allez au centre, ça va être directement le CRA, le centre de rétention administrative ». Mais c'est une folie. C'est là-dessus qu'il faut se prononcer et non pas essayer de biaiser et de jouer les anguilles. Est-ce qu'on est pour le tri ou non ? Si vous n'avez pas de considérant, je n'ai pas de souci, est-ce que vous êtes pour ou contre le tri ? Comment elle organise ce tri ?

Je vais juste dire quand même quelque chose parce que si on a un peu de recul sur les politiques migratoires, notamment le droit d'asile et cette circulaire parce qu'ils n'ont pas inventé la lune quand même, COLLOMB, en l'occurrence le ministre de l'Intérieur, n'a pas inventé la lune, cela a déjà été proposé, cela a déjà été testé à l'époque PASCOT, etc. Cela a été refusé comme trop à droite.

Eric LEJOINDRE : Ce n'était peut-être pas passionnant et passionné, c'est très bien, j'ai entendu notamment la capacité d'évoluer sur un certain nombre de formulations qui posent questions. Je ne m'exprime pas dans les mêmes termes que M. BRIANT mais je crois que la question est posée telle qu'il le fait. De quoi s'agit-il là ? Il ne s'agit pas de parler de la politique d'intégration, il ne s'agit même pas de parler de la légitimité qui est celle du gouvernement, on peut avoir après son avis sur le fait de savoir ce qu'il doit advenir de ceux qui viennent sur notre territoire et peut-être qu'on ne serait pas tous d'accord autour de la table. Il s'agit de savoir comment, dans la réalité qu'on vit, on fait pour faire en sorte qu'il n'y ait plus de campements dans nos rues. Donc, comment on fait pour faire en sorte que les personnes à qui l'on s'adresse rentrent dans les dispositifs ? Encore une fois.

Après, je connais suffisamment ce Conseil d'arrondissement pour en voir l'ensemble des nuances dans la majorité, dans l'opposition entre l'un et l'autre, y compris M. BOURNAZEL, notamment sur la question du centre humanitaire et les positions des élus du 18^{ème} qui ont divergé de la position des élus de leur groupe politique au Conseil de Paris et des élus du 18^{ème} qui ont contribué et entraîné leur groupe au Conseil de Paris à participer à cette aventure du 18^{ème} qui était le centre humanitaire, qui reposait sur cette incondicionalité.

S'il n'y avait pas eu l'incondicionalité, ce n'est pas dix personnes qu'on aurait eues tout au long du mois de février dans les rues à Pajol ou au département ou à Jacques-Kablé, c'est beaucoup plus. La crainte que nous avons ici et que nous exprimons collectivement, en tout cas pour ce qui est de cette majorité, elle est là. Peut-être que nous nous trompons, mais en réalité, cela fait plusieurs années que nous ici sur le terrain – pas dans les grands débats, nous ici sur le terrain – nous constatons les

choses. Donc, il est possible aussi que nous ne nous trompions pas. Il ne serait pas totalement absurde que le pouvoir exécutif puisse entendre les messages qui viennent de ceux... on a pu le dire dans les médias, j'ai été interrogé un peu, je me suis exprimé un peu là-dessus avec des responsables associatifs, on peut le dire aussi au sein d'un conseil. Encore une fois, le texte qu'il vous est proposé de voter, ce n'est que ce texte, mais je connais tous les contextes et j'en ai conscience. Je sais pourquoi il est difficile de dépasser les contextes quand on fait de la politique mais là, l'enjeu pour le 18^{ème} et pour les migrants, pour les riverains, pour la qualité de l'accueil et encore une fois, en regardant les rédactions s'il le faut, il est de savoir si nous pensons qu'on peut se passer de cette incondicionalité de l'accueil au moins dans un premier temps pour les migrants.

Je vous le dis, je me trompe peut-être et peut-être que la réalité le démentira dans les mois qui viennent mais cela fait suffisamment longtemps que nous sommes confrontés à la réalité de cette situation pour considérer que notre parole a un tout petit peu de poids. D'ailleurs, quand nous avons accueilli le secrétaire d'Etat DENORMANDIE et le ministre des Arts au centre de premier accueil de La Chapelle, je vous le dis très honnêtement, je ne pensais pas que la suite allait s'écrire comme elle s'était écrite, parce que ce n'est pas ce message qui nous avait été passé par les autorités de l'Etat qu'ils sont, ce n'est pas cela qui nous avait été dit.

Indépendamment de ce qu'on peut penser les uns et les autres, regardons la réalité de notre territoire et c'est à partir de cette réalité qu'il faut travailler. Je vous le dis, peut-être que je me trompe, mais le risque qui est pris, non pas avec toute cette circulaire et le vœu a été amendé pour le notifier, mais avec ce point central de cette circulaire qui consiste à imaginer qu'à l'intérieur des lieux d'hébergement d'urgence, sous la direction des associations, qu'on puisse aller chercher des informations qu'on n'a pas à y chercher, on risque d'avoir des conséquences que nous avons décrites et à ce moment-là, nous n'aurons plus que nos yeux pour pleurer et les habitants du 18^{ème} avec nous. Donc, j'invite chacun à prendre ce texte pour ce qu'il est.

Encore une fois, s'il y a des bouts de phrase qu'il faut changer, modifiez-les et sinon on votera, je n'ai pas de problème mais nous sommes très ouverts à toutes les questions de rédaction, mais il y a sur le central et ce n'est pas un sujet idéologique, c'est un sujet idéologique mais c'est aussi un sujet de contact avec ces territoires dans lesquels on vit et certains d'entre nous à proximité absolue de là où tout cela s'est passé.

On se rappelle et je sais quel est – non pas le traumatisme, le mot est un peu fort – mais en tout cas l'impact persistant sur les territoires des campements que nous avons connus. Je vous le dis, je ne suis pas prêt à revivre les années précédentes dans le 18^{ème} même si ce n'est pas à La Chapelle, même si c'est à la porte des Poissonniers, même si c'est la porte de Clignancourt, même si c'est entre les lieux où, paraît-il, il y aurait moins d'habitants parce que je sais ce que cela fait et ce que cela fait durablement. On a parlé du commerce, de la mutation commerciale du sud de La Chapelle.

Je vous le dis, on est là face à une vraie difficulté et ce n'est pas une circulaire qui règlera tout cela ou qui empêchera de régler tout cela, mais c'est un des éléments sur lesquels on a la nécessité d'être cohérent avec ce qu'on fait et qu'on a la nécessité de voir la situation telle qu'elle est et des risques quels qu'ils soient.

Ce n'est pas moi qui ai proposé ce vœu ; le dialogue est exécutif, on l'a en bilatéral, au quotidien avec les préfets de région, avec le préfet de police, avec les cabinets ministériels mais il y a un texte, il a été présenté, donc il existe. C'est sur ce texte qu'on doit être amené à dire aux habitants du 18^{ème} notre appréciation de la situation politique en général, peu importe, en tout cas, celle du 18^{ème}.

Loïc LORENZINI : Les élus du groupe EELV soutiennent et voteront ce vœu car à bien des dispositions, cette circulaire nous semble honteuse, cela a été rappelé par les mots de M. BRIANT. Comment peut-on organiser le tri ? Comment peut-on stigmatiser des personnes dont le délit serait d'avoir quitté leur pays avec l'espoir de construire une vie meilleure et de vouloir peut-être offrir un avenir meilleur à ses enfants ?

On le sait tous ici, la France ne serait pas ce qu'elle est si les autorités avaient fait le tri entre les migrants. Mais quel sinistre message nous envoyons là à ces personnes mais également à nos propres enfants, car rien n'empêchera les prochaines vagues d'immigration, cela a été aussi rappelé. On sait que c'est un enjeu et ce ne sont ni les circulaires ou des lieux qui limiteront les vagues des prochaines immigrations.

Le courage en politique est de ne pas céder aux peurs, ce n'est pas de déshabiller Jacques pour habiller Pierre, ce n'est pas d'aider une partie des réfugiés ou des migrants en précarisant une autre partie, ce n'est pas cela. Les solutions doivent plutôt être porteuses d'espoir et d'humanité. Là, ce n'est pas le cas. Comme cela a été rappelé, en attendant, les migrants et réfugiés sont encore en trop grand nombre dans la rue, ce sont des lieux et des repas dont ils ont besoin.

A ce titre, je voudrais rendre hommage ici à tous les citoyens qui, spontanément aujourd'hui, font tout pour éviter des drames, que ce soit sur la mer ou que ce soit actuellement dans les Alpes, entre la France et l'Italie, pour éviter peut-être qu'à la fonte des neiges, nous ayons des morts sur nos consciences. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Je pense qu'il y a eu un débat où chacun a pu s'exprimer. Il y a eu la proposition de M. BRIANT que nous puissions retirer une expression qui semble un peu trop forte suite à l'expression de M. BOURNAZEL.

Dans le premier tiret de l'interpellation qui est celle de la Ville, si cela amenait les uns et les autres à être plus à l'aise, je suis prêt à faire la proposition que nous retirions cette expression que je ne renie pas mais qui est peut-être un peu forte et je pense que le message collectif qu'on pourrait porter serait plus important.

Voilà la proposition supplémentaire suite à l'intervention de M. BRIANT, je pense que cela ne pose pas de difficultés aux autres, c'est compliqué mais on fait ce qu'on peut. C'est pour cela qu'il faut regarder les textes parce que les contextes, cela complique tout. Il faut regarder les textes précisément parce que je me sens engagé par ce qui est écrit, pas par ce que chacun a pu par ailleurs dire.

Nous aurons l'occasion d'en parler les uns avec les autres et j'espère que ma crainte était infondée mais malheureusement, je connais un peu le sujet.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2018.21 à la majorité soit 33 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/Apparenté/EELV/PC-FdeG), 9 voix contre dont 2 pouvoirs (LR-CI/DPE) et 1 abstention (LR-CI).

DELIBERATION : 18.2018.22 : Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif à la promesse non tenue du gouvernement qu'il n'y ait plus de personne à la rue fin 2017.

Ian BROSSAT : Ce vœu concerne l'hébergement des sans-abris. Il fait suite à une promesse du président de la République qui avait déclaré en juillet 2017 lors d'un déplacement à Orléans : « D'ici la fin de l'année, je ne veux plus personne dans les rues, dans les bois, notre première bataille est de loger tout le monde dignement et je veux partout des hébergements d'urgence », disait-il. Il n'est d'ailleurs pas le premier président de la République à porter ce message, c'est une intention louable et dont chacun peut se féliciter. Il reste que la situation aujourd'hui reste très inquiétante avec des milliers de personnes qui, dans les rues de Paris, vivent dehors, faute d'avoir un hébergement d'urgence. D'ailleurs, selon les dernières statistiques du Samu social, du 115, un tiers seulement des personnes qui appellent le 115 trouvent une solution d'hébergement et voient leur appel aboutir à une proposition d'hébergement.

Tout cela fait que la situation nous inquiète. C'est d'ailleurs ce qui a conduit la Maire de Paris à annoncer une nuit de la solidarité dont il a été question au début de ce Conseil d'arrondissement. La Ville de Paris met d'ores et déjà à disposition de très nombreux lieux. Vous savez que Paris compte 10 000 places d'hébergement. Sur ces 10 000 places d'hébergement parisiennes, il y en a plus de 3 000 qui sont situées sur des sites appartenant à la Ville de Paris. Cela veut dire que la Ville de Paris fait un effort important. Il se trouve que nous avons aussi proposé d'autres sites et d'autres sites qui ne sont pas forcément situés dans le nord-est de Paris parce qu'il n'y a pas de raison que ce soit systématiquement les arrondissements et les quartiers les plus populaires de Paris qui soient mis à contribution en matière d'hébergement d'urgence.

Notre Arrondissement par exemple le 18^{ème} est d'ores et déjà beaucoup mis à contribution. Nous avons par exemple proposé un site qui est le site du Val-de-Grâce dont tout le monde sait qu'il est aujourd'hui au trois quart vide, il y a de nombreux lits disponibles au Val-de-Grâce. Nous avons proposé à l'Etat d'utiliser ce site pour faire de l'hébergement d'urgence.

En tout état de cause, l'objectif de ce vœu est de demander au Gouvernement, afin d'atteindre l'objectif qu'il s'est fixé, de mettre à disposition de nouveaux centres d'hébergement sur l'ensemble du territoire parisien et prioritairement dans les quartiers qui comptent peu de places d'hébergement.

Évidemment, nous parlons de Paris mais aussi des départements de la Petite Couronne, si je prends l'exemple des Hauts-de-Seine par exemple ; les Hauts-de-Seine comptent une place d'hébergement pour 1 000 habitants quand Paris compte cinq places d'hébergement pour 1 000 habitants. C'est dire que pour résoudre ce problème, il faut mettre à contribution des territoires qui l'ont peu été au cours des années passées.

Eric LEJOINDRE : Merci pour la présentation de ce vœu. Peut-être juste redire que le 18^{ème} là encore, mais c'est vrai aussi que le 12^{ème} prend largement sa part dans la réalisation de cet objectif de contribuer à faire en sorte qu'il n'y ait quasiment plus personne à la rue. C'est un engagement compliqué à prendre, Lionel JOSPIN s'en rappelle, il est tout aussi compliqué à prendre qu'à tenir. Parfois, on l'a vécu dans la précédente mandature aussi, il est utile que parfois, cela aide à l'Etat que nous puissions nous-mêmes prendre ce type de position, notamment que cela puisse aider l'Etat à pousser un certain nombre de collectivités locales à prendre aussi leurs responsabilités. Sont cités les

départements limitrophes mais la réalité est bien là. Si nous pouvons contribuer à l'Etat à pousser les maires de ces communes à prendre leur part de responsabilité, je pense que nous pourrions là encore améliorer la situation telle qu'elle est.

Didier GUILLOT : Effectivement, la phrase d'Emmanuel MACRON devait être entendue avant tout comme un appel à mobiliser l'ensemble des acteurs sur ce sujet. On peut dire que cela a été fait. Je trouve que le vœu n'est pas spécialement honnête. Oui, la Ville de Paris depuis plusieurs années et déjà d'ailleurs du temps de Bertrand DELANOE, a pris beaucoup d'initiatives pour offrir des places, mais laisser entendre que le gouvernement est à la traîne est un peu fort de café, dans la mesure où cet appel à mobilisation a porté ses fruits pour cette saison déjà. Quelques mois maintenant que le gouvernement est en place et le nombre de places d'hébergement d'urgence sur l'année 2016-2017 était de 126 000 ; aujourd'hui, on est à 138 000, chiffre qui n'a jamais été atteint. Autant dire que l'effort de l'Etat est là. On peut toujours faire mieux et on fera sans doute mieux la fois d'après, on aura sans doute plus de temps pour mobiliser un certain nombre d'acteurs.

Je rappelle quand même que M. BROSSAT est au courant de comment cela se passe plus concrètement et il sait peut-être encore mieux que quiconque autour de cette table qu'une place d'hébergement d'urgence n'est pas simplement égale à une personne dans la rue et réciproquement. On sait aussi qu'un certain nombre de personnes dans la rue sont dans la rue alors qu'on leur a proposé aussi ; donc, c'est beaucoup plus complexe que cela. Je trouve que ce vœu vraiment parle de beaucoup de démagogie, certes par une petite phrase qui était très ambitieuse, mais l'ambition de cette phrase a été suivie des faits, ce qu'on ne voit absolument pas dans ce vœu.

Je ne peux absolument pas voter un vœu aussi malhonnête intellectuellement.

Eric LEJOINDRE : Encore une fois, je conseille aux uns et aux autres de se référer aux textes écrits, je rappelle les deux propositions faites, que la Ville maintienne son attitude constructive vis-à-vis de l'Etat et poursuive son combat, parallèlement aux ouvertures de centres plus nombreux, en particulier dans l'ouest parisien et dont les départements limitrophes sont dotés, tels que les Hauts-de-Seine, que l'Etat se donne ainsi les moyens de ne plus laisser des personnes dormir dehors, faute de places disponibles dans ces centres, mais pas autre chose que ce qui est écrit dans le texte, en tout cas que moi j'ai lu.

M. BRIANT : J'entends des choses mais c'est qui le démagogue ? Quand c'est le président de la République qui dit qu'au 1^{er} janvier 2018, il n'y aura personne qui dormira dans les rues ? C'est qui ? Je veux bien tout entendre mais il faut rendre à César ce qui appartient à César.

En juillet, quand il prononce cette phrase, il sait très bien ce qu'il y a. Les chiffres, quel est le chiffre du Samu social ? Le fait que là, on n'a fait rien de nouveau par rapport aux années précédentes, aux années de M. DELANOE par exemple pour prendre ce chiffre, aujourd'hui, on a des femmes et des enfants qui dorment dehors. Ce n'est pas plus 6 000 qu'on a besoin. Si on veut être concret, si on veut répondre aux solutions, on se met à la hauteur des enjeux, il faut multiplier par 10. C'est ce qu'il faut faire.

Puis, il faut raisonner au niveau de notre territoire national. On n'a pas parlé tout à l'heure parce que le débat était trop long sur la question du droit d'asile, mais on parle aujourd'hui du frein qui serait le délai pour l'attribution à l'OFPPRA, on dit : « il faut le réduire et passer de trois mois à deux mois ». Mais ce n'est pas seulement cela, là on est à la marge si on pense que le droit d'asile, c'est cela. Qu'est-ce qu'il faut faire ? Il faut répartir sur tout le territoire et il faut arrêter que Paris soit un endroit d'engorgement où il n'y a pas assez de fonctionnaires pour pouvoir répondre à toutes les sollicitations, c'est cela prendre les choses par le bon bout.

Cela voudrait dire par exemple que dans la ville de M. COLLOMB, il faut qu'il y ait des moyens, il faut qu'il y ait un centre humanitaire parce que c'est sur ces territoires que l'on vient pour que cela marche, il en faut un à Nice, un accueil. Qu'est-ce qu'on fait à Nice ? On dit : « Allez à la porte de La Chapelle ; allez au boulevard de la Villette ». On marche sur la tête.

Donc les démagogues, je veux bien comprendre mais il ne faut pas exagérer, il faut balayer devant sa porte.

Eric LEJOINDRE : Je propose que nous en restions aux textes tels qu'ils sont écrits et à notre volonté collective d'avancer sur un certain nombre de sujets. Nous aurons à l'occasion et régulièrement ce type de débat. J'invite les uns et les autres dans la diversité de leurs expressions à en rester aux textes. Je sais que les déclarations politiques sont souvent plus des intentions que des mises en œuvre, mais je sais aussi que ces intentions en même temps doivent conduire à des réactions qui ne permettent pas forcément tout de suite de régler les problèmes, mais qui marquent qu'on n'est pas uniquement dans le verbe mais qu'on est aussi dans le fait. De ce point de vue, il me semble que nous pouvons aider le gouvernement, aider l'exécutif à avancer plus encore, en mobilisant, parce que c'est vrai que l'hébergement d'urgence relève d'abord de l'Etat mais c'est vrai aussi que comme toutes les politiques, c'est vrai sur la sécurité, c'est vrai sur la scolarité, c'est vrai sur toutes les politiques, on est dans une forme de co-construction avec ceux comme nous qui voulons bien faire et avec ceux comme d'autres qui ne veulent pas faire.

En l'occurrence, ce vœu pointe plus ceux qui ne veulent pas faire, ceux qui ont l'ambition de faire et peut-être ne le font pas assez. On aura l'occasion d'avoir ces débats, j'espère pas tout le temps parce que ce n'est pas tout à fait indispensable mais régulièrement. Comme je l'ai dit au début de ce Conseil d'arrondissement, l'enjeu pour moi c'est le 18^{ème}, les habitants du 18^{ème}, la politique qu'on mène dans le 18^{ème}, cela suffit largement à mon bonheur. Je pense que si le 5^{ème}, par exemple au Val-de-Grâce prendrait un tout petit peu plus, cela irait mieux dans le 18^{ème} et c'est pour cela que je me bats.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2018.22 à la majorité soit 30 voix pour dont 5 pouvoirs (PS/Apparenté/EELV/PC-FdeG), 10 voix contre dont 2 pouvoirs (LR-CI/DPE)

DELIBERATION : 18.2018.23 : Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif à l'implantation d'un kiosque citoyen dans le 18ème arrondissement de Paris.

Danièle PREMEL : De nombreux dispositifs sont mis en place par la Ville pour susciter et soutenir la participation citoyenne. Pourquoi en proposer aujourd'hui un de plus, le kiosque citoyen ? C'est parce que je pense que le kiosque citoyen ouvre une proposition nouvelle qui s'appuie sur des fondamentaux différents des autres dispositifs :

- espace ouvert, donc sans adhésion ni démarche préalable ;
- accueil souple, sans rendez-vous et sans engagement ;
- plateforme non thématique et polyvalente ;
- outil dont on n'attend pas une production institutionnelle, démarche qui ne relève pas du champ associatif.

Ces caractéristiques offrent un espace de proximité aux habitants, de s'approprier un lieu d'information, d'exposition, d'échange et d'animation. Cette étape peut être ou ne pas être une première marche vers un engagement dans la durée et plus formalisé mais elle permet aux personnes et à leur rythme de s'impliquer dans la vie sociale du quartier.

Un tel projet nous semble riche d'avenir pour notre Arrondissement et pourrait permettre de mobiliser une partie de la population encore aujourd'hui en dehors des espaces de participation citoyenne et du mouvement associatif.

Si nous ne voulons pas reproduire l'existant mais offrir réellement un nouvel espace, le projet kiosque citoyen doit s'inscrire dans une démarche d'éducation populaire.

Le vote sur ce vœu ne porte pas seulement sur la décision ou pas d'implanter un kiosque citoyen mais bien aussi sur la démarche qu'il faut privilégier pour ce kiosque et pour que ce kiosque réponde à ces finalités que rappelle le petit livre orange, le guide de la participation citoyenne, je cite : « Ouvert à toutes et à tous, le kiosque peut expérimenter des usages inédits et des animations originales afin de favoriser la participation citoyenne et de renforcer le lien social ».

Si le vœu est adopté par notre Conseil, il sera temps de réfléchir sur son implantation dans le cadre de la Politique de la Ville ; les conseils de quartier devront notamment être associés à cet emplacement. Le poste de service civique qui vient d'être pourvu pourrait être aussi mobilisé sur une partie de ce montage. Un comité de pilotage pourrait également être mis en place à cet effet dans lequel, je l'espère, la délégation d'éducation populaire pourrait prendre toute sa place. Je vous remercie.

Jean-Philippe DAVIAUD : Le vœu est déjà en partie en train d'être exaucé puisque, après trois arrondissements dans lesquels les kiosques ont été expérimentés, 12^{ème}, 14^{ème} et 15^{ème}, la Ville de Paris a récemment pensé qu'il était une bonne idée que le 18^{ème} puisse en accueillir un. La proposition nous a été faite et nous avons donné notre accord face à cette proposition.

Il y a une réflexion actuellement sur la localisation possible pour ce kiosque, voir aussi les différents acteurs qui pourraient être mobilisés, voir le mode de gestion parce qu'un kiosque ne se gère pas tout seul, il y a des choses extrêmement pratiques à envisager.

Suivant les arrondissements, les modes sont différents d'ailleurs puisque dans le 15^{ème}, c'est une antenne directement de la mairie, d'abord une conception plus autonome des choses donc je doute que ce soit cette solution qui soit retenue. Dans les autres arrondissements, c'est plutôt la Maison des associations qui gère les kiosques. La réflexion est en cours.

La décision d'une certaine manière est déjà prise puisqu'on a donné notre accord pour que cela puisse se faire. Maintenant, la réflexion est en cours, il y a déjà eu le 19 décembre une réunion à l'Hôtel de Ville pour faire le point sur les différents kiosques, sur les fonctionnements et sur cette expérimentation. Cela tombe bien, le vœu est déjà exaucé.

Sandrine MEES : Après la référence au petit livre orange de la participation citoyenne, apporter une note verte à ce que vient de dire ma collègue Mme PREMEL, pour dire que nous la remercions d'avoir posé la question et nous remercions aussi M. DAVIAUD d'avoir apporté une réponse qui montre que la participation justement par rapport à l'emplacement de ce kiosque sera partagée.

Ce que je voudrais ajouter en préfiguration de ce qui sera dit tout à l'heure par rapport aux mobiliers urbains d'information, c'est vrai que pour nous, les écologistes, ce kiosque citoyen permettra

d'apporter une information dans la rue, aux habitants sur ce que fait la Mairie mais aussi sur ce qu'ils peuvent faire pour la Mairie avec la Mairie aussi, sur ce qu'ils peuvent faire aussi tous ensemble, puisque ce qui remonte notamment des conseils de quartier, c'est récurrent du conseil des quartiers Château Rouge Goutte-d'Or, c'est qu'il y a un véritable manque d'information sur ce que fait la Ville mais aussi sur ce que peuvent faire les habitants.

Ces kiosques rempliront cette action mais je voudrais aussi parler des mobiliers urbains d'information qui doivent, à notre avis, aussi renforcer leur rôle d'information municipale. Tout à l'heure, les élus écologistes, nous allons présenter un vœu sur ces mobiliers urbains d'information qui, à notre avis, véhiculent beaucoup trop de publicités et pas assez d'informations précieuses pour les habitants. Je vous remercie.

Eric LEJOINDRE : Ce vœu est satisfait ou partiellement satisfait, je vais demander à Mme PREMEL si elle souhaite le maintenir et si c'est le cas, je le soumettrai aux voix.

Danièle PREMEL : J'ai bien entendu qu'une partie de ce vœu est exaucée mais vous avez bien compris le sens que je veux y mettre, c'est-à-dire que ce vœu porte bien sur le sens de l'éducation populaire, c'est-à-dire qu'on ne rajoute pas – vous l'avez dit – juste un lieu d'information comme cela mais il y a toute une démarche derrière à laquelle il est nécessaire que nous puissions adhérer. Je maintiens le vœu pour ces raisons.

Eric LEJOINDRE : Nous veillerons à ce que chacun puisse adhérer à cette démarche.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2018.23 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2018.24 : Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif à la mise à l'abri des femmes victimes de violences.

Nadine MEZENCE : Considérant que depuis ce qui a été qualifié d'affaire Weinstein, les femmes ont massivement et publiquement pris la parole pour dénoncer les agissements répréhensibles dont elles sont victimes, de l'agression verbale violente ;

Considérant qu'en 2017, 123 femmes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint, soit une femme tuée tous les trois jours, un chiffre qui demeure stable d'année en année ;

Considérant que la Ville s'emploie activement à la protection de ces femmes et de leurs enfants afin de leur permettre de prendre un nouveau départ ;

Considérant aussi que la possibilité matérielle de quitter le domicile est un aspect essentiel pour se préserver des violences et protéger ses enfants ;

Considérant que la Ville de Paris a mis en place une cotation qui prend en compte la violence subite dans le cadre de la cotation pour l'accès au logement social ;

Considérant qu'elle a souhaité que ce critère soit un critère très prioritaire ;

Considérant tout de même que ces violences sont un critère prioritaire pour un changement de logement au sein du parc social depuis la charte des mutations de 2015 ;

Considérant aussi la délibération 2015 PCF-front de gauche, femmes victimes de violence, hébergement et accès au logement qui fixe un objectif d'ouverture de davantage de places dédiées à ces femmes ;

Considérant également que la Ville a déjà permis l'ouverture en 2015 d'une résidence dédiée aux femmes victimes de violence dans le sud de Paris ;

Considérant que les places d'hébergement et de logements temporaires sont toutefois insuffisantes ; que la Ville de Paris porte ainsi trois nouveaux projets de résidences dédiées aux femmes victimes de violence situées au centre et à l'est de Paris ;

Considérant que les adresses seront tues ici pour protéger les futures hébergées et leurs enfants ;

Considérant que malgré l'urgence et les discours gouvernementaux, l'État n'a toujours pas validé ces propositions malgré de nombreuses relances ;

Sur proposition des élus du groupe communiste-front de gauche, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la Ville poursuive son travail volontariste avec les bailleurs et associations porteuses de ces projets et qu'en étant en cohérence avec ces discours, valide et participe au financement des trois projets de résidence dédiée aux femmes victimes de violence portés par la Ville de Paris.

Eric LEJOINDRE : C'est un sujet très important pour tout le monde ici sur lequel nous avons beaucoup travaillé dans le cadre du réseau de lutte contre les violences faites aux femmes, là essentiellement de violences conjugales, un sujet fort malheureusement existant dans le 18^{ème}.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2018.24 à l'unanimité.

DELIBERATION : 18.2018.26 : Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV à l'attention de madame la maire de Paris relatif à l'apprentissage et la pratique du vélo des enfants du 18e.

Loïc LORENZINI : Ce vœu vise à renforcer l'apprentissage et la pratique du vélo des enfants mais aussi des adultes dans le 18^{ème} arrondissement, dans un contexte d'augmentation de la pratique du vélo, dans un contexte aussi du plan Vélo 2015-2020 à Paris et dans un contexte où le vélo est un élément d'apaisement de l'espace public.

Ce qu'on sait bien aussi, c'est que beaucoup d'enfants ne savent pas faire de vélo et que dans ce nombre d'enfants, beaucoup sont des jeunes filles.

C'est pour cela que nous souhaitons, à travers ce vœu, demander à Mme la Maire et en lien avec les travaux du comité Vélo animé par la Mairie du 18^{ème}, nous souhaitons faire la proposition suivante, celle de mobiliser des associations pour animer à titre expérimental ces ateliers d'apprentissage du vélo dans le cadre des ateliers périscolaires ou dans le cadre des centres de loisir et également d'identifier et de continuer dans la concertation qui nous anime à pouvoir cibler des espaces qui pourraient accueillir ces ateliers vélo une fois par semaine dans notre Arrondissement. Je vous remercie.

Félix BEPPO : Merci, M. LORENZINI, de poser la question et de permettre de faire un point sur les travaux du comité Vélo et en même temps, effectivement, du plan Vélo 2015-2020.

D'abord, le plan Vélo dont nous avons discuté ici-même a été voté à l'unanimité dans ce Conseil d'arrondissement, ce qui montre bien que cette problématique du vélo est partagée par l'ensemble des élus du 18^{ème}. Depuis 2014 et sous la houlette de M. le Maire, nous nous sommes fixés dans le cadre du comité Vélo quatre chantiers :

Le premier chantier était de créer cet axe est-ouest de l'Arrondissement qui manquait dans le maillage du schéma cyclable du 18^{ème}, axe qui sera matérialisé sur l'aménagement de la rue Marcadet. Le deuxième sujet était celui de l'amélioration de la piste cyclable du boulevard Barbès. Le troisième point, c'est contribuer à multiplier les abris vélo parce qu'il y a une très forte demande pour qu'il y ait des abris sur l'ensemble de l'espace public et on a du mal, il y a des expérimentations actuellement testées par la mission vélo, mais qui ne sont pas pour le moment déclinables sur l'ensemble de la Ville, on peut regretter. Le quatrième chantier, de rajouter à la demande expresse de M. le Maire à ce comité Vélo, c'était de faire en sorte que l'apprentissage du vélo soit dans le 18^{ème} arrondissement, en tout cas, que nous menions toutes les expériences et les expérimentations pour accompagner cet apprentissage.

Je dois vous dire qu'à ce stade, et nous avons lors de la journée sans voiture de 2016, essayer de mobiliser un certain nombre d'écoles et d'associations pour entamer une première démarche sur des sites, en l'occurrence trois, du 18^{ème} arrondissement, sans succès, d'abord parce que le personnel enseignant n'était pas favorable à imaginer d'accompagner cette politique alors même qu'il y avait d'autres types de manifestations, d'autres types d'animations dans les écoles qui nécessitaient qu'ils s'investissent. Nous avons à l'époque eu un problème technique, cela a l'air moyen, mais de vouloir disposer de vélos à l'intérieur des établissements, d'en apprécier la quantité et de faire en sorte que toutes les manipulations de l'usage, remisage et éventuellement réparation, tout cela soit pris en charge.

On voit bien que c'est plus compliqué, ce qui fait que nous avons retardé une réflexion qui concernerait bien évidemment le 18^{ème} mais l'ensemble de Paris, la mission Vélo continue à réfléchir sur comment systématiser et approcher le sujet pour le public.

Mais M. LORENZINI, ce qui vous intéressait, c'est ce que nous faisons dans le 18^{ème} et ce que nous voulons faire dans le 18^{ème}. Lorsque nous avons rencontré ces difficultés dans le cadre du comité Vélo, nous avons, dans le cadre de l'aménagement de l'axe est-ouest dont je parlais tout à l'heure, c'est-à-dire l'aménagement de la rue Marcadet en axe piéton vélo, nous avons insisté – ce sera présenté très prochainement, je vais en dire un mot tout à l'heure – pour que sur l'ensemble de cette rue Marcadet qui va partir de Marx-Dormoy jusqu'à Guy Moquet, donc de part en part du 18^{ème}, l'aménagement de cet axe vélo se traduira par des sites qui seront aménagés pour que l'apprentissage du vélo par les enfants soit fait dans un premier temps avec des partenaires associatifs, notamment toutes celles qui participent au comité Vélo, puis que nous puissions toucher les établissements scolaires. C'est une volonté très forte et je dois dire que les élus de la majorité et de l'opposition qui sont dans le comité Vélo suivent cela de très près.

C'est l'occasion pour moi de revenir sur ce que je disais sur l'axe est-ouest et la rue Marcadet. Nous avons imaginé dans un premier temps – parce que j'ai eu une discussion tout à l'heure en rentrant dans ce Conseil – sur les concertations annoncées. Je voudrais rassurer M. BOURNAZEL, il n'y a pas un seul projet d'aménagement du 18^{ème} qui ne soit pas soumis à la concertation. Là, on a quoi ? Il y a eu un fantasme pendant l'aménagement de la place du Tertre, je pense que c'est à cela que vous faisiez allusion, mais je rassure tout le monde, d'ailleurs ce serait bien plus simple, cherchez un seul

projet qui n'a pas été concerté. Tous les projets sont concertés et effectivement, il arrive parfois que par rapport à un calendrier qui nous avons imaginé, on soit obligé de revoir les choses.

Nous avons imaginé de présenter à la concertation l'aménagement de la rue Marcadet en décembre, il y avait trois réunions de concertation sur la place Jules-Joffrin, sur la place du Tertre et la rue Marcadet. On a craint que cela fasse beaucoup et qu'on n'ait pas le temps véritablement de conduire correctement ces concertations et donc, d'ici à quinzaine de février, il y aura une concertation, on ne cachera rien à personne. La méthode est toujours très simple, c'est qu'il y a un certain nombre d'associations, de membres de conseils de quartier qui participent aux commissions et qui ont envie de travailler sur un projet, je vois les représentants du collectif Marcadet. On a travaillé sur l'aménagement de la rue Marcadet, entre la rue des Poissonniers et la rue Marcadet, on a travaillé pendant quasiment deux ans avant que le projet ne soit soumis à la concertation, que nous soyons obligés de le revoir parce qu'il y avait eu un certain nombre de remarques qui avaient été faites. La rue Marcadet subira le même sort – si j'ose dire – c'est-à-dire qu'il a été amendé par l'ensemble des membres du comité Vélo. Nous sommes aujourd'hui sur un projet qui peut être représenté à la concertation et qui fera l'objet d'un certain nombre de remarques qui nécessiteront sans doute que nous puissions revoir le projet.

Nous avons dit dès le début et à la demande de M. le Maire que cette rue, si elle devait se faire, devrait se faire d'ici fin 2019. Nous pensons qu'aujourd'hui, par rapport au calendrier du projet qui sera présenté prochainement à la population, qu'on sera vraisemblablement plus sur le premier semestre 2019 pour pouvoir aboutir sur cet axe est-ouest et cet aménagement de la rue Marcadet en rue piéton-vélo. La concertation annoncée au mois de décembre aura lieu au mois de février, il n'y a pas de péril en la demeure et on continue sur l'idée de le présenter.

Pour aboutir sur le vœu, le long de cet axe, il y aura des aménagements spécifiques pour pouvoir réaliser ces apprentissages. Donc, je n'ai aucun problème à appeler à voter favorablement, mais je saisisais l'occasion pour donner quelques informations. Merci.

Eric LEJOINDRE : Vous avez pu distribuer sur table une version légèrement amendée du vœu, d'abord en reprenant un considérant qui rappelle le travail mené au sein du comité Vélo, il m'a semblé utile de rappeler que cette instance de démocratie participative travaillait et enfin qui élargit un peu les demandes puisqu'il s'agit de travailler sur l'étape et les centres de loisir et peut-être d'ailleurs que l'hypothèse de centre de loisir est plus crédible que celle de l'étape, on verra bien où l'on en est et d'étudier différents lieux qui pourraient accueillir ces aménagements d'apprentissage du vélo, parce qu'on en a tous bien conscience, il ne suffit pas d'aménager la Ville, d'aménager l'urbain pour faire changer les comportements, il faut qu'on puisse conduire les enfants. C'est une cible privilégiée, mais peut-être même un certain nombre d'adultes à prendre en confiance dans leur capacité à faire du vélo, à se sentir à l'aise à vélo. Si on veut qu'ils circulent à vélo à Paris, il ne suffit pas de leur mettre des pistes cyclables, il faut encore qu'ils puissent, pour ceux qui seraient les plus inquiets ou qui n'auraient pas fait de vélo depuis longtemps, trouver un lieu pour réapprendre. On ne fait pas du vélo exactement de la même façon au cœur de Paris et à la campagne.

Tout cela a tout son sens. Je dois dire d'ailleurs que j'ai été agréablement surpris de la réussite rue du Square-Carpeaux, quand la rue a été transformée en zone d'apprentissage du vélo dans le cadre de la journée sans voiture, avec des associations, il faisait froid, il pleuvait, il y avait un peu de monde quand même, ce qui veut dire qu'il y a clairement une attente et un besoin, une demande et qu'il faut que nous puissions y répondre parce que, comme le dit souvent ma première adjointe, c'est bien de faire des pistes mais il faut qu'il y ait des gens dessus et pour qu'il y ait des gens dessus, il faut un tout petit peu leur apprendre les choses.

Merci à M. BEPPO par ailleurs d'avoir rappelé l'état du travail sur la rue Marcadet qui est un des grands enjeux d'aménagement durable.

Christian HONORE : Nous allons voter ce vœu. Je voudrais faire une remarque et un petit complément. Avec vous, M. BEPPO, il n'y a jamais eu de problème de constatation, c'est déjà cela, mais je pourrais tout de même, dans la mandature précédente ou dans cette mandature, ce que M. BOURNAZEL disait et d'abonder à son sens, parfois il y a eu quelques déficits de concertation, je ne reviendrais pas sur la piste cyclable rue Damrémont, je ne reviendrais pas sur le manque de concertation sur le stade de Championnet. Mais à l'origine, ce n'était pas l'objet de mon intervention.

Ce vœu me convient, simplement, comme je ne l'ai pas bien lu, je crois qu'on aurait pu y ajouter l'éducation, c'est-à-dire l'apprentissage du code de la route et sensibiliser les personnes qui ne savent pas faire du vélo aux règles de conduite pour éviter les accidents. Je crois que cela aurait pu être une bonne occasion justement de rappeler certaines règles du code, certaines règles de prudence, le port du casque par exemple. Si on y avait ajouté la sécurité, l'éducation, le vœu nous aurait davantage plu.

Eric LEJOINDRE : Je regarde M. LORENZINI et il nous spécifie, mais c'est un peu sous-entendu, quand on fait et ce qui s'est fait rue du Square-Carpeaux avec des ateliers, en l'occurrence, c'était plus de la sensibilisation que de l'apprentissage, les questions liées à la sécurité locale sont prises en compte. Mais peut-être, si M. LORENZINI en est d'accord, on peut le rajouter oralement.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n°18.2018.26 à l'unanimité

DELIBERATION : 18.2018.27 : Vœu déposé par les élu-e-s du groupe EELV à l'attention de Madame la maire de Paris relatif à la dépose du Mobilier Urbain d'Information

Frédéric BADINA-SERPETTE : Nous sommes tous, je l'imagine, surpris, voire choqués des campagnes de publicité qui se développent, soit il y a des opérations commerciales à la sortie des métros, soit il y a une privatisation sauvage de l'espace public. Certains ici se rappelleront peut-être en 2014 de l'opération Toyota qui a visé à débaptiser une rue au nom de son dernier modèle sans aucune autorisation relative à la nature réelle de l'opération.

Vous le savez, les écologistes sont, depuis maintenant depuis mandatures, mobilisés pour faire évoluer la Politique de la Ville de Paris en matière de publicité, mais aussi pour dénoncer son invasion quasi-permanente sur l'espace public. Face à ce problème mais aussi dans la perspective de clarifier et de cadrer les relations avec les opérateurs titulaires des marchés publics d'affichage, la Ville de Paris s'est dotée, à l'initiative des élus écologistes, d'un règlement local de la publicité. Ce règlement vise aujourd'hui à préciser les moyens dont se dote la Ville pour encadrer, réguler la publicité et l'affichage municipal. Il vise aussi à faire comprendre aux opérateurs d'affichage, aux commerces et aux entreprises souhaitant organiser des opérations commerciales, les règles d'usage, ce que l'on peut faire et surtout, ce qu'on ne peut plus faire sur l'espace public.

Moins d'agression visuelle commerciale dans l'espace public par de la régularisation ou encore un travail sur la luminosité des enseignes, un cadre auquel se référer en cas d'opération sauvage, voilà en partie les enjeux qui sont portés par ce fameux règlement local de la publicité.

J'en viens maintenant au vœu adressé à la Maire de Paris et que nous soumettons ce soir au vote du Conseil d'arrondissement. A deux reprises en 2017, une délibération relative à un marché de gestion du mobilier urbain d'information passée avec l'opérateur Decaux par la Ville a été cassée par le Conseil d'État et le tribunal administratif, ce à chaque fois pour non-respect du fameux règlement et du code des marchés publics. Ce marché a fait l'objet d'une contestation de la part des élus écologistes, nous considérons que nous ne pouvons pas reculer sur la régularisation de l'affichage public et publicitaire au motif qu'ils retireraient les moyens d'informer les Parisiennes et les Parisiens.

Soyons clairs, nous voulons la meilleure information municipale possible, mais dans le respect du cadre que nous avons nous-mêmes érigés en règlement et sans que nous en profitions pour remettre le mobilier urbain là où les habitants nous disent que nos rues sont déjà bien encombrées.

Autre motif structurant à nos yeux et là aussi réglementaire, c'est le respect du plan climat que nous avons toutes et tous votés ici et qui induit notamment le fait de diminuer notre consommation d'énergie. Il y a le débat sur la consommation d'énergie de ces nouveaux mobiliers que nous considérons toujours aussi énergivores, voire bien trop lumineux, faites le test avec les nouveaux mobiliers digitaux, il y a une succession assez hypnotique d'images, pas forcément de nature à reposer nos yeux ni nos cerveaux.

Nous voulons enfin nous appuyer sur des expérimentations réussies en matière de renoncement à l'affichage publicitaire et de libération de l'espace public, comme cela s'est fait à Grenoble, une ville dirigée par un maire écologiste, Eric PIOLLE. Alors, que demande le vœu ? Je précise d'abord pour qu'on soit clair, qu'il ne concerne pas les sucettes classiques sur mat, on appelle cela les journaux électroniques d'informations qui délivrent l'information municipale et dont les nouveaux modèles sont hélas un tout petit peu plus lumineux qu'avant. Vous regarderez quand vous en verrez un.

Pour sortir par le haut de cette situation du blocage juridique et aller dans le sens du règlement local de publicité et du plan climat, dans ce vœu nous proposons de remplacer ces 1 630 mobiliers urbains d'information que nous visons par des arbres. Je pense que nous avons toutes et toutes été sollicités par les habitants de l'Arrondissement sur le trop-plein de mobiliers urbains et sur la sur-occupation de l'espace public, ils nous disent par ailleurs vouloir plus de végétal dans la Ville ; ne laissons pas notre espace public devenir comme le couloir de métro ou les gares parisiennes en hall d'écrans digitaux lumineux. Plus d'arbres, plus d'îlots de fraîcheur, moins de publicités et moins de mobiliers urbains, voilà le sens de ce vœu que nous vous soumettrons ce soir au vote.

Je vous invite par ailleurs collectivement à vous pencher et à participer de manière active à la révision de ce fameux règlement local de publicité qui commencera demain mardi 23 janvier, pour précisément veiller au respect pour toutes et tous de notre espace public en matière de publicité et d'information. Je vous remercie.

Carine ROLLAND : S'agissant d'une question concernant le règlement local de publicité qui était d'abord juridique, qui est devenue plus politique, la réponse est apportée par M. BEPPO.

Félix BEPPO : Merci, M. BADINA-SERPETTE, pour la lecture de ce vœu qui est une antienne au Conseil d'arrondissement du 18^{ème} où M. JULIEN et les élus écologistes reviennent régulièrement sur ce règlement local de publicité. Ne vous inquiétez pas, ce n'est pas le règlement local de publicité qui est remis en cause par les aventures juridiques que nous avons vécues depuis décembre 2017. Il y a d'abord eu une consultation sur ces mobiliers urbains d'information. Cette consultation s'est traduite par le choix d'une société et ses concurrents ont déposé devant le tribunal un référé pour interpellier sur le fait que le marché tel que nous l'avions passé n'intégrait pas du mobilier numérique. Pour

cette raison, le TA, le Conseil d'Etat ont effectivement retenu qu'à l'époque, les choses et telles qu'elles avaient été rédigées dans cette consultation, ne prévoyaient pas du numérique et que cette nouveauté devait se traduire par une nouvelle consultation, actuellement en cours, et sur lequel dès que l'appel d'offre pourra être attribué, il sera grand temps de revenir sur un sujet et en particulier celui qui nous préoccupe, qui est la nécessité de réviser le règlement local de publicité puisque lorsqu'il avait été discuté dans sa première formule, les mobiliers numériques n'étaient pas inclus dedans. On voit bien qu'il y a un certain nombre de choses qui peuvent faire qu'un règlement local de publicité doit être revu régulièrement pour le mettre au gout du jour.

Aujourd'hui, nous sommes dans une discussion juridique et l'affaire est devant le Conseil d'Etat en deuxième lecture après le lancement de cette consultation. Si le Conseil d'Etat considérait que la Ville a tort de considérer que faire de l'information via ces mobiliers urbains, puisque c'est de cela dont il s'agit, vous l'avez dit dans vos considérants, on considère qu'on a besoin de ces panneaux dès lors qu'on fait de l'information pour les Parisiens et que cette convention existe dans ce cadre et dans un cadre qui, je dois le dire au passage, rapporte de l'argent sous forme de redevance à la Ville.

Il y a une vicissitude juridique qui n'est pas encore terminée, premier point. Deuxième point, bien évidemment, si le Conseil d'Etat devait confirmer que nous devrions ne pas tenir ce marché et que nous devrions enlever ces mobiliers, ils seront enlevés. De là à considérer qu'il faille implanter des arbres, etc. évidemment, on reprendra la discussion ici-même, nous n'anticipons pas, il n'y a pas encore de décisions très claires, je considère qu'il est encore tôt pour pouvoir voter le vœu tel qu'il est, c'est la raison pour laquelle je vous propose de voter contre.

J'ajouterais un point parce que cela a été dit tout à l'heure sur l'apaisement de l'espace public qu'apporterait le vélo, vous avez parlé de l'encombrement de l'espace public de ces mobiliers urbains en ce moment, il y a une autre pollution qui arrive et un autre encombrement, c'est tout ce qui est en lien avec les vélos qui s'installent un petit peu partout, il n'y a pas de vœu, il y a un déposé trop tard par le groupe des démocrates et progressistes, je pense que cela, c'est de nature véritablement et immédiatement parce que tout cela se fait sans autorisation et pour le moment, là, en l'occurrence lorsque le jugement sera connu, il serait grand temps d'enlever ces mobiliers et de les remplacer par autre chose, mais pour l'heure, je propose qu'on attende la décision de justice avant de l'anticiper.

Gérald BRIANT : Juste sur l'explication de vote, comme M. BEPPO, je pense qu'il serait bon d'attendre que la procédure judiciaire aille à son terme parce qu'il faudrait quand même pour les Parisiens, enlever et puis les remettre après, ce serait vraiment insupportable, il y aura un vrai gaspillage. A mon avis, il y a une source d'économie à faire.

Après, je vais me permettre une observation mais c'est là qu'on s'aperçoit que la délégation de service public n'est pas si géniale que cela, parce qu'entre parenthèses, on a vu l'épisode avec les vélos, l'opérateur Decaux, le concessionnaire, etc. faire des choses, on dit toujours : « On va gagner du temps, c'est plus pratique, tout cela », j'observe que sur ces deux sociétés, c'est un petit peu des flottes de commerciaux industriels et surtout, c'est un peu problématique. Donc, il y a peut-être des choses, je ne sais pas l'affichage public à Paris, un dossier plus géré en interne, mais cela fait partie des choses qui, à mon avis, peuvent aussi être regardées.

En l'occurrence, si on comprend bien le questionnement du groupe les verts, on considère qu'aujourd'hui, d'abord il faut plutôt essayer d'attendre que la procédure aille à son terme. Il faut d'abord qu'on vote contre, mais après au final, pourquoi pas, réexaminer la question.

Eric LEJOINDRE : Le vœu n'est pas adopté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2018.27 à la majorité soit 6 voix pour dont 2 pouvoirs (EELV) et 25 voix contre dont 6 pouvoirs (PS/Apparenté/PC-FdeG/DPE/LR-CI) et 6 abstentions dont 2 pouvoirs (LR-CI)

18.2018.28 – Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Les Républicains et Citoyens Indépendants à l'attention de Madame la Maire de Paris relatif à l'inhumation des sans-abri décédés

Christian HONORE : Ce sujet est très délicat ; l'article paru dans la presse de 7 janvier sous le titre : « Le cimetière, c'est un champ de patate » a suscité de l'émotion. En tant qu'administrateur du service des pompes funèbres de Paris, je précise que ce service n'a pas la gestion des cimetières, c'est la raison pour laquelle je vous présente ce vœu aujourd'hui.

C'est une évidence qu'il faut toutefois rappeler que toute personne a droit au respect et à la dignité jusqu'après sa mort. Concernant l'inhumation des corps, plusieurs procédés existent : dans un tombeau, sous une pierre tombale. En ce qui concerne les SDF, les sans-abris, ils sont inhumés dans ce qu'on appelle le carré des indigents, aujourd'hui le terrain dit espace de solidarité. Parfois, des sans-abris ont une famille qui intervient et qui fait un choix pour l'inhumation du défunt, soit dans le terrain de solidarité, soit en pleine terre, c'est-à-dire sans sépulture, sans signe d'aucune sorte, c'est leur choix ; choix sur lequel il ne nous appartient pas de porter un jugement. Or, l'aspect de cet espace peut donner l'impression à un observateur non averti qu'il s'agit d'un terrain abandonné, alors qu'il s'agit d'un lieu où la nature reprend ses droits.

On ne peut pas laisser penser que la Ville de Paris abandonne des sans-abris après leur décès. Pour éviter une confusion qui peut être faite entre l'espace de solidarité et l'espace pleine terre qui correspond encore une fois au choix des familles des sans-abris et donner à penser que Paris leur manque de respect, pour ce qui me concerne, je n'ai pas de propositions précises à faire, mais je vous invite à demander que soit procédé à un aménagement de l'espace pleine terre dans les cimetières parisiens, de telle sorte que soit signifié que ces terrains ne sont pas abandonnés mais laissés au soin de la nature selon la volonté des familles des sans-abris inhumés.

Je dois vous dire qu'avant de faire ce vœu, parce que cela m'a profondément ému, je suis administrateur des services des pompes funèbres comme M. JULIEN d'ailleurs, je me suis dit que ce n'est pas possible qu'on puisse laisser penser qu'un terrain puisse être laissé ressembler à un champ de patate. Donc, j'ai eu la présidente de la majorité et présidente du service des pompes funèbres qui m'a précisé et a confirmé ce que je pensais, à savoir que ce n'était pas le service de pompe funèbre de la Ville de Paris qui le gérait parce que sinon, je n'aurais pas fait de vœu bien entendu et nous aurions traité cela au sein du Conseil d'administration. C'est la raison pour laquelle je fais ce vœu, par respect pour ce que fait la Ville de Paris et par respect pour les personnes sans-abris décédées.

Eric LEJOINDRE : C'est un sujet qui ne laisse personne indifférent, je crois que M. DURAND va pouvoir vous donner des éléments de réponse qui pourraient vous conduire à retirer peut-être votre vœu.

Philippe DURAND : Ce vœu montre une certaine confusion entre les espaces funéraires considérés, effectivement ce n'est pas les pompes funèbres qui gèrent les concessions, c'est la DEVE et les cimetières parisiens de Thiais.

La confusion est dans ce qu'on appelle le terrain commun, gratuit, temporaire et non concédé et les concessions funéraires payantes et payées pour une durée au choix de la famille. A noter qu'il n'existe pas de carré des indigents qui s'appelle de son vrai nom terrain commun, c'est qu'il n'est pas réservé aux indigents, tout habitant défunt d'une commune ou toute personne décédée sur le sol de la commune peut bénéficier d'un terrain funéraire non concédé pour cinq ans gratuitement, ceci sans condition de ressources et non renouvelable.

A Paris, tous les défunts sans ressources, non identifiés, dont la famille a demandé un terrain gratuit, sont inhumés au cimetière parisien du Thiais dans des caveaux individuels en béton au sein d'une division paysagère aménagée – je vous avais fait des photos que je vous fais passer – ceci depuis près de 30 ans, considérant que toutes personnes a droit au respect et la dignité jusqu'après sa mort.

La Ville de Paris a ainsi aménagé 1 800 caveaux individuels, les premiers ont été construits en 1989 et ont été mis en service dès 1991. La vidéo de M. PAGE qui a suscité cet émoi ne nous présente pas des terrains communs de la Ville de Paris. Au moins deux articles de presse qui ont suivi ont rectifié ce point, mais sans publier les photos jointes que je vous montre.

Mme Cécile ROCCA qui est la coordinatrice du collectif Les Morts de la Rue qui accompagne toutes les inhumations de SDF, reconnaît d'ailleurs dans Le Parisien du 5 janvier 2018 : « C'est vrai que le terrain du Thiais est bien entretenu ». Elle note que ce n'est pas le cas dans toutes les communes.

La vidéo montrait une division de pleine terre au cimetière parisien de Pantin, il s'agit de division regroupant les concessions funéraires dites de pleine terre où les cercueils sont inhumés directement en terre au choix des familles, notamment pour des raisons soit religieuse, soit économique, soit écologique. Ce ne sont donc pas les concessions de famille de sans-abris, comme évoqué dans votre vœu ; la quasi-totalité des sans-abris n'ont d'ailleurs pas de famille, leurs obsèques sont prises en charge par la Ville de Paris au cimetière de Thiais.

Dans un caveau individuel pour cinq ans et ceci gratuitement, environ 450 personnes sans ressources, non identifiées, sont inhumées annuellement. Les concessions de pleine terre qui ont fait le sujet de la vidéo est une concession funéraire aménagée directement dans le sol, sans construction de caveau. Elle est d'une profondeur maximal de 2 mètres, elle se situe généralement dans une division de pleine terre, un terrain de 50/50 à peu près où sont implantées essentiellement les concessions de 1m/2 par personne. Ces divisions de pleine terre sont mises en exploitation lors des ventes de concession, ce qui était le cas dans la vidéo de M. PAGE. Cela signifie que comme partout en France, le conservatoire du cimetière vend les concessions à la suite, les unes des autres, jusqu'à ce que la division ou une bonne partie de la division soit complète. Toutes les concessions ont alors été vendues à des familles, cela prend généralement plusieurs mois durant lesquels les familles font inhumer leur défunt. La pleine terre peut avoir des inconvénients temporaires décrits ci-après et dont les acquéreurs de concessions doivent normalement être informés par leur entreprise de pompes funèbres au moment de leur achat de concession puisque les cimetières n'ont plus souvent pas de contact direct avec la famille du défunt.

Le conservateur du cimetière parisien de Pantin indique recevoir seulement deux ou trois plaintes annuellement des familles qui n'ont pas été informées par leur pompe funèbre et qui sont défavorablement surpris de l'aspect du lieu au moment de l'inhumation. En l'occurrence, le seul qui semble avoir été défavorablement surpris par l'aspect de cette division de pleine terre est M. PAGE

qui est un ami du défunt. Le cimetière parisien de Pantin n'a reçu aucune remarque de la famille du défunt qui a dû être donc correctement informé de l'aménagement décalé des lieux par son entreprise de pompes funèbres.

L'activité funéraire des inhumations dans une division de pleine terre entraîne obligatoirement, lors des creusements et rebouchages des fosses funéraires, de nombreux déplacements de terre et passage d'engin de terrassement qui donne à la division un aspect de chantier, qui a été l'objet de cette vidéo, avec des parterres de boues, des alignements non aménagés, des cheminements défoncés, des stockages de boisage, etc.

En effet, malgré les efforts des fossoyeurs municipaux, le déversement de gravier dans les allées, l'accès aux sépultures est difficile notamment les jours de pluie ou en période automnale ou hivernale. La division a forcément un aspect inachevé durant le temps où elle est en exploitation, c'est-à-dire qu'elle n'est pas complètement rendue.

Cette activité funéraire interdit également tout aménagement de la division en cours d'exploitation par le cimetière. Il faut en effet attendre les dernières inhumations et les déplacements de terre en division pour pouvoir aménager définitivement les chemins, effectuer les plantations d'arbustes, d'arbres et d'autres qui vont agrémenter la division et lui donneront un aspect paysager définitif et agréable.

Par ailleurs, du fait de ces déplacements de terre, le sol n'est pas suffisamment stable pour supporter durablement les cadres et monuments funéraires. On pourrait laisser des familles aménager immédiatement leur sépulture mais ces dernières auraient la mauvaise surprise de voir rapidement que leur sépulture penche d'un côté ou d'un autre du fait des tassements de la terre meuble sous les poids de leur monument. Un tel affaissement de leur tombe nécessiterait inévitablement une coûteuse remise à niveau effectuée par un marbrier funéraire.

Ainsi, aussi le cimetière demande aux familles d'attendre six à huit mois que les terres se tassent afin d'installer leur monument funéraire.

Pour conclure, le vœu qui nous est proposé est de fait déjà réalisé au cimetière parisien des Thiais où sont situés les 1 800 caveaux individuels qui constituent les terrains communs qui accueillent depuis 1991 tous les défunts sans ressources, non identifiés, dont la commune est en charge de le faire, avec l'accompagnement systématique depuis 2003 du collectif Les Morts de la Rue avec qui la Ville travaille en étroite collaboration.

J'espère que je vous ai informé sur le pourquoi et les raisons de cette vidéo qui a fait le tour des réseaux sociaux.

Eric LEJOINDRE : Merci pour tous ces éléments d'information qui, en ce qui me concerne, m'apprend beaucoup de choses sur la façon dont est gérée et finalement bien gérée la question fort légitime posée par M. HONORE et qui a suscité l'émotion et même au-delà de notre Conseil d'arrondissement. Est-ce que sur l'attache de l'ensemble de ces informations, vous voulez retirer votre vœu ?

Christian HONORE : Oui. Merci d'abord pour ces informations, je vais retirer ce vœu, mais je me réserve de le reposer au Conseil de Paris parce que ce n'est pas tout à fait, mais peut-être que j'ai mal compris, mais ce n'est pas un souci, je le retire ici. Je vais prendre attache avec la présidente du service des pompes funèbres et s'il y a eu un souci de ma part de ne pas avoir très bien compris ce que l'on a dit, je le reposerai à nouveau au Conseil de Paris, sinon, je m'expliquerai mieux dans le

vœu au Conseil pour éviter qu'il y ait ce genre de remarque faite. Ce que je voulais surtout éviter, c'est que l'on puisse penser que la Ville de Paris abandonnait les SDF après leur mort.

Eric LEJOINDRE : Je crois qu'au moins de ce point de vue-là, nous pouvons être collectivement rassurés.

DELIBERATION : 18.2018.29 : Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Les Républicains et Citoyens Indépendants à l'attention du préfet de police relatif à l'ouverture d'une PADA (Plate-forme d'accueil pour demandeurs d'asile) boulevard Ney.

Pierre-Yves BOURNAZEL : Le choix de l'implantation probable de la plateforme d'accueil pour les demandeurs d'asile boulevard Ney pose question.

Je ne méconnaissais pas les difficultés d'une telle décision puisqu'il faut assumer dans notre Ville une plateforme d'accueil pour demandeurs d'asile. Boulevard de la Villette, cela avait posé beaucoup de problèmes d'organisation, c'est la raison pour laquelle les pouvoirs publics ont souhaité maintenant réfléchir à un nouveau lieu. Mais pour choisir un lieu, il faut en connaître tout le contexte, puisque c'est le mot du jour employé par le Maire à plusieurs reprises.

Pour organiser cette plateforme d'accueil, boulevard Ney, il ne faut pas qu'il y ait de file d'attente. C'est la dignité dont on parlait vis-à-vis des personnes. Puis, éviter la formation autour de campements sauvages, c'est la dignité vis-à-vis des riverains et de leur tranquillité.

C'est la raison pour laquelle je voudrais porter ce vœu parce que j'aimerais que tous ensemble, nous puissions dire : « Oui, nous assumons des plateformes d'accueil pour les demandeurs d'asile. Nous les souhaitons dans des lieux situés, de telle manière à ce que leur accueil soit digne, qu'ils n'attendent pas pendant des heures ou la veille, qu'ils ne s'installent pas trop en amont, parce que ce n'est pas bon pour eux et ce n'est pas bon pour les riverains qui peuvent subir d'autres nuisances ».

Il vaut mieux anticiper en amont ce genre de problème et d'annonce, c'est la raison pour laquelle je souhaite demander à travers de ce vœu si le choix de l'implantation était confirmé, qu'on organise de telle sorte cette plateforme d'accueil, qu'il n'y ait pas de file d'attente sur les trottoirs et que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la tranquillité publique de ce secteur qui connaît déjà de nombreux problèmes.

Eric LEJOINDRE : Je vais laisser M. BRIANT donner quelques éléments de réponse. Je vais en tant que Maire du 18^{ème}, d'abord redire alors que nous avons des relations de travail de confiance avec la préfecture de région et la préfecture de police, jamais aucun responsable n'a cru bon de me faire savoir qu'ils réfléchissaient à la réimplantation de la PADA au boulevard Ney. C'est totalement contradictoire avec le travail confiant que nous menons avec la préfecture et complètement contradictoire par ailleurs avec l'engagement qui était le mien, qui était le nôtre avec M. BRIANT et qui nous a conduit systématiquement à prendre nos responsabilités sur ce sujet quand nous avons à les prendre, notamment à assumer la création à l'époque du centre de premier accueil de la porte de La Chapelle, là où peu d'autres étaient prêts à assumer cette décision et je crois que nous avons eu raison de le faire.

Je ne le prends pas individuellement pour moi mais j'ai été particulièrement surpris qu'entre Noël et le jour de l'an, une information soit faite à la maire du 10^{ème}, au maire du 19^{ème}, aux riverains du 10^{ème}, du 18^{ème} et du 19^{ème} qui s'étaient mobilisés, à la Maire de Paris aussi, sans qu'il n'en soit jamais question préalablement avec moi, pas pour le plaisir d'en parler avec moi mais parce que dans la compréhension du contexte, il n'est pas totalement inutile de rappeler l'histoire.

Nous avons ici cette chance d'avoir suivi l'ensemble des étapes qui ont conduit à ce que la PADA souhaite installer boulevard Ney et l'histoire commence bien avant la crise des réfugiés au boulevard de la Villette puisque les premières files d'attente sont apparues au boulevard Ney à l'instant même où l'État a installé, c'était il y a au moins quatre ou cinq ans. En tout cas, je n'étais pas encore maire, c'est M. VAILLANT qui avait été amené à gérer cette situation, quand l'État a réouvert ces bureaux d'accueil pour les étrangers du boulevard Ney.

C'est à notre initiative qu'a été organisé ce système de files d'attente délocalisées. A l'époque, dans les locaux de FTDA de la rue Doudeauville. Le système a très bien fonctionné rue Doudeauville avant la crise des migrants pour une raison assez simple, c'est que finalement, les arrivées sur le territoire étaient limitées en nombre, donc FTDA pouvait donner le nombre de rendez-vous qui convenait dans l'ordre... D'ailleurs, ce n'était pas la PADA à l'époque, puisque c'était un système de droit commun qui consistait à faire en sorte que les gens n'aient pas à attendre devant les locaux de la préfecture du boulevard Ney mais puissent y aller directement quand le rendez-vous était pris. On était avant la crise des migrants par ailleurs sur la situation plus connue de celle qu'on appelle les sans-papiers qui avaient pour beaucoup des attaches à Paris dans le 18^{ème} et qui étaient hébergés d'une façon ou d'une autre et qui n'étaient pour beaucoup pas à la rue.

Puis, la crise des migrants est arrivée ; la queue s'est allongée devant la rue Doudeauville. L'État à l'époque a multiplié – il faut l'admettre – le nombre de rendez-vous possibles mais enfin sans arriver à un nombre conforme aux nécessités et avec une queue qui allait rue Doudeauville et qui faisait quasiment le tour du paquet de maisons pour rejoindre la rue Ordener.

Je me suis mobilisé à l'époque, avec la Maire de Paris pour trouver un lieu où pouvait être accueilli dans de meilleures conditions ce service qui était donc devenu ensuite la PADA de premier accueil qui permet de prendre un rendez-vous avec la préfecture. La solution a été trouvée boulevard de la Villette. Cette solution boulevard de la Villette n'a pas pu durer très longtemps parce que la queue s'était encore augmentée. Il convient que l'Etat, et c'est ce qu'ils font régulièrement depuis deux ou trois ans, augmente la capacité de traitement de dossiers, donc le nombre de rendez-vous donnés.

Le sujet posé est comment on fait pour obtenir ce premier rendez-vous ? C'est cela qui crée la file d'attente. Bien sûr, le temps est toujours trop long entre le moment où on demande un rendez-vous et la date à laquelle on l'obtient. Mais le problème, il est avant cela. Avec ce contexte, cette histoire, je crois que dans un dialogue constructif avec nous, l'Etat aurait pu prendre, si la décision était prise, une autre décision, que de réinstaller boulevard Ney son service même si dans les conversations informelles que j'ai eues avec les membres du cabinet du préfet, ils indiquent être en train de réfléchir – comme vous le suggérez – à faire en sorte que le système ne crée pas de files d'attente.

Pour le moment, n'ayant pas été informé et consulté en quelque façon que ce soit par les autorités préfectorales sur cette question, contrairement à ce qui se fait d'habitude et encore une fois avec nous au moins, on ne peut pas dire qu'on ne puisse pas discuter, je considère que la décision n'est pas prise ; que la PADA, gérée par France Terre d'Asile, se réinstalle, je partage vos craintes, je suis assez connaisseur de ce sujet pour vous dire que si même les riverains ont été informés, il y a de forte chance que cela se fasse. Mais je n'en fais pas un problème de principe en soi mais un problème un peu de principe quand même, pas parce qu'on n'en a pas parlé mais parce que je ne

suis pas convaincu, loin s'en faut, que cette localisation sur le boulevard Ney soit une localisation possible pour la raison que j'ai évoquée avant, c'est que la file d'attente elle préexistait ; donc il n'y avait pas la crise des migrants qu'il y a déjà une file d'attente. On a un tout petit peu de mal à imaginer que l'on puisse gérer les choses de la façon la plus positive.

Ensuite, parce que je constate que malgré notre engagement fort, M. BRIANT, le mien, les services de la préfecture de région aussi, de l'État, à essayer de faire en sorte que des campements ne se créent pas pour le moment, déjà sans même parler de la PADA à cet endroit, je constate que la réalité est différente de ce que nous souhaiterions à cet endroit.

Je suis bien sûr prêt à discuter avec l'État dans le cadre de ce dialogue serein et constructif sur la réimplantation de la PADA, personne ne pourra dire qu'il faut que la PADA reste, estimant la situation invivable, insupportable. Mais il n'est pas totalement impossible d'imaginer que d'autres solutions soient possibles, d'ailleurs pourquoi pas dans le 18^{ème}, je ne suis pas opposé à ce que la solution pour la PADA se trouve dans le 18^{ème}, je suis loin d'être convaincu que ce soit la bonne localisation. Je ne nie pas la logique administrative à dire que les services de la préfecture étant déjà là, il n'y a qu'à rajouter le reste. Mais je n'oublie pas non plus pourquoi nous avons travaillé à l'époque avec l'État et France Terre d'Asile pour faire en sorte que nous n'en arrivions pas là.

Voilà pourquoi je n'ai pas très envie de m'engager dans un vœu qui consisterait d'une certaine façon à dire qu'on acte quelque chose peut-être qui va être acté dans les semaines qui viennent mais qui, s'il était acté, ce ne serait pas fait dans les bonnes conditions, pas pour moi individuellement, pas pour la Mairie du 18^{ème} en tant qu'institution, mais pour la réussite de la réimplantation de la PADA à cet endroit, d'autant que le contrat qui lie France Terre d'Asile à l'État n'a pas vocation à durer non plus encore pour très longtemps. Peut-être il serait possible de travailler avec France Terre d'Asile. Je crois d'ailleurs que c'est l'objectif qui est celui du préfet de région à de nouvelles modalités d'accueil.

Si de nouvelles modalités d'accueil sont actées réellement et qu'elles sont possibles dans la localisation qui est celle du boulevard Ney, ce n'est pas moi qui vais m'y opposer, mais il faut faire dans ce sens. J'ai tout répondu, je vais quand même laisser la parole à M. BRIANT.

Gérald BRIANT : Beaucoup ont été dit mais c'est vrai que ce vœu est un peu maladroit parce qu'il acte l'installation de la PADA au boulevard Ney. Des habitants pourraient être surpris de dire que : « Les républicains demandent qu'on organise boulevard Ney alors que la décision n'a pas été prise, on n'a pas été consulté ».

Je trouve que ce serait une maladresse mais après, c'est comme vous voulez, c'est vous qui voyez.

Plus simplement, il y a un vrai sujet quand même, c'est qu'il faudra voir avec la préfecture et je pense que là, il faut le porter de façon collective, quand on pense migrants, il ne faut pas penser un quartier du 18^{ème} arrondissement, il faut qu'on arrête, il faut qu'on casse cela parce que je suis pour le faire, je suis très content quant au nombre de choses qu'on a ouvertes, cela se passe très bien, avec des choses très intéressantes, qui se passent en bonne intelligence et qui sont bien mais il faut penser territoire. Il y a un côté un petit peu le bordel, donc on va rajouter un petit peu le bordel et puis, ça va le faire.

Je pense que d'une certaine manière, si cela se fait à boulevard Ney, cela se fera à boulevard Ney, on ne ferme pas la porte. Cela a été très bien dit par le Maire, en plus, ce sont des locaux de la préfecture, on aura beau dire ce qu'on voudra mais s'ils le décident, je suis pour qu'il y ait un débat avec la préfecture sur comment on travaille sur un territoire et comment on sépare des territoires qui sont spécialisés sur un type d'organisation.

En plus, j'ai fait un tour la semaine dernière pour voir comment cela se bouclerait cette affaire. Vous avez les travaux qui ne sont pas encore finis en face, vous avez le collège Utrillo juste à côté, vous avez la boulangerie derrière, vous avez des campements qui se forment de façon assez rapidement juste derrière quand vous passez de l'autre côté, c'est-à-dire vers la fac avec des opérations. Je le dis, comme en plus, je pense que la préfecture, du fait que je l'ai dit précédemment, c'est-à-dire sur la question qu'il y a un problème de moyens, c'est-à-dire qu'on concentre tout au niveau de l'accueil sur la région parisienne et celui à Nancy, ne pourra pas résoudre la quadrature du cercle. D'autres ont essayé avant elle. Elle va avoir une vraie difficulté et on va avoir un phénomène de file d'attente très important.

Comme je vois les leviers de bouclier qu'il peut y avoir parmi des gens qui ont, parce que les mêmes habitants ont déjà protesté sur la réinstallation du campement Roms qu'il y avait eu juste en face. Vous voyez ce que je veux dire ? On fait les distributions alimentaires, normalement, à la porte de La Chapelle, il va y avoir le centre d'accueil qui va disparaître. Je suis pour élargir les horizons de la préfecture en disant qu'il y a un formidable territoire qui s'appelle tout Paris et qu'il y a des gens qui seraient très contents de participer et qu'on va continuer à faire, on fera plus, je pense qu'il faut qu'on se dise que nous – je le dis très tranquillement – le 18^{ème} devra faire encore plus sur l'accueil des migrants mais je pense que ce « encore plus » doit être partagé de façon générale pour éviter ces phénomènes d'embolie qui sont compliqués.

On vous a proposé un deuxième vœu parce que sur ce dossier, de toute façon, il faut répondre, le Maire a répondu longuement. Si vous en êtes d'accord, je propose de substituer et qu'on le vote de façon unanime, ce ne sera pas mal, évidemment s'il faut encore supprimer des considérants et tout cela, je suis prêt à tout ce que vous voulez mais je ne lâcherai pas sur les deux derniers, autant vous le dire tout de suite.

Eric LEJOINDRE : M. BRIANT a dit absolument ce que je pense. Encore une fois, il ne s'agit pas pour moi de dire que le 18^{ème} ne doit pas prendre sa part. Simplement, éclairé par l'histoire de ce lieu, M. BRIANT l'a dit, la reconstruction se passe merveilleusement bien et on fait notre part. Au centre humanitaire, cela se passe très bien, on est encore prêt à faire notre part mais là, je crois qu'il est un peu tôt pour acter des décisions qui vont être prises. On a intérêt à minima demander à l'État de respecter la voie qui peut être la nôtre mais on n'est pas les moins participants.

Je m'inquiète plus généralement des projets portés par la préfecture de région sur le site de la boulangerie. Je rappelle qu'il y a 400 places d'hébergements d'urgence à la boulangerie, cela se passe parfaitement bien pour le moment parce que c'est bien géré, cela ne se passe dans les conditions d'humanité telles qu'on peut en être fier, mais cela se passe bien pour le quartier.

Je ne crois pas beaucoup aux super sites sociaux où on ferait 400 plus et encore plus. Je pense qu'il y a une taille critique maximale possible et qu'à un moment, trop de gens au même endroit, même si c'est très bien géré, cela devient très compliqué.

Je crois qu'il y a quand même un certain nombre de signes pas très positifs qui nous sont donnés pour le moment. A titre personnel, je n'ai pas envie de prendre acte de cette décision qui n'a pas été notifiée. Le jour où elle le sera et si elle l'est, on travaillera avec tout le monde. En attendant, ce n'est pas le cas, mais on n'est pas du genre à ne pas prendre nos responsabilités. Voilà pourquoi nous vous proposons de retirer votre vœu, éventuellement au bénéfice du vœu tel qu'il a été distribué ; on n'est pas obligé de s'exprimer non plus mais si on doit voter sur quelque chose, je ne veux pas voter contre votre vœu sans voter autre chose parce qu'il faut aussi dire que s'il doit y avoir des files d'attente régulées et tout, je ne veux pas voter contre sans rien voter mais on peut aussi ne rien voter du tout et voir comment le système évolue.

Pierre-Yves BOURNAZEL : D'abord, il existe des vœux préventifs parce que dans des discussions avec la préfecture de police, il peut exister aussi un rapport de force entre les élus. Cette information vous est parvenue et elle existe. Si j'avais eu une infirmation catégorique, je n'aurais pas déposé le vœu. Considérer que cette éventualité est possible et qu'elle est plus qu'étudiée par les pouvoirs publics, c'est normal d'ailleurs, c'est de leur responsabilité de trouver un lieu. C'est une décision difficile à prendre. Mais comme nous l'avons dit unanimement, nous pensons parce que nous connaissons aussi nos quartiers, peut-être qu'il y a d'autres lieux ou d'autres façons de procéder pour mieux accueillir à la fois les migrants et mieux gérer les problèmes qui peuvent être occasionnés, notamment pour les riverains.

C'est un vœu préventif, j'ai tout de même envie de maintenir parce que je crois que c'est cela, j'ai tout de même envie de rejoindre les deux vœux puisqu'ils sont tout à fait complémentaires. Le mien est préventif et le vôtre se dit vouloir un dialogue serein et constructif, je ne pourrais pas voter un vœu où on n'est pas constructif. Donc, je voterai votre vœu également parce qu'il est tout à fait pertinent et il reprend d'ailleurs les considérants de mon vœu, lesquels sont proches et similaires. Il n'y a pas de problème, je n'ai rien à négocier et rien à enlever à votre vœu non plus.

Eric LEJOINDRE : Je redis qu'à ce stade et en ayant bien conscience de toute la discussion, je n'acte pas le fait que la PADA s'installe boulevard Ney. Je voterai pour cette raison et pour cette raison seulement contre ce vœu mais bien sûr, si la suite me donne tort, ce qui est plutôt impossible, nous veillerons à y travailler.

Le vœu présenté par les élus du groupe Les Républicains et citoyens indépendants n'est pas adopté.

Le Conseil d'arrondissement rejette le vœu n°18.2018.29 à la majorité soit 7 voix pour dont 2 pouvoirs (LR-CI) et 28 voix contre dont 5 pouvoirs (PS/Apparenté/EELV/PC-FdeG/DPE/).

DELIBERATION : 18.2018.30 : Vœu relatif au déménagement de la PADA (Plate-forme d'accueil pour demandeurs d'asile) à l'attention du préfet de police

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable au vœu n° 18.2018.30 à l'unanimité.

